Ressources humaines et financières du DIP

EDITION 2000

DÉPARTEMENT DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE (DIP)

SERVICE DE LA RECHERCHE EN ÉDUCATION (SRED)

&

SERVICES ADMINISTRATIFS ET FINANCIERS (SAFS)

GENÈVE

Octobre 2000

Symboles

-	valeur nulle
0	valeur inférieure à la moitié de la dernière position décimale retenue
. . .	donnée inconnue
///	aucune donnée ne peut correspondre à la définition

Conventions graphiques

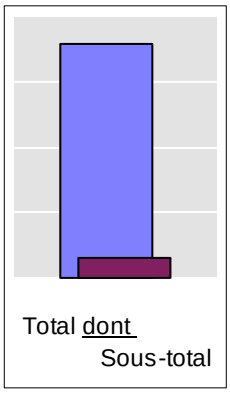

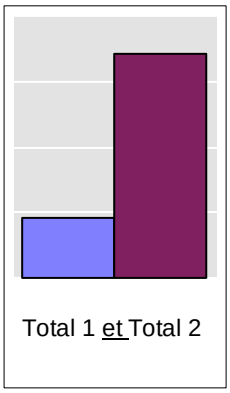

Les parties 1, 2, et 4 ont été réalisées par Pierre-Alain Wassmer (SRED), la partie 3 par Claude-Alain Baertschi (SAFs). Les données statistiques concernant les *taux d'encadrement*, dans la partie 3, ont été réalisées par Claude Kaiser (SRED).

Que les personnes qui ont participé à la relecture des manuscrits trouvent ici l'expression de notre gratitude. Il faut citer en particulier Jacques Amos, Hugo Baillon, Eric Decarro, Sylvain Dionnet, Annick Evrard, Dominique Gros, Narain Jagasia, Maria Jeria Caceres, Claude Kaiser, Christian Nidegger, Françoise Osiek et François Rastoldo, tous chercheurs au SRED.

Ce document a été réalisé en collaboration avec le Groupe des indicateurs de ressources (GIR) du Département de l'instruction publique. Font partie de ce groupe :

Michel Ramuz, SAFs, co-président ; Norberto Bottani, SRED, co-président ; Marie-France Anex, HES ; Claude-Alain Baertschi, SAFs ; Pierre Berthet, CTI ; Renato Bortolotti, DGCO ; Pascal Cirlini, DGPO ; Michel Clavel, Office du personnel de l'Etat ; Maurice Dandelot, DEP ; Catherine Equey, HES ; Bernard Gmur, DEP ; Maria Jeria Caceres, SRED ; Alexandre Lundgren, DGCO ; Patrick Mosetti, OOFP ; Eliane Muster, OJ ; Daniel Pilly, CEPSPE ; Sophie Rossillion Damary, Université ; Pierre-Alain Wassmer, SRED ; Frédéric Wittwer, Secrétariat général.

Table des matières

Introduction ***5***

Introduction

La version 2000 de *Ressources humaines et financières du DIP* voit le jour avec une série de nouveautés. La première partie, qui fournit une information globale sur le Département de l'instruction publique, a été remaniée de manière à améliorer la lecture et l'analyse. La partie III a été revue afin de tenir compte des travaux réalisés par le SRED dans le cadre des indicateurs de l'éducation.

Les parties thématiques établies dans la version 1999 de ce document seront reprises ultérieurement et publiées séparément. Ces études, qui concernent les flux des enseignants et l'utilisation du temps partiel, exigent à cause de leur complexité un plus long délai de préparation et de vérification que celui prévu pour les données bien établies contenues dans ce document.

L'année 2000 est, pour le SRED, marquée par la première parution du document *Le système d'enseignement et de formation genevois : Ensemble d'indicateurs*. Ce projet, caractérisé par une approche globale du système éducatif, inclut quatre indicateurs concernant les ressources humaines et financières, à tous les niveaux scolaires. Ces données sont cohérentes avec celles du document *Ressources humaines et financières du DIP*.

L'ensemble des indicateurs du système d'enseignement et de formation genevois est complémentaire à l'étude sur les *Ressources humaines et financières du DIP*. Celle-ci est davantage analytique tandis que l'autre est plus descriptive. Ce document s'adresse à un public de professionnels de l'éducation et de décideurs aux plans politique ou administratif, tandis que les indicateurs de l'éducation sont conçus pour un public plus large de non-spécialistes.

Le travail d'établissement et de vérification des données de ressources est une activité continuelle. Nous prévoyons pour l'année prochaine de consolider et de rendre plus transparents encore les calculs des dépenses unitaires et des taux d'encadrement, en invitant les partenaires de la recherche et les personnes concernées à participer à l'établissement et à la vérification des procédures de calculs.

● ●

Partie I

RESSOURCES GLOBALES DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE

Les statistiques financières nous procurent une série d'indications précieuses pour apprécier l'utilisation des ressources au sein de l'ensemble du Département de l'instruction publique. Les séries chronologiques en particulier peuvent montrer les effets de certains phénomènes – l'augmentation des effectifs d'élèves par exemple – en même temps que l'impact de décisions prises au sein du Département. Pour démêler les uns des autres, il s'agit d'examiner les données sous différents angles, en décomposant l'information et en isolant les éléments qui intéressent l'analyse des ressources.

Pour permettre cette démarche à travers les données financières, une standardisation des résultats comptables a été réalisée, de manière à les consolider et à les rendre comparables dans le temps. Ceux-ci ont été consolidés en incluant les données du *Centre horticole de Lullier*, qui faisait partie du Département de l'intérieur et de l'agriculture avant 1998 ainsi que celles de *l'Office d'orientation et de formation professionnelle* qui a rejoint le DIP en 1994. De la même manière les données concernant *l'Université* ont été reconstituées selon le modèle qui était en vigueur avant 1996, c'est-à-dire avant la mise en place de la subvention forfaitaire – ou enveloppe budgétaire[1]. Les *frais de bâtiment*, compris dans les imputations internes depuis 1995, ont été rétablis pour la période précédente à partir d'une estimation précise des surfaces de locaux occupés.

Tous les chiffres présentés dans ce chapitre sont exprimés *en francs constants*, la valeur de référence étant celle en fin de période. Cela signifie que les résultats 1999 sont à la fois des francs courants et des francs constants. Cette opération permet d'effacer l'effet de l'érosion de la monnaie qui se produit avec le temps, tout en maintenant à leurs niveaux les valeurs des données les plus récentes.

Nous avons conservé le principe de présentation de l'année passée. Des explications sur la démarche pourront être obtenues dans la version précédente de cette publication[2]. A partir de là, nous avons développé certains aspects, notamment sous forme de graphiques et de ratio.

Le Nouveau modèle de compte (NMC) des administrations publiques suisses retient le terme de *charges* pour le compte de fonctionnement et celui de *dépenses* pour le compte des

[1] Ces données concernent le fonctionnement courant, sans les fonds de recherche. Le système de l'enveloppe budgétaire occulte une partie du financement, qui va directement à l'Université et n'apparaît plus dans les comptes du DIP. Pour 1999, cette différence représente pratiquement 115 millions de francs.

[2] *Ressources humaines et financières du DIP – Données générales et approche par l'activité*, SAFs et SRED, Genève, septembre 1999.

investissements. Nous retiendrons spécifiquement *charges* par opposition à *revenus* mais, par commodité, nous utiliserons en général le terme de *dépenses*, comme cela se fait communément, tant pour le fonctionnement que pour l'investissement.

Au niveau le plus global, les charges du DIP diminuent entre 1998 et 1999

Dans le GRAPHIQUE 1 nous voyons l'évolution des charges brutes et des revenus du DIP de 1992 à 1999, ce qui représente 8 années d'activité[3]. Le dernier exercice voit les charges diminuer de 32 millions de francs (valeur 1999), soit 1.9 %, par rapport à un an auparavant. Ces dépenses concernent le fonctionnement annuel normal et les dépenses pour les « intérêts et amortissements », qui apparaissent au compte de fonctionnement, mais concernent l'investissement.

De leur côté, les revenus progressent d'un peu plus de 6 millions de francs entre 1998 et 1999, ce qui représente 3.0 % en valeur constante. Les *charges nettes* du Département, y compris l'ensemble des charges de fonctionnement de l'Université, diminuent de 38 millions entre 1998 et 1999, soit de 2.6 %.

GRAPHIQUE 1

Charges et revenus du DIP, en millions de francs constants, 1992-1999

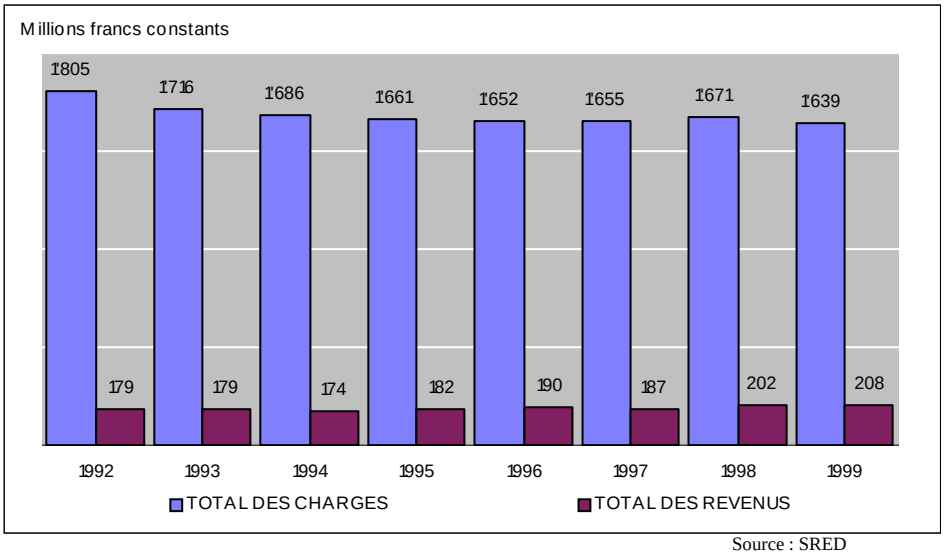

Source : SRED

Avec l'OOFP, le centre de Lullier et l'Université

Les résultats financiers réalisés en 1999 représentent – en valeur constante – le niveau le plus bas de dépenses, mais aussi le niveau le plus haut de revenus, depuis 1992. Ceux-ci concernent les mêmes institutions tout au long de la période, bien que de nombreux changements aient affecté les structures mêmes des écoles. On pense en particulier à la création du CEPTA, à l'arrivée des Hautes écoles spécialisées ou à la mise en place de nouvelles filières ou de nouveaux diplômes comme la maturité professionnelle ou la maturité gymnasiale.

DÉPENSES DE FONCTIONNEMENT

[3] Voir les résultats complets dans le TABLEAU 3 en annexe.

En 1999, les dépenses de fonctionnement du DIP se maintiennent au niveau de 1998

Pour apprécier ce que le Département a consommé pour son fonctionnement dans l'année, il faut se référer aux dépenses de fonctionnement présentées dans le GRAPHIQUE 2. Ces dernières passent de 1'552 à 1'559 millions de francs (valeur 1999) entre 1998 et 1999. Dans le même temps, les dépenses d'intérêts et d'amortissement sont réduites pratiquement d'un tiers, passant de 119 millions en 1998 à 80 millions en 1999. On constate ainsi que la diminution observée sur les charges globales du DIP est entièrement à mettre au compte de l'évolution des dépenses *d'intérêts et d'amortissement* liées et non pas au fonctionnement courant du Département.

Entre 1998 et 1999, la progression des dépenses de fonctionnement est de 6.7 millions de francs, ce qui ne représente pas tout à fait 0.5 %. Ceci permet de dire que ces dépenses se sont maintenues au niveau de 1998. Ce niveau est très stable depuis quatre ans.

GRAPHIQUE 2

Dépenses de fonctionnement et charges d'investissement (intérêts et amortissements) en millions de francs constants, 1992-1999

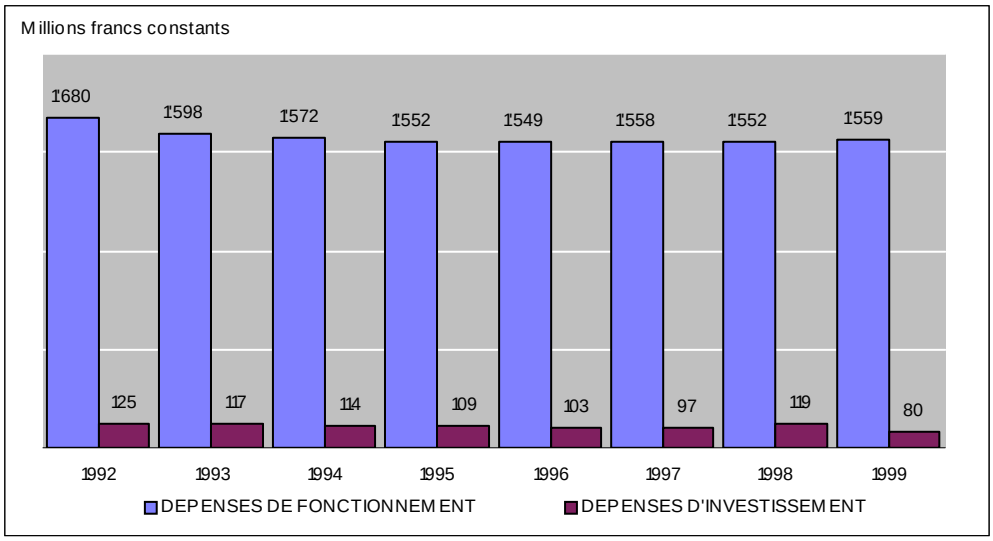

© Source : SRED

On observe pourtant des ajustements entre les différents types de dépenses. Parmi les *dépenses de fonctionnement*, il faut distinguer celles qui vont au fonctionnement des institutions dépendant directement du Département, c'est-à-dire vers les écoles de l'enseignement public ou vers l'administration et les services d'accompagnement scolaire, de celles qui sont destinées à d'autres institutions ou d'autres activités. On identifie donc d'une part les *dépenses aux propres institutions* et de l'autre le *financement extérieur* ou transferts.

Dans le cas présent, les dépenses de transfert sont constituées par les *dédommagements à des collectivités publiques*, les *subventions accordées* et les *subventions redistribuées*. Celles-ci sont constituées des *subventions* liées à l'activité culturelle du DIP, des *subventions* aux institutions éducatives privées ou indépendantes, des frais de formation liés aux élèves scolarisés hors du canton *(dédommagements à des collectivités publiques)* ainsi que de flux financiers qui ne font que transiter par le DIP *(subventions redistribuées)*.

Dans le graphique suivant (GRAPHIQUE 3) nous pouvons suivre l'évolution des dépenses de fonctionnement attribuées aux *transferts* et les autres dépenses de fonctionnement (dépenses

aux propres institutions). Ces dernières remontent légèrement entre 1998 et 1999 (un peu plus de 0.7 %) tandis que les transferts diminuent de 1.4 %. Comme on le voit, il s'agit plus d'ajustements que d'un véritable changement.

GRAPHIQUE 3

Dépenses aux propres institutions et financement extérieur (transferts) en millions de francs constants, 1992-1999

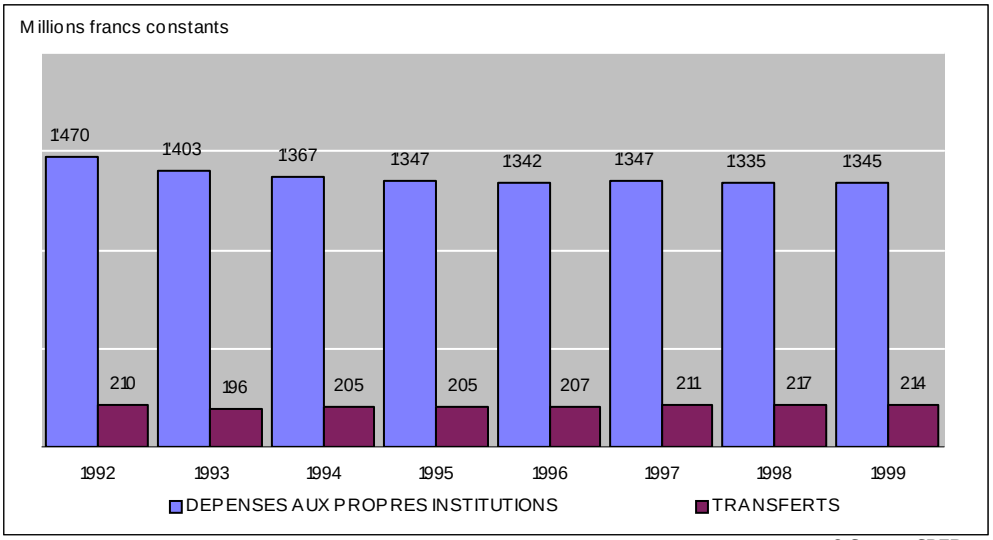

© Source : SRED

GRAPHIQUE 4

Rapport dépenses aux propres institutions / transferts, 1992-1999

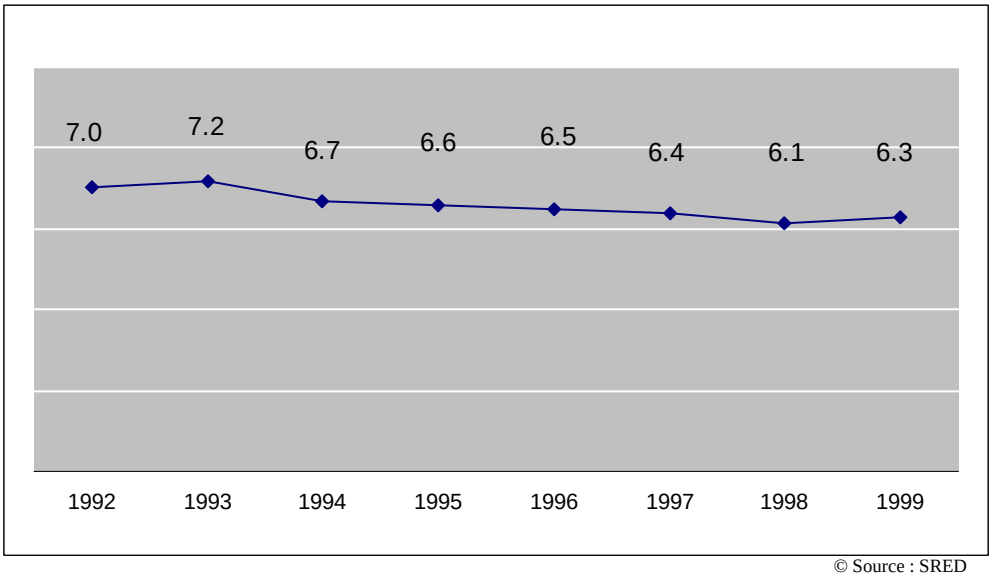

© Source : SRED

Cette évolution est un peu plus visible au travers du *rapport* entre les dépenses propres aux institutions (dépenses directes de fonctionnement) et le financement extérieur (transferts et subventions) dans le GRAPHIQUE 4. La tendance à la baisse constatée depuis 1993 est stoppée en 1999. Elle provient d'une compression des coûts qui a lieu davantage sur les dépenses directes – allant aux propres institutions du DIP – que sur les transferts – décidés généralement à un autre niveau –, ceux-ci restant très stables autour d'une moyenne de 208 millions de francs constants (valeur 1999).

Les financements extérieurs vont pour une bonne part vers des institutions hors enseignement ou hors Genève ou vers des financements aux personnes (bourses, allocations). Il faut être attentif au fait que les dépenses allant aux propres institutions passent de plus en plus par des subventions ou allocations forfaitaires (Université, HES). En construisant les statistiques financières selon le modèle avant « enveloppe budgétaire », nous préservons la comparabilité des données, mais nous nous écartons des flux de financement réels. Cela signifie que dans nos graphiques, il ne s'agit pas du *mode de financement* (qui change en cours de période), mais de la *destination du financement* (l'institution).

On peut toutefois s'interroger sur le statut des HES : dans quelle mesure peut-on encore les considérer comme *propres* établissements ? Pour l'instant nous les englobons dans la catégorie « institutions publiques d'enseignement », ce qui maintient la cohérence de la série chronologique. Mais l'autonomie grandissante de ces écoles – comme c'est aussi le cas pour l'Université – pose la question de grouper autrement ces institutions.

Dépenses de fonctionnement stables malgré l'augmentation des effectifs d'élèves

Tandis que les effectifs d'élèves sont en augmentation à tous les niveaux scolaires, de l'école enfantine et primaire à l'enseignement tertiaire professionnel ou à l'Université, les dépenses de fonctionnement restent stables. Avec 76'900 élèves ou étudiants en 1999, l'enseignement public genevois voit ses effectifs augmenter de pratiquement 1860 jeunes en une année.

GRAPHIQUE 5

Effectifs des élèves et étudiants de l'enseignement public à Genève 1989-1999 et projections pour la période 2000-2003

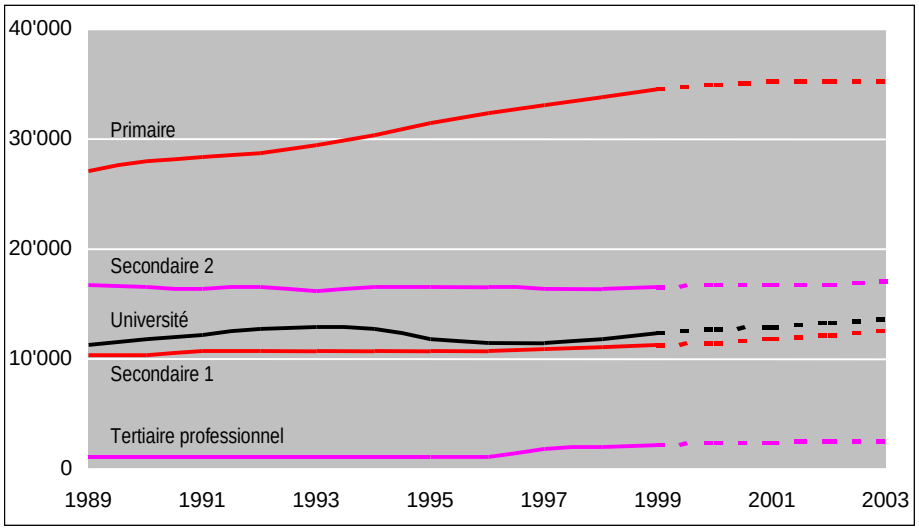

Source : SRED

Les observations faites récemment semblent traduire une tendance profonde dans le temps. Les prévisions à court terme montrent toutes qu'il y a maintien ou augmentation des effectifs scolaires (voir GRAPHIQUE 5). Les prévisions d'effectifs se basent sur des modèles du SRED, qui prennent en compte différentes hypothèses élaborées en collaboration avec l'administration scolaire et d'autres interlocuteurs institutionnels. Pour l'Université, le SRED ne produit pas de prévisions d'effectifs ; dans le graphique, il s'agit uniquement d'une projection linéaire basée sur les quatre dernières années.

Les dépenses de personnel constituent près de 90 % des dépenses directes

Les dépenses annuelles pour le fonctionnement, déduction faite des *subventions et transferts*, forment ce que nous appelons les dépenses directes de fonctionnement *(dépenses aux propres institutions)* (GRAPHIQUE 3). Ce sont ces dépenses que nous pouvons mettre en relation de manière significative avec les activités du Département de l'instruction publique et particulièrement avec les ressources humaines mises en œuvre par le DIP.

Ces dépenses se divisent en trois grandes catégories : la rémunération des enseignants, la rémunération des autres personnels et les dépenses de fonctionnement autres que la rémunération du personnel. Dépenses pour le personnel enseignant et dépenses pour les autres personnels constituent la grande masse des dépenses directes avec 89.7 % du total en 1999, ce qui est pratiquement le même niveau qu'en 1992. Ramenées aux dépenses de fonctionnement en général (y compris les transferts), les dépenses de personnel représentent une proportion de 77.4 %, soit 1 % de moins qu'en 1992.

Les dépenses qui ne sont pas de personnel regroupent des dépenses de *biens et services* et des *frais de bâtiments*, ainsi que quelques prestations de services qui sont facturées par d'autres départements mais qui représentent une part négligeable. L'ensemble des dépenses non de personnel diminuent d'environ 17 millions de francs constants depuis 1992, ce qui représente près de 11 %. Cette évolution est due autant aux biens et services qu'aux frais de bâtiments.

En se référant au TABLEAU 3 (voir en annexe), il est clair que ces diminutions ont eu lieu au début de la période considérée, c'est-à-dire entre 1992 et 1994.

Les dépenses de personnel sont demeurées pratiquement stables depuis 1994

Sur l'ensemble de la période de 1992 à 1999, les dépenses de personnel baissent de plus de 8 % en sept ans. Le GRAPHIQUE 6 montre les dépenses de personnel – avec les charges sociales – par grand type de fonction (personnel *enseignant* ou personnel *administratif et technique*). Comme pour les biens et services et les frais de bâtiments, ce résultat est essentiellement dû aux premiers exercices, avant 1994.

Toutefois, les dépenses pour le *personnel administratif et technique* se retrouvent, en 1999, au même niveau qu'en 1994. Celles qui concernent le *personnel enseignant*, toujours en 1999, se situent plus près du niveau atteint en 1995.

On remarque ainsi que la réduction importante réalisée sur la masse salariale des *enseignants* a lieu en début de période. Entre 1992 et 1995 cette diminution représente plus de 11 % de la somme de départ (exprimée en francs constants). Cette évolution n'est pas visible de la même manière pour le personnel administratif et technique.

GRAPHIQUE 6

Dépenses pour le personnel du DIP, en millions de francs constants, 1992-1999

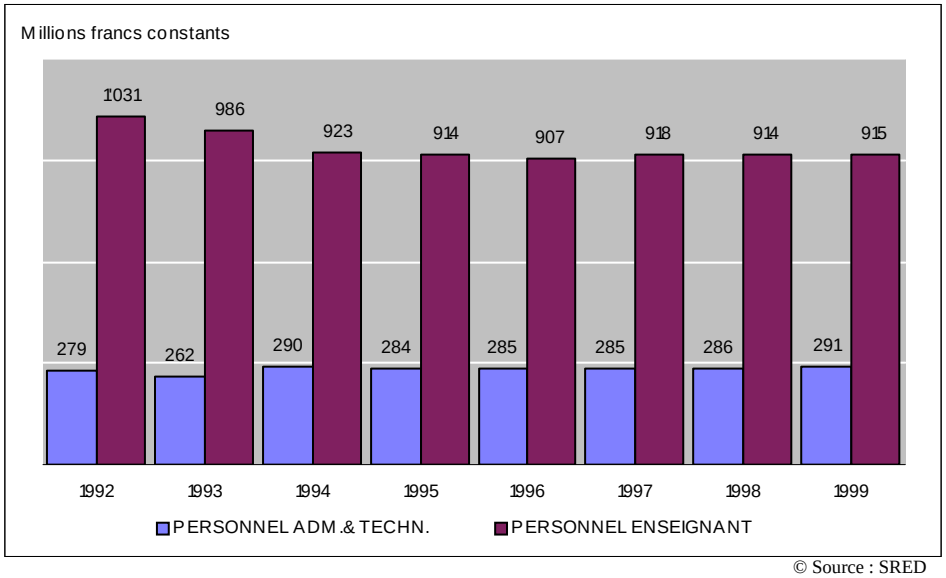

© Source : SRED

Le rapport entre les dépenses pour les enseignants et les dépenses pour les autres personnels (GRAPHIQUE 7) évolue encore dans le sens de ces derniers, bien que la progression la plus significative ait eu lieu en 1994 déjà. Entre 1993 et 1994, les dépenses pour les enseignants diminuent de 63 millions de francs constants tandis que les dépenses pour le personnel administratif et technique suivent une évolution contraire de 28 millions de francs.

GRAPHIQUE 7

Rapport dépenses pour le personnel administratif et technique / dépenses pour les enseignants, 1992-1999

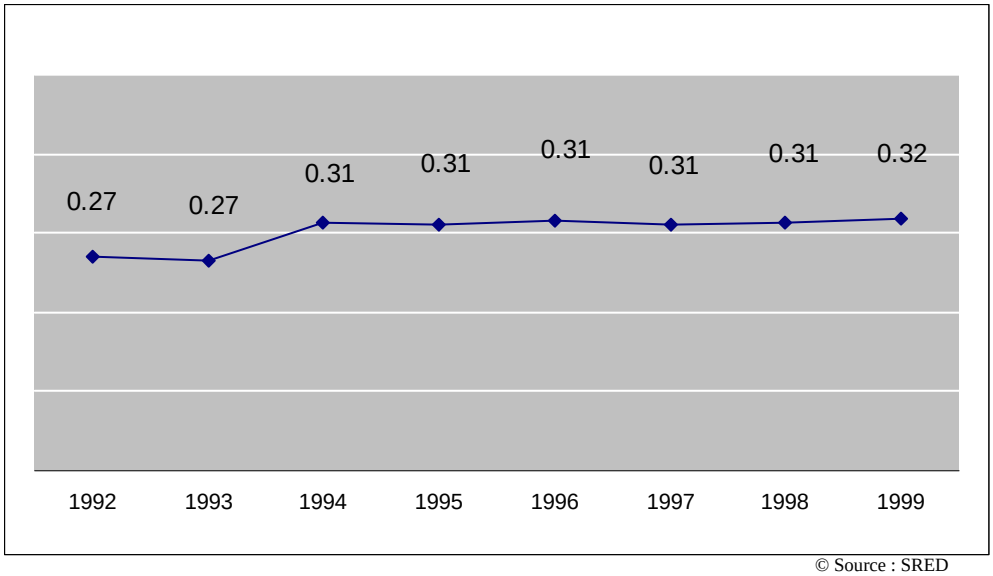

© Source : SRED

Ce sont donc ces mouvements inverses cumulés qui expliquent le décrochement visible dans le graphique 10. Le rapport entre les deux types de personnel s'est depuis stabilisé autour de 0.31 ou, si l'on veut, 3 francs attribués au personnel administratif et technique pour 10 francs aux enseignants.

Personnel occupé au DIP : une mesure délicate

Comment les dépenses de personnel, et particulièrement celles pour les enseignants, ont-elles été contenues, voire réduites si l'on regarde ces dépenses en valeur constante, dans l'espace de quelques années ? On peut répondre à cette question en prenant en compte l'évolution des effectifs du personnel, l'âge des nouveaux entrants, l'âge des sortants, le temps de travail.

L'approche par les *postes occupés en moyenne sur l'année*[4] (GRAPHIQUE 8) semble être la plus proche de la charge financière annuelle présentée dans le compte du DIP. Celle-ci n'est pas aisément praticable sur l'ensemble du Département. Les changements apparus dans la gestion du personnel, à l'Université particulièrement, obligent à reconstruire les données de ressources humaines. Cela implique que des postes de travail qui sont exprimés en francs soient ramenés en équivalents plein temps, mois par mois, pour calculer la *moyenne annuelle des postes occupés* qui est mise en regard des *postes budgétisés*.

GRAPHIQUE 8

Postes occupés dans l'ensemble du DIP (moyennes annuelles) en EPT[5]

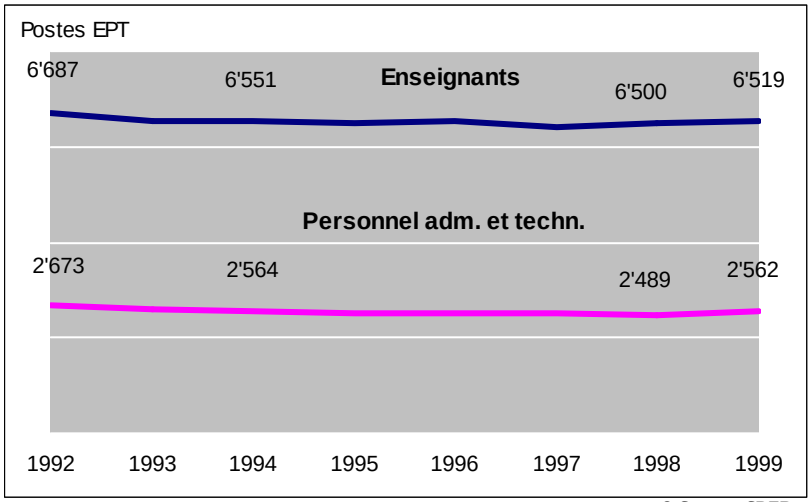

© Source : SRED

L'autre possibilité consiste à prendre, toujours en postes équivalents plein temps, la situation en fin d'année[6], telle qu'elle est présentée dans le GRAPHIQUE 9. La première difficulté réside dans l'absence de données avant 1994, durant une période qui connaît de grands changements. L'autre limite de cette approche provient de la nature même des données, qui représentent une photographie de la situation à un moment donné plutôt que le bilan d'une année d'activité, ce que tendrait plutôt à offrir la moyenne annuelle des postes occupés. Cela implique que d'autres éléments interviennent dans l'évolution des postes en fin d'année, comme par exemple la fluctuation au cours de l'année scolaire – qui n'est forcément pas la même d'une année à l'autre, selon la gestion du personnel – ou l'existence ou non de délai de carence dans l'engagement de personnel nouveau.

[4] Moyenne des situations mensuelles ; voir détail dans le TABLEAU 11 en annexe.
[5] EPT : équivalent plein temps.
[6] La statistique du personnel en fin d'année, produite par le SRED et utilisée plus loin, existe depuis 1994 et ne recouvre donc pas la période retenue pour les données financières.

GRAPHIQUE 9

Postes occupés dans l'ensemble du DIP (situation en fin d'année), en EPT

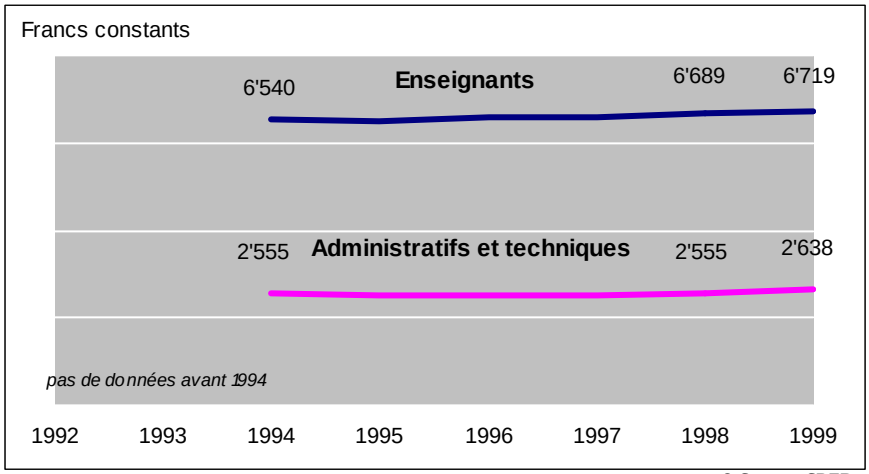

© Source : SRED

La remarque générale que l'on peut faire à partir des GRAPHIQUES 8 et 9 est que l'évolution des effectifs – en postes équivalents plein temps – ne saurait expliquer à elle seule l'évolution des dépenses de personnel, en particulier pour les enseignants (plus de 11 %). Dans le premier graphique – les moyennes annuelles –, la diminution des postes d'enseignants est de 168 EPT, soit 2.5 %. Au plus bas des effectifs d'enseignants, en 1997, nous trouvons 6'426 EPT, ce qui correspond à 3.9 % de baisse. Dans le second graphique – les situations en fin d'année – la progression est à la hausse entre 1994 et 1999, même si l'on constate une diminution de 36 EPT en 1995.

Le fait que l'évolution n'est pas la même pour les *moyennes de postes* et pour les *situations en fin d'année* doit nous rendre prudent sur les interprétations qui pourraient en découler. Cette divergence des résultats nous rappelle à la nécessité d'être précis dans les définitions et doit nous amener à des analyses plus fines, notamment sur les fluctuations dans l'année et l'évolution de ces fluctuations d'une année à l'autre.

Nous pouvons toutefois dégager un certain nombre de constats importants :

- sur la dernière année, entre 1998 et 1999, le nombre moyen de postes exprimés en équivalents plein temps (EPT) montre que l'occupation de ressources humaines se maintient, pour le personnel enseignant du DIP (il augmente même de 19 postes, soit 0.3 %). Pour les dépenses de personnel enseignant, la hausse est de 0.1 % sur la même année ;
- dans le même temps, l'évolution des postes du personnel administratif et technique présente une augmentation de 2.9 %, la moyenne des postes occupés passant de 2'489 à 2'562 EPT. La progression des dépenses de personnel pour ce groupe est, pour la même période, de 1.7 % ;
- les mouvements de personnel ont un effet plus limité sur les totaux ; ils n'ont en tout cas pas l'incidence qu'ils ont pu avoir vers 1992-1993 ;
- les différences grandissantes entre les moyennes annuelles et les situations en fin d'année (différences entre les GRAPHIQUES 8 et 9) indiquent des mouvements en cours d'année plus accentués qu'auparavant, tout au moins dans leurs effets.

La moyenne générale de l'ensemble des traitements bruts par catégorie diminue en 1999

Les données sur les traitements bruts moyens, présentées dans cette partie, relèvent d'une approche globale des traitements par grands groupes de fonctions (enseignants et personnel administratif & technique). Chaque groupe englobe l'ensemble des classes de traitement ainsi que différentes situations d'ancienneté (d'annuités et de prime). Il faut donc penser que ces moyennes recouvrent (cachent) une grande diversité de niveaux de traitement individuels.

L'étude des traitements[7] n'est réalisable que sur cinq ans car la statistique qui produit ces résultats n'existe que depuis 1994. Il ne nous est donc pas possible d'analyser les facteurs agissant sur le début de notre série chronologique, qui est la partie la plus marquée dans l'évolution à la fois des postes et de la charge de personnel.

Les données entre 1994 et 1999 montrent une évolution relativement linéaire des traitements moyens (GRAPHIQUE 10) tant pour les enseignants que pour le personnel administratif et technique. La diminution est de 431 francs constants (valeur 1999) pour les enseignants, ce qui revient à 4.8 % et de 154 francs pour les autres personnels, soit 2.1 %.

GRAPHIQUE 10

Répartition unitaire de la masse salariale brute mensuelle pour l'ensemble du personnel du DIP, 1994-1999

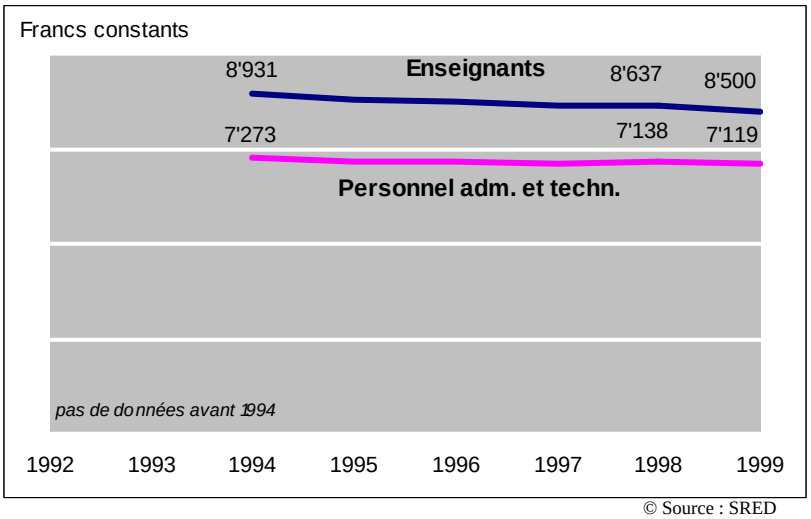

© Source : SRED

La tendance générale qui se dégage sur l'ensemble de la série se trouve confirmée entre 1998 et 1999. La moyenne de traitement des enseignants perd 137 francs tandis que pour le personnel administratif et technique, la diminution est de 19 francs.

Tant pour les enseignants que pour le personnel administratif et technique, on peut penser que l'augmentation du nombre de postes EPT entre 1998 et 1999, même minime, élève le nombre de personnes en début de carrière, donc de salaires plus bas (sans annuités et sans prime d'ancienneté), influençant ainsi la moyenne générale.

L'autre remarque concerne l'écart entre les postes en moyenne sur l'année et les postes en fin d'année : les traitements moyens sont actuellement calculés sur les situations en fin d'année,

[7] Voir le détail des données 1999 dans le TABLEAU 8 en annexe.

d'où un biais probable par rapport à un calcul (que nous ne pouvons pas réaliser en l'état) sur les postes occupés en moyenne sur l'année. S'il s'avère que ce sont bien les délais de carence qui font la différence, alors les traitements moyens calculés sur l'année devraient être plus élevés[8].

En observant les évolutions sur les classes de traitement principales des enseignants (GRAPHIQUE 11), on relèvera que la tendance est la même pour les trois groupes retenus : les maîtres et maîtresses du primaire (classe 16), les enseignants et enseignantes du secondaire, c'est-à-dire ceux du Cycle d'orientation et du postobligatoire (classe 20), et les professeurs ordinaires de l'Université (classe 30).

GRAPHIQUE 11

Répartition unitaire de la masse salariale brute mensuelle des enseignants du DIP pour les principales classes de traitement, 1994-1999

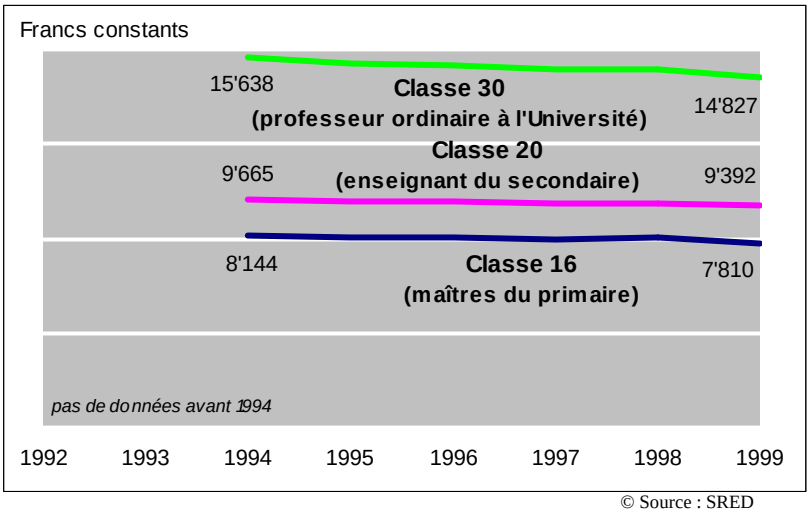

© Source : SRED

Nous avons respectivement 4.1 %, 2.8 % et 5.2 % de baisse sur l'ensemble de la période de 1994 à 1999. Ainsi, bien que l'évolution aille dans le même sens pour les trois groupes, l'amplitude va du simple au double. Les mesures administratives régissant les emplois étant identiques pour tous, ces différences sont produites par des effets de mouvement dans le personnel, par des départs à des niveaux d'ancienneté divers, par des groupes importants d'enseignants à des situations de la carrière où la progression du salaire est encore relativement forte (cela pour les années pendant lesquelles les annuités et la prime d'ancienneté ont été données) et par l'engagement plus ou moins important de personnel de remplacement.

Ainsi l'engagement ou l'absence d'engagement de personnel enseignant nouveau – en remplacement ou supplémentaire – induit des effets divers sur les moyennes de traitement pour les catégories d'enseignants (ici selon la classe de traitement).

● ●

[8] Pour rappel, les effectifs sont plus élevés en fin d'année qu'en moyenne sur l'année, probablement parce que les délais de carence interviennent plus fortement en début d'année.

Reste à examiner l'influence du coût de la vie sur l'évolution des traitements moyens. Si le renchérissement du coût de la vie est relativement conséquent en début de série (voir GRAPHIQUE 12), les quatre dernières années ont connu des évolutions très minimes, avec moins de 1 % de l'an. Cette configuration montre que, même avec un blocage complet des mécanismes de revalorisation des salaires[9] (compensation du renchérissement), les conséquences resteraient très limitées sur la masse salariale.

GRAPHIQUE 12

Renchérissement du coût de la vie à Genève, 1992-1999

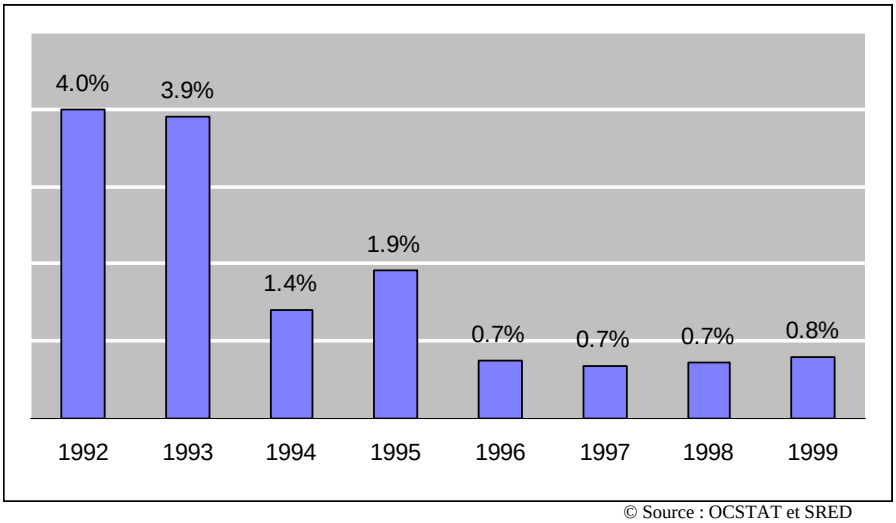

© Source : OCSTAT et SRED

L'évolution en début de série peut être mise en relation avec la diminution des dépenses de personnel observée entre 1992 et 1993, bien que nos données sur les traitements moyens ne débutent que dans l'année 1994. Elles montrent au moins la nécessité de maintenir des séries en francs constants, même si le renchérissement du coût de la vie ne se fait plus sentir avec autant d'acuité depuis 1996.

● ●

[9] A ne pas confondre avec les progressions dues à l'ancienneté (annuités et prime d'ancienneté).

DÉPENSES D'INVESTISSEMENT

Intérêts et amortissements au plus bas niveau depuis 1992

Revenant aux résultats globaux, l'examen des statistiques financières montre une réduction des amortissements de l'ordre de 34.6 millions de francs entre 1998 et 1999. Parallèlement, la charge de la dette – constituée par les intérêts – diminue aussi de plus de 4 millions de francs, autrement dit de pratiquement 14 % sur la période d'une année.

Ainsi, la réduction de la charge de l'investissement, telle qu'elle apparaît dans le compte de fonctionnement (intérêts et amortissements), représente plus que la diminution de l'ensemble des charges de fonctionnement. Cela signifie que les dépenses de fonctionnement au sens strict – par opposition aux dépenses d'investissement – ne diminuent pas entre 1998 et 1999 (voir GRAPHIQUE 13). Leur progression reste toutefois très modeste puisqu'elle se situe à moins de 0.5 % du total de 1998. On peut ainsi dire qu'elles sont stables.

GRAPHIQUE 13

Dépenses de fonctionnement et charges d'investissement (I & A), en millions de francs constants, 1992-1999

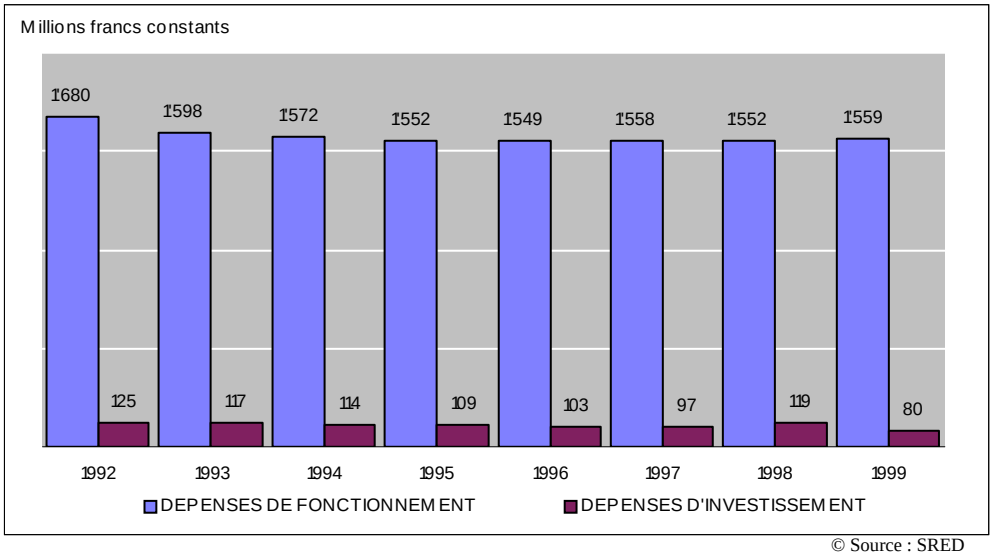

© Source : SRED

La réduction 1998-1999 de la charge d'investissement des *intérêts et amortissements* (TABLEAU 13) ne signifie pas une diminution de l'investissement lui-même. En consultant le compte d'investissement, on constate que non seulement l'investissement pour l'instruction publique ne diminue pas, mais qu'il retrouve un niveau qu'il n'avait pas connu depuis sept ans.

L'investissement réel se situe à un niveau qu'il n'avait plus atteint depuis sept ans

Dans le GRAPHIQUE 14 sont réunies les données tirées des *comptes des investissements*. L'effort consenti pour les dépenses en capital a spectaculairement progressé depuis cinq ans. Entre 1994 et 1999 le total des investissements a doublé, en passant de 40 à 83 millions de francs.

L'évolution divergente entre les dépenses pour *l'amortissement* dans les comptes de

fonctionnement et les *dépenses en capital* dans les comptes des investissements montre bien que ces deux types de dépenses ne suivent pas la même logique. On peut pourtant penser que l'augmentation des engagements pour les investissements doit avoir des conséquences sur les charges annuelles d'amortissement.

GRAPHIQUE 14

Dépenses et recettes d'investissement du DIP, en millions de francs constants, 1992-1999

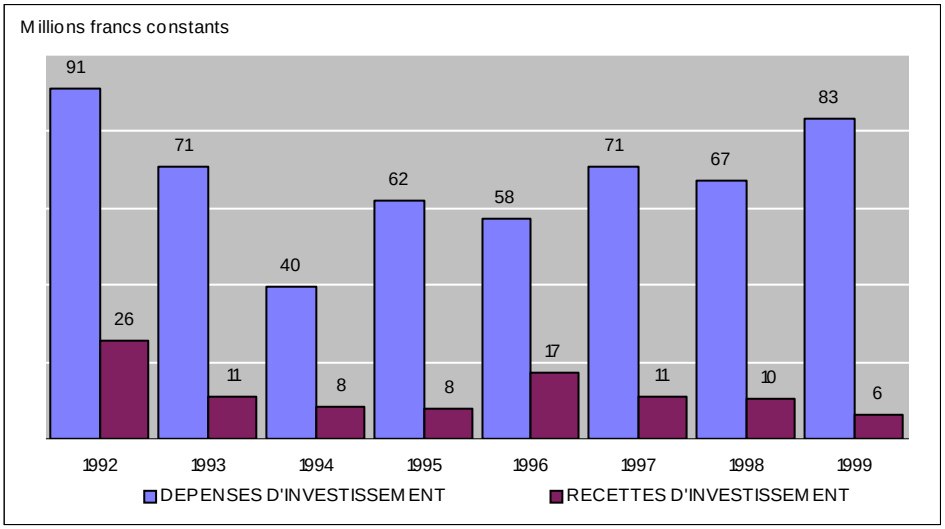

© Source : SRED

De 1992 à 1999 l'investissement a été plus bas, en moyenne, que l'amortissement

En réalité, sur la période de huit ans entre 1992 et 1999, la moyenne de l'amortissement (sans les intérêts) se situe à hauteur de 73 millions de francs (valeur 1999) tandis que les dépenses en capital représentent, toujours en moyenne et en francs constants, 68 millions de francs.

GRAPHIQUE 15

Amortissements et investissement direct (dépenses en capital) , en millions de francs constants, 1992-1999

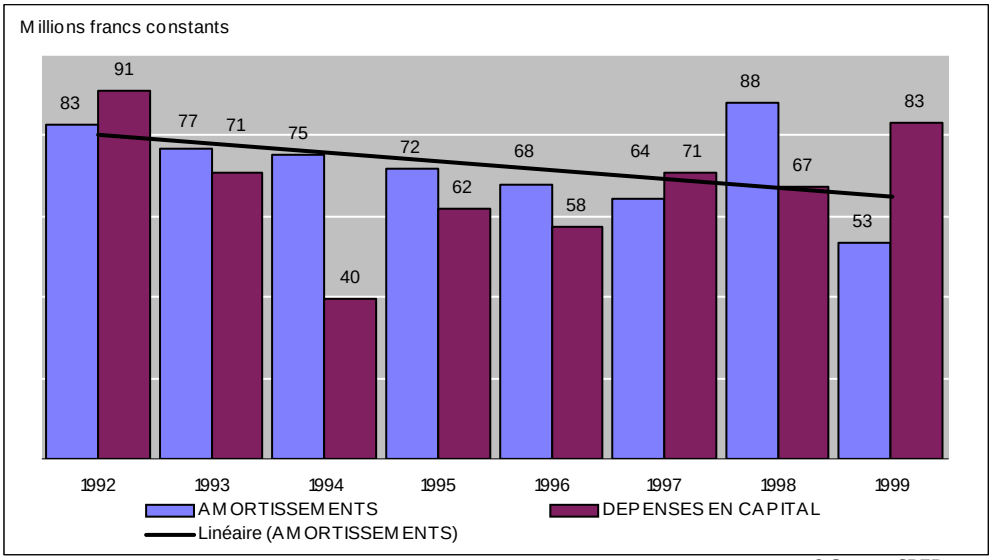

© Source : SRED

La tendance générale de l'amortissement visible dans le GRAPHIQUE 15 (tendance linéaire) va

en déclinant, ce qui indique que, si l'investissement direct – les dépenses en capital – se maintient à son niveau actuel de 1999, la capacité d'investissement pourrait descendre en dessous des dépenses d'investissement.

GRAPHIQUE 16

Rapport dépenses en capital / dépenses de fonctionnement, en %, 1992-1999

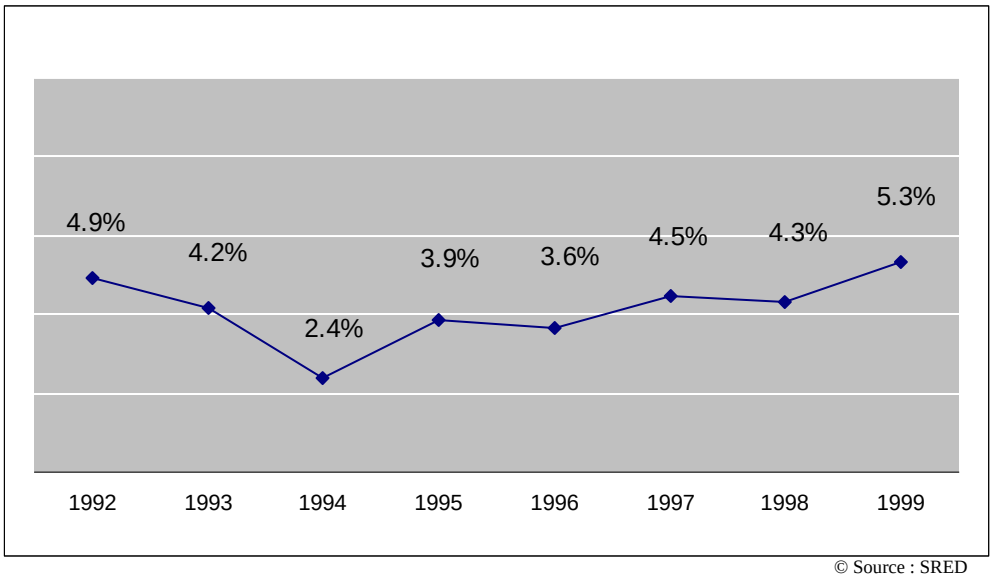

© Source : SRED

Le rapport entre les dépenses en capital – l'investissement réellement effectué dans l'année – et les dépenses de fonctionnement (sans les intérêts et amortissements) évolue de manière très irrégulière. Les fluctuations observables dans le GRAPHIQUE 16 sont avant tout dues aux dépenses d'investissement qui varient plus que les dépenses de fonctionnement. En moyenne sur les huit années, les dépenses en capital représentent 4.1 % de l'ensemble des dépenses.

● ●

En résumé, l'année 1999 a connu des résultats financiers globaux meilleurs que ceux réalisés l'année d'avant, ceci malgré une augmentation des effectifs d'élèves et d'étudiants. Ces résultats sont dus à la diminution des dépenses pour les *intérêts et les amortissements* et à un maintient des dépenses de *personnel* à un niveau très proche de 1998.

Malgré cela, les dépenses directes d'investissement ont progressé significativement l'année dernière. Le nombre total de postes équivalent plein temps des personnes occupées au DIP a légèrement augmenté, malgré une faible diminution des postes attribués aux enseignants.

● ●

Partie II

RESSOURCES FINANCIÈRES DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE PAR NIVEAU D'ENSEIGNEMENT

Cette partie est consacrée aux données par niveau d'enseignement et par services ou offices centraux du DIP. Elle présente des résultats financiers sur le fonctionnement et les transferts ainsi que sur les dépenses de personnel.

● ●

Dépenses de fonctionnement et de personnel : évolution 1992-1999

Les dépenses de fonctionnement font apparaître des ruptures dans les séries chronologiques concernant les *subventions* et *transferts*[1]. Ces décrochements ont eu lieu entre 1993 et 1995 et consistent essentiellement en des réattributions passant des *Services généraux* vers différentes écoles ou d'autres services[2].

Les changements dans les flux formels de financement tels qu'ils apparaissent dans la comptabilité du DIP sont importants, bien que cela ne corresponde pas toujours à des changements réels de l'instance de financement. Il faut donc bien distinguer ce qui relève de changements d'écritures comptables de ce qui procède réellement d'une modification du mode de financement et donc du niveau de responsabilité.

Enseignement primaire :

grande stabilité depuis 1994, légère réduction en 1999

[1] Voir le détail des données 1999 dans le tableau 5 en annexe.

[2] Il s'agit d'un effet de recomposition des données: dans la comptabilité du DIP, jusqu'à la fin 1993, les subventions n'étaient pas attribuées aux unités budgétaires, mais séparées et regroupées sous le numéro de service 39.00.00 (dès 1994, le numéro 39.00.00 est attribué à l'OOFP qui rejoint le DIP cette année-là). Pour la bonne lecture des données, nous avons regroupé ces dépenses de transfert avec les dépenses de fonctionnement des *Services généraux*. Dès l'année suivante, tous ces transferts sont attribués, pour une bonne part, aux *Services centraux*, mais aussi aux ordres d'enseignement et offices du DIP. Les subventions concernant l'*Office de la jeunesse* et l'*enseignement primaire* apparaissent ainsi comme des déplacements depuis les *Services centraux*. L'*Office d'orientation et de formation professionnelle*, rattaché au DIP en 1994, connaît le même type d'évolution entre 1993 et 1995.

Pas d'évolution brusque dans les dépenses de fonctionnement de l'enseignement primaire[3]. Il faut pourtant relever la diminution de l'ordre de 2.4 millions de francs, c'est-à-dire plus de 0.7 % entre 1998 et 1999, qui place la baisse des dépenses, entre 1992 et 1999, à 7.8 %, alors que l'augmentation des effectifs d'élèves est de près de 20 % sur l'ensemble de la période. Néanmoins, il faut relever qu'il n'y a pas de liens directs entre l'évolution des effectifs et l'évolution des dépenses de fonctionnement…

L'évolution des dépenses est plus prononcée entre 1992 et 1994 pour pratiquement se stabiliser à hauteur de 327 millions de francs constants. En revanche, les effectifs d'élèves progressent d'un peu moins de 2.5 % en moyenne par an sur l'ensemble de la période, avec un maximum de 3.7 % en 1995.

GRAPHIQUE 17

Dépenses de fonctionnement de l'enseignement primaire, 1992-1999

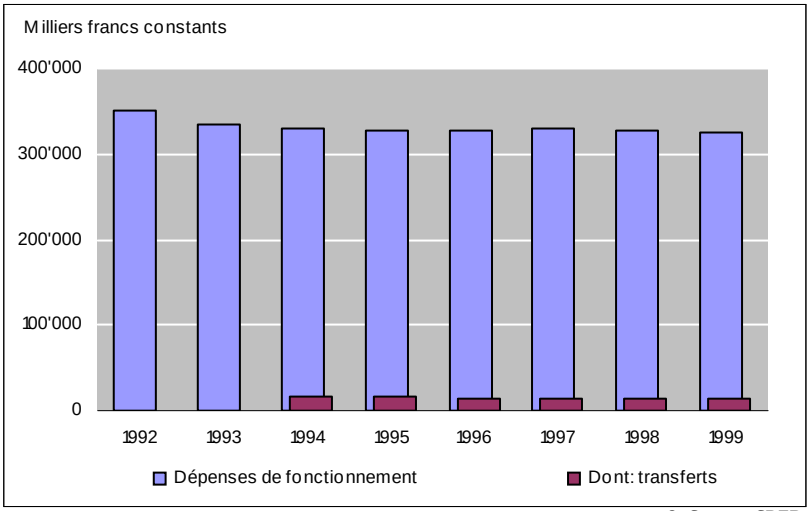

© Source : SRED

Le GRAPHIQUE 17 fait apparaître des *dépenses de transfert* à partir de 1994 alors qu'elles n'existaient pas avant. Ces dépenses, qui représentent plus de 15 millions de francs en 1994 (valeur 1999), sont essentiellement constituées des subventions aux communes pour les activités parascolaires du GIAP. Ces activités étaient auparavant déjà comprises dans les dépenses de l'enseignement primaire, mais pas sous forme de subventions, ce qui explique que l'ensemble des *dépenses de fonctionnement* n'augmente pas en conséquence.

Pour avoir une idée de l'ensemble des dépenses réalisées à ce niveau scolaire, il faut toutefois ajouter à ces montants les dépenses supportées par l'Office de la jeunesse et les charges des services centraux qui reviennent à l'enseignement primaire.

Les dépenses de personnel (GRAPHIQUE 18) montrent que les activités sont centrées sur l'enseignement, avec seulement 7.4 % du total des charges de personnel affecté au *personnel administratif et technique* (inchangé par rapport à 1998). Il faut corriger ce chiffre en fonction de la remarque ci-dessus, car les dépenses de l'Office de la jeunesse et des services centraux vont totalement vers ce type de personnel.

Ce graphique met en évidence la différence entre les dépenses pour le personnel enseignant et les dépenses pour le personnel administratif. Pour l'enseignement primaire, l'ensemble des dépenses de personnel s'élève à 280.2 millions de francs sur 310.6 millions de dépenses de fonctionnement, sans les transferts.

ent primaire » concerne l'unité administrative s'occupant de l'enseignement
s financières ne permettent pas la séparation de ces deux niveaux scolaires.

GRAPHIQUE 18

Dépenses de personnel de l'enseignement primaire, 1992-1999

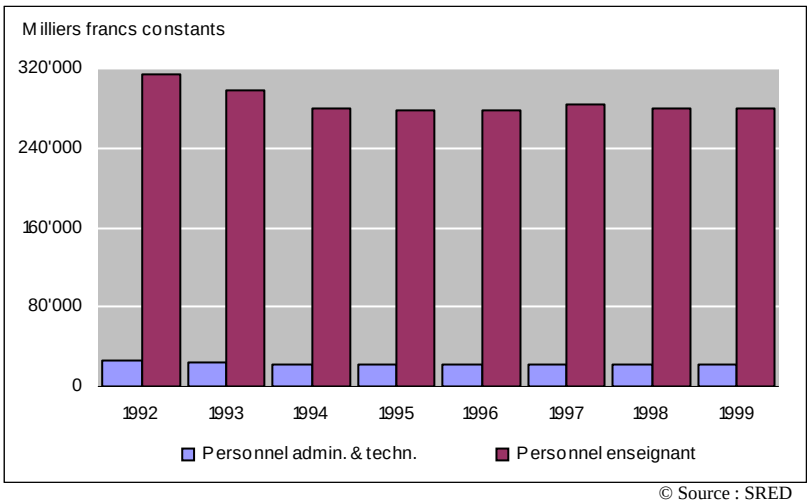

© Source : SRED

L'importance des dépenses de personnel explique pourquoi la forme de l'évolution des dépenses totales de fonctionnement suit pratiquement celle des dépenses pour le personnel enseignant. Seuls les résultats de la dernière année divergent quelque peu, mais dans une mesure qui n'est pas réellement visible dans les graphiques.

En terme de postes de travail, exprimés en équivalents plein temps, la part attribuée en 1999 à l'administration proprement dite, qui concerne des comptables, secrétaires, commis ou bibliothécaires, est de 2.3 % du total des postes de l'enseignement primaire (cf. TABLEAUX 12 et 13 en annexe). Celle-ci reste inchangée depuis 1998.

● ●

Cycle d'orientation :

évolution en pente douce depuis 1993, diminution plus accentuée en 1999

Dans ce cas, les charges de fonctionnement sont pratiquement entièrement des *charges directes*, les montants des subventions étant trop faibles pour apparaître dans le GRAPHIQUE 19.

La diminution des dépenses de fonctionnement est assez régulière sur toute la série et monte à 9.4 % entre 1992 et 1999. Seule l'année 1997 connaît une légère inversion de tendance avec une augmentation de 0.07 %.

Pendant ces huit années, les effectifs d'élèves ont augmenté de 4.5 %, soit 0.6 % en moyenne par année. Mais l'évolution n'est pas linéaire car on constate une réduction initiale de 0.9 % de 1992 à 1994, puis une progression
n'y a pas de relation directe,
fonctionnement et celle des effecti
l'enseignement primaire. Pour no
capacité d'absorption des fluctua
activités est à considérer sur le plu

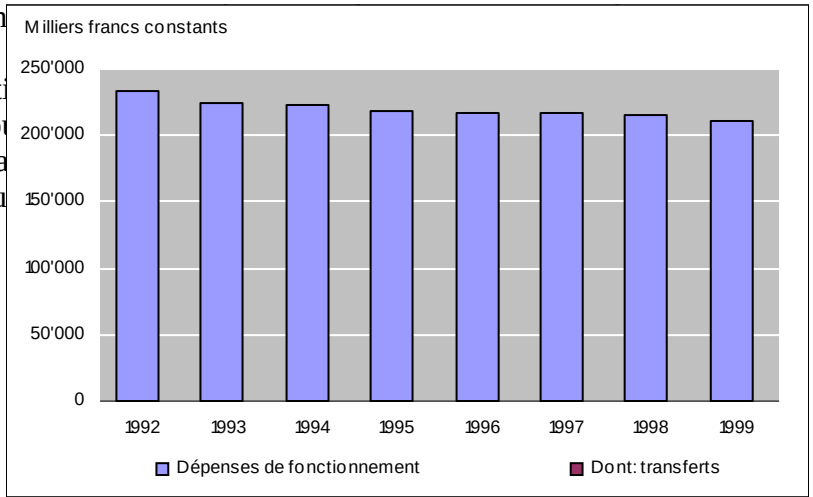

GRAPHIQUE 19

Dépenses de fonctionnement du Cycle d'orientation, 1992-1999

© Source : SRED

L'évolution la plus récente montre une diminution des dépenses de 1.8 % entre 1998 et 1999, ce qui est au-dessus de la moyenne de la série. Cette diminution se produit en même temps qu'une augmentation des effectifs d'élèves de 1.8 %.

GRAPHIQUE 20

Dépenses de personnel du Cycle d'orientation, 1992-1999

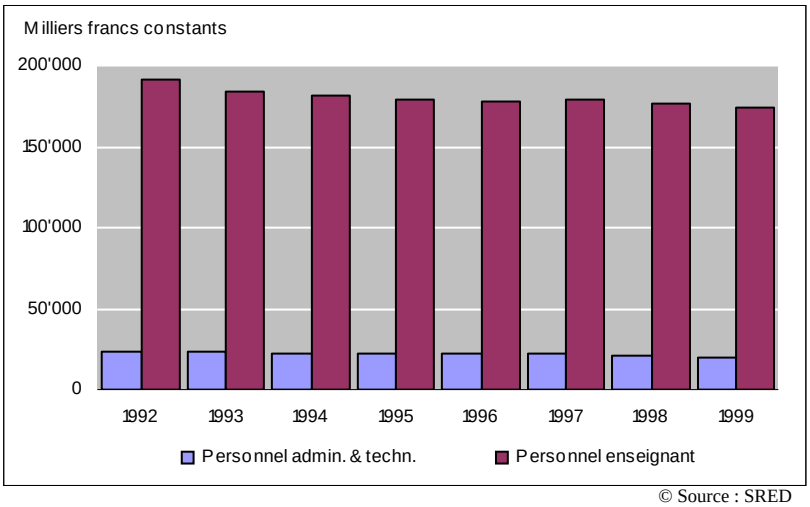

© Source : SRED

Dans le graphique ci-dessus (GRAPHIQUE 20), nous trouvons un parallélisme avec les données présentées plus haut. L'explication est la même que pour l'enseignement primaire puisque les dépenses de personnel représentent la plus grosse part des dépenses de fonctionnement. La diminution d'environ 1.6 % se voit accompagnée d'une tendance similaire pour le personnel administratif et technique qui diminue de 4.8 %.

Le personnel administratif au sens strict représente 7.0 % du total du personnel, en postes équivalents plein temps. A ces personnels, il convient d'ajouter l'ensemble des postes dédiés à des activités techniques, sociales ou sanitaires au sein du Cycle d'orientation, et plus largement l'ensemble des ressources humaines des services centraux, de l'Office de la jeunesse et de l'Office d'orientation et de formation professionnelle qui s'occupe des élèves du Cycle d'orientation. L'ensemble des différents personnels du Cycle d'orientation, en postes équivalents plein temps et en personnes, sont regroupés par type d'activités ou, si l'on veut, par famille de fonctions, telles qu'elles sont définies par l'Office du personnel de l'Etat, dans les TABLEAUX 12 et 13 en annexe.

● ●

Enseignement postobligatoire :

même niveau en 1999 qu'en 1994, mais augmentation des transferts

Les données de dépenses de l'enseignement postobligatoire montrent une certaine régularité depuis 1993, après une baisse importante entre 1992 et 1993. Le résultat pour 1999 se situe au même niveau que celui de 1994, en francs constants toujours, avec, entre temps, un petit décrochement en 1996. Celui-ci est dû pour une part à une diminution des transferts, et plus spécifiquement des subventions accordées. Pour une autre part, il s'agit d'une baisse sur les dépenses de personnel.

© Source : SRED

GRAPHIQUE 21

Dépenses de fonctionnement de l'enseignement postobligatoire, 1992-1999

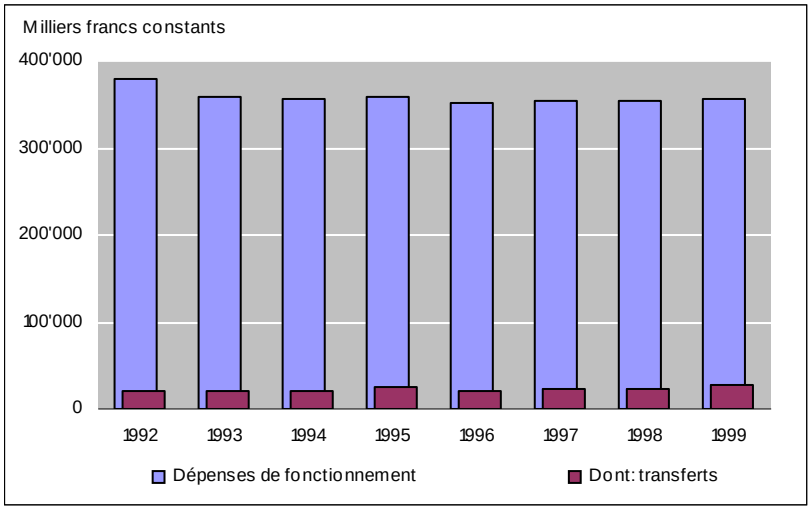

Les subventions et transferts ont augmenté d'environ 4 millions de francs entre 1998 et 1999, ce qui représente près de 18 % sur ce seul poste et se situent à un niveau jamais atteint depuis 1992. Dans la comptabilité du DIP, on trouvera 47 millions de francs de subventions accordées pour 1999, car le mode de financement des HES[4] a changé et ce sont plus de 38 millions de francs qui sont versés au titre de subventions pour celles-ci. Les subventions fédérales pour les HES, d'un montant de 13 millions de francs compensent en partie ces dépenses.

Dans nos statistiques financières, nous avons pris le parti de recomposer les dépenses sous la forme qu'elles avaient avant la mise en place de l'enveloppe budgétaire, afin de permettre une comparaison sur les mêmes bases, en particulier pour pouvoir retrouver l'ensemble des dépenses de personnel qui sont transformées pour une part en subventions. Mais, à terme, la présentation des données devra changer pour tenir compte de l'autonomie des HES et produire des informations séparées. La logique comptable des HES s'approche de celle de l'Université depuis qu'elle reçoit une enveloppe budgétaire (ou subvention forfaitaire) pour assumer les dépenses de personnel et de biens et services.

En consultant les données traitant des *charges de personnel* dans le GRAPHIQUE 22, on retrouve la même évolution que pour les dépenses de fonctionnement. La diminution des *charges de personnel enseignant* entre 1992 et 1994 est de l'ordre de 8.4 %, c'est-à-dire davantage que celle constatée sur l'ensemble des dépenses.

Sur la dernière année, les dépenses pour le personnel enseignant diminuent d'un peu plus d'un million de francs, ce qui représen
les autres types de personnel au
des charges de personnel du po
terme constant. A cette échelle, c

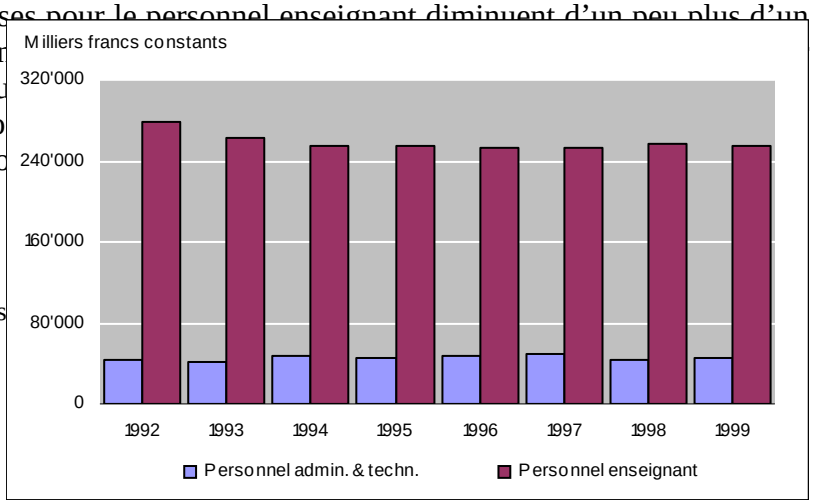

GRAPHIQUE 22

evoises

Dépenses de personnel de l'enseignement postobligatoire, 1992-1999

© Source : SRED

Globalement, on peut faire le même constat que pour les autres niveaux d'enseignement : la masse des salaires représente une large part des dépenses de fonctionnement et donc influence fortement ces dernières. Le mode de financement par enveloppe budgétaire pour les HES trouble la vision que nous avons de l'évolution des dépenses de fonctionnement, en particulier parce que les flux du financement se sont passablement complexifiés avec des subventions fédérales et des subventions des autres cantons qui passent par l'étage intermédiaire des HES-SO. Le calcul du financement, selon des critères basés sur le nombre des étudiants et sur la cherté du coût dans les cantons d'accueil, devrait aussi amener des changements sur le niveau des dépenses à Genève pour les écoles concernées.

● ●

Université :

dépenses de fonctionnement en augmentation depuis 1995

Les résultats présentés dans le GRAPHIQUE 23 montre une réduction des dépenses de fonctionnement de 5.3 % sur l'ensemble de la période. Cependant, la baisse est concentrée au début de la période, car depuis 1995 il y a une augmentation de 2.2 %.

GRAPHIQUE 23

Dépenses de fonctionnement de l'Université, 1992-1999

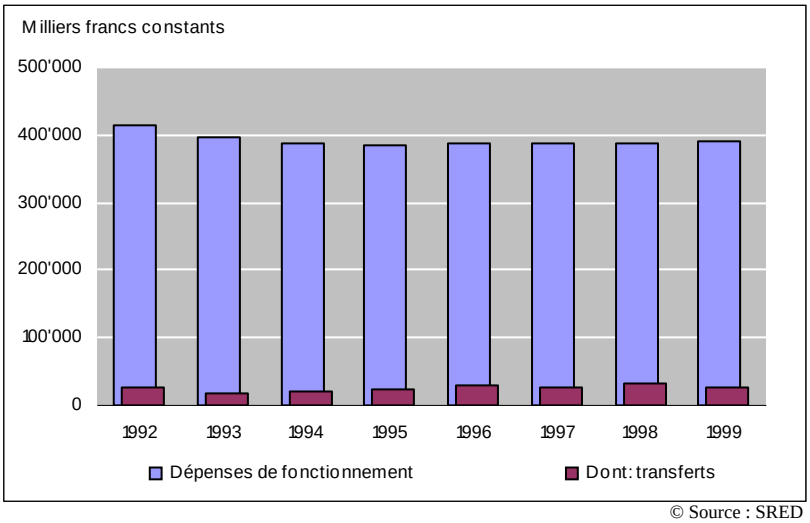

© Source : SRED

Les données de l'Université sont reconstituées directement à partir des comptes de l'institution depuis 1996, suite au changement du mode de financement[5], et il est probable qu'il subsiste des imprécisions dans l'attribution de certaines dépenses (on pense en particulier aux dépenses de *biens et services* qui sont déjà au bénéfice d'une enveloppe budgétaire partielle avant 1996 et qui passent entièrement sous ce régime à cette date) et donc dans l'interprétation de l'évolution des transferts.

[5] Le financement provenant du DIP passe par une *subvention* (appelée aussi enveloppe) et non pas au travers de natures précises *(Personnel, Biens et services)*. Les données statistiques en annexe sont présentées sous une forme constante par nature (voir TABLEAUX 1 à 4).

Les dépenses de personnel en revanche sont homogènes sur toute la période considérée. L'évolution de celles-ci (voir GRAPHIQUE 24) va en decrescendo jusqu'à l'année 1996 puis remonte par deux fois en 1997 et 1999. Ces mouvements sont particulièrement visibles pour le personnel enseignant.

GRAPHIQUE 24

Dépenses de personnel de l'Université, 1992-1999

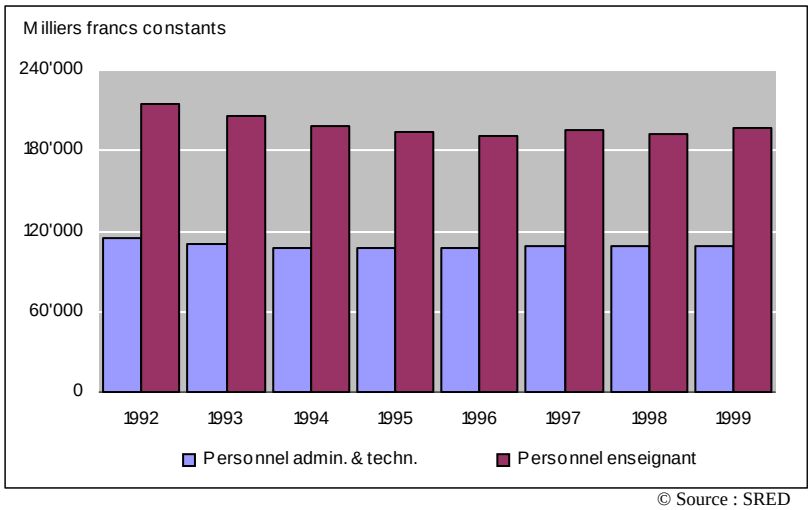

© Source : SRED

Entre 1998 et 1999, les dépenses pour le personnel enseignant augmentent de 0.7 % tandis que celles pour le personnel administratif et technique augmentent de 2.4 %. Pour ce dernier type de personnel, les dépenses avaient au préalable diminué de l'ordre de 1.2 % entre 1997 et 1998 (pour les enseignants elles avaient augmenté de 0.2 %).

Depuis 1995, on constate une certaine irrégularité dans l'évolution des dépenses de personnel. Il faudrait probablement examiner les évolutions telles qu'elles se produisent au niveau des facultés pour comprendre ces fluctuations.

Le *personnel administratif et technique*, qui représente près de 36 % du total des *charges de personnel*, constitue pratiquement 40 % des postes EPT (cf. TABLEAUX 12 et 13 en annexe). Considéré aussi sous l'angle des postes de travail, le personnel purement administratif ne représente plus que 17.1 % du total, tandis que 11 % de l'ensemble du personnel est constitué de techniciens ou de scientifiques.

● ●

Centre d'enseignement des professions de la santé et de la petite enfance :

forte progression des transferts depuis 1994, légère augmentation pour le personnel

La rupture entre 1993 et 1994 t
l'inscription des subventions alla

GRAPHIQUE 25

Dépenses de fonctionnement du CEPSPE, 1992-1999

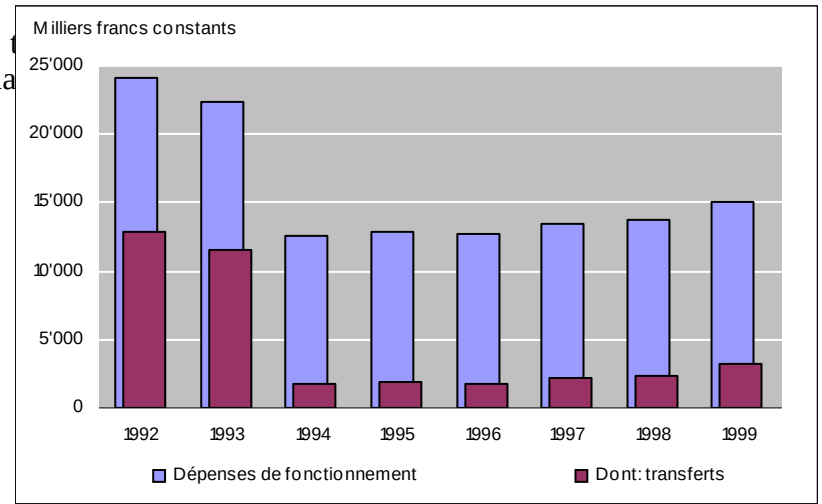

© Source : SRED

En revanche, l'évolution à partir de 1994 traduit un changement progressif dans l'attribution de subventions ainsi que dans les dédommagements aux collectivités publiques.

Ces deux postes doublent pour ainsi dire en cinq ans.

Les dépenses pour le fonctionnement au sens strict – sans les transferts – progressent depuis 1994, passant de 10.8 millions à 11.8 millions de francs (valeur 1999), ce qui constitue une augmentation de plus de 9 % en tout.

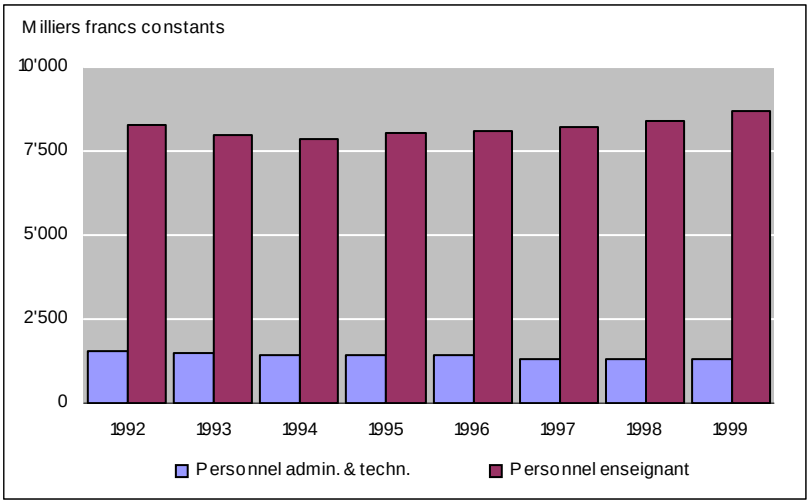

GRAPHIQUE 26

© Source : SRED

Dépenses de personnel du CEPSPE, 1992-1999

gine principale la progression des dépenses de personnel et, au sein s pour les enseignants (voir GRAPHIQUE 26). Depuis 1994, les enseignant ont augmenté de 10.5 %, tandis que celles concernant le echnique diminuaient de 7.4 %. Ces dernières étant beaucoup moins otal), l'ensemble des dépenses de personnel suivent l'évolution dépenses pour les enseignants.

ignants constituent 82.9 % du personnel, tandis que les postes iquement administratives (secrétaires, commis) représentent 15.8 % rrespondant à un poste EPT revient au groupe des médicaux et paramédicaux.

● ●

Services généraux :

deux ruptures en 1994 et 1997 dans les transferts, légère diminution en 1999

L'évolution des dépenses de fonctionnement des Services généraux est dominée par les changements apportés par les transferts. Ceux-ci représentent 82.5 % en 1999, soit 1 % de moins qu'en 1992. La première rupture est due aux subventions qui ont été regroupées avec les Services généraux avant 1994 et réparties entre les unités depuis. La seconde, entre 1996 et 1997, correspond à une augmentation importante des subventions aux personnes physiques[6].

GRAPHIQUE 27

Dépenses de fonctionnement des Services généraux, 1992-1999

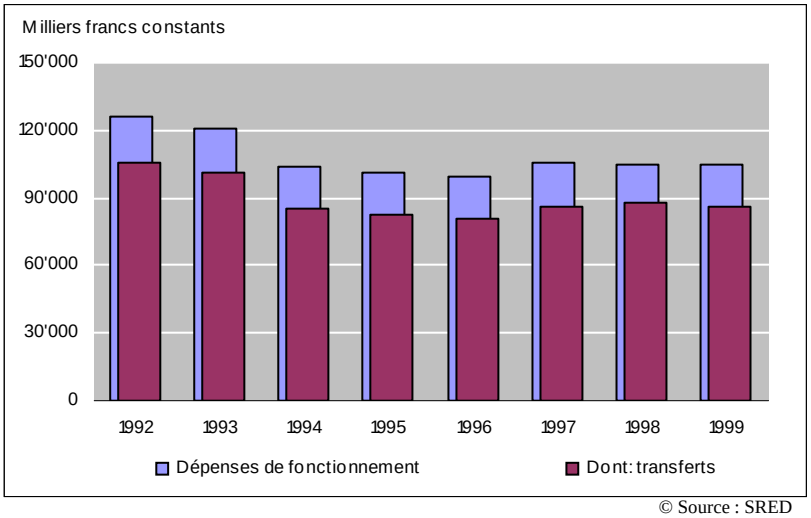

© Source : SRED

GRAPHIQUE 28

Dépenses de personnel des Services généraux, 1992-1999

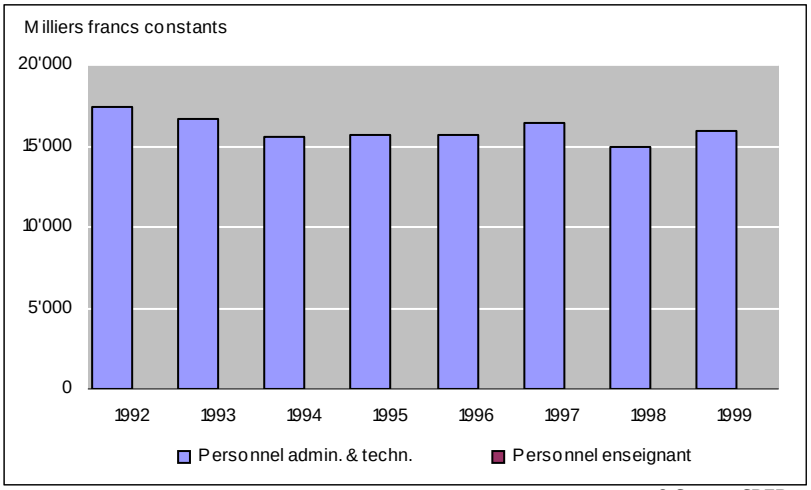

© Source : SRED

La diminution de 0.5 % sur l'ensemble des dépenses de fonctionnement a ainsi été obtenue par une réduction des *subventions accordées* supérieure à l'augmentation liée aux dépenses de personnel.

[6] La nouvelle loi sur les allocations d'encouragement à la formation prévoit des versements auparavant réalisés par le Département de l'action sociale et de la santé (loi votée le 1.3.96). Ces allocations viennent s'ajouter aux allocations d'études proprement dites qui représentaient déjà 2.5 millions de francs en 1996.

Les dépenses de fonctionnement, sans les transferts, ont été réduites fortement entre 1992 et 1994, suivant en cela l'évolution générale liée au fléchissement des dépenses de personnel, que l'on peut observer dans le GRAPHIQUE 28. En 1999, ces dépenses augmentent d'environ 5 %, mais l'année 1998 avait vu ce poste diminuer de pratiquement 8.5 %.

● ●

Office de la Jeunesse :

dépenses de personnel en augmentation en 1999

La rupture visible dans le GRAPHIQUE 29 est, comme déjà vu plus haut, en relation avec l'attribution de subventions qui étaient gérées en dehors des unités auparavant.

GRAPHIQUE 29

Dépenses de fonctionnement de l'Office de la jeunesse, 1992-1999

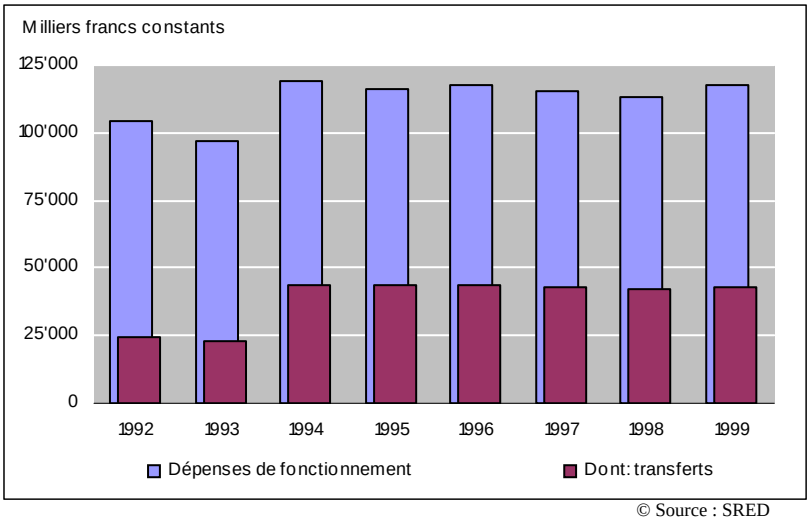

© Source : SRED

GRAPHIQUE 30

Dépenses de personnel de l'Office de la jeunesse, 1992-1999

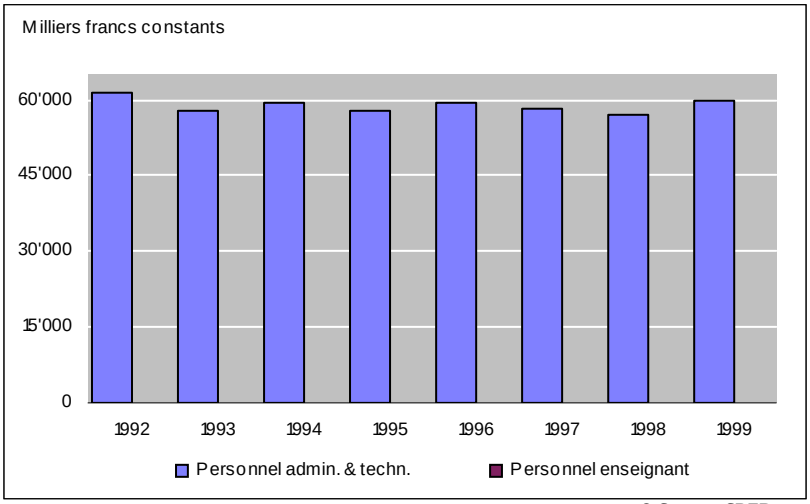

© Source : SRED

Depuis 1994, une série de fluctuations sur les dépenses de fonctionnement a pour origine le même type de mouvements sur l'évolution des dépenses de personnel. L'augmentation la plus récente des charges de *personnel administratif et technique*, qui se monte à un peu moins de

5 % entre 1998 et 1999, se retrouve donc dans les dépenses de fonctionnement à hauteur de presque 4 % pour la même période. On relèvera que cette hausse vient après deux années successives de baisse sur ce poste de dépenses.

● ●

Office d'orientation et de formation professionnelle :

après les réarrangements de 1994 et 1995, période de relative stabilité

Comme pour l'Office de la jeunesse, les mouvements les plus forts sur les dépenses de fonctionnement sont en relation avec des fluctuations du total des transferts. Après son rattachement au DIP en 1994, l'OOFP connaît encore une année d'adaptation dans la gestion des subventions[7]. Le résultat plus important pour l'année 1998 est dû aux subventions accordées aux personnes physiques, poste qui réalise un record cette année-là pour redescendre en 1999.

GRAPHIQUE 31

Dépenses de fonctionnement de l'OOFP, 1992-1999

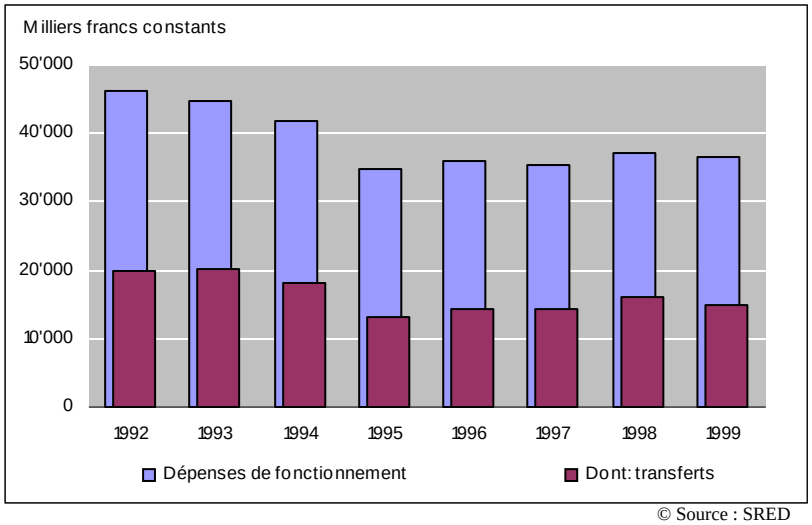

© Source : SRED

Les dépenses de fonctionnement (GRAPHIQUE 31), sans les transferts, passent de 26.3 millions de francs en 1992 à 21.6 millions en 1995 (exprimés en francs 1999), ce qui correspond à une diminution de 18.0 %. A partir de cette année, ces dépenses restent approximativement à ce niveau.

Les dépenses de personnel (GRAPHIQUE 32) connaissent aussi deux périodes distinctes, avant 1995 et depuis, mais avec un niveau relativement élevé encore en 1994. En revanche, en 1999, les dépenses de biens et services ont baissé de l'ordre de 1.5 millions de francs – soit 32 % – ce qui a permis aux dépenses de fonctionnement de continuer leur progression à la baisse jusqu'à l'année 1995.

[7] Notamment les subventions concernant la SGIPA passent à la DGPO.

Dans la dernière année des relevés, bien que le total des dépenses de fonctionnement diminue de 1.8 %, le poste dévolu au personnel augmente, lui, de 2.7 %. Cette augmentation est absorbée, cette fois, par une diminution importante des intérêts et surtout des amortissements qui sont réduits au quart de leur niveau de 1998.

GRAPHIQUE 32

Dépenses de personnel de l'OOFP, 1992-1999

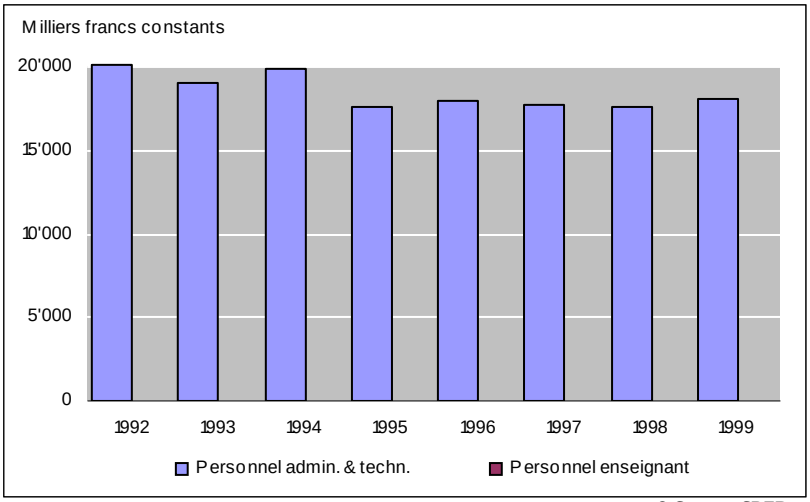

© Source : SRED

Le nombre de postes EPT passe de 131.9[8] à 142.0[9] entre la fin 1998 et la fin 1999, mais en moyenne sur l'année, l'augmentation est seulement de 6 postes EPT[10] en une année. En situation de fin d'année, les postes EPT étaient au nombre de 149.0 en 1994.

● ●

[8] Voir édition 1999 du présent document.
[9] Voir TABLEAU 13 en annexe.
[10] Voir TABLEAU 11 en annexe.

Partie III

RESSOURCES DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE PAR ÉLÈVE OU ÉTUDIANT

Coût unitaire par élève ou par étudiant

Le coût unitaire, un indicateur de gestion

Nous avons intégré pour la première fois dans la version 1999 du document « Ressources humaines et financières » une partie consacrée au coût par élève. L'importance d'un tel indicateur nous amène à réitérer la démarche cette année. Le coût unitaire devient ainsi une information permanente dans ce texte, au même titre que les données financières globales.

Le coût unitaire est une information utile pour la compréhension de l'utilisation des ressources affectées à l'enseignement et pour la gestion d'un système éducatif. Il permet d'établir une comparaison directe entre les structures d'enseignement sur la répartition des ressources financières et de déterminer une structure des dépenses pour chaque niveau d'enseignement et écoles. Il répond à la question : combien dépense-t-on pour (ou combien coûte) un élève / un étudiant en moyenne par année pour un ordre d'enseignement ou un type d'école donné ?

Il faut toutefois toujours garder à l'esprit que le coût unitaire n'est pas une mesure de la qualité de l'enseignement. Un coût élevé n'est ni synonyme de mauvaise gestion ou de gaspillage des moyens à disposition, ni un indicateur de bonne qualité. Il est indispensable de souligner que le niveau des dépenses par élève ou étudiant dépend des objectifs éducatifs que l'on se fixe, notamment en termes d'encadrement pour arriver à un niveau de qualité défini.

L'intérêt de cette information réside moins dans les comparaisons brutes entre ordres d'enseignement ou école que dans sa composition interne par rapport à des niveaux d'enseignement différents. L'enseignement primaire par exemple se distingue notamment par un niveau de rémunération du personnel enseignant inférieur à celui du Cycle d'orientation. Il est donc logique que son coût unitaire soit plus bas. Il est aussi intéressant de constater la diversité du niveau des dépenses par élève dans l'enseignement postobligatoire, en comparant les différents types d'écoles. L'explication des écarts trouve probablement son origine dans les taux d'encadrement effectifs, dans le type de matériel utilisé dans une école donnée, etc.

Enfin, la comparaison dans le temps du coût unitaire pour une même structure peut apporter des éléments de compréhension de la structure des dépenses. On peut ainsi voir comment évolue le niveau moyen de dépenses par ordre d'enseignement ou école.

Cette opération comporte toutefois des limites liées à la constante évolution du système d'enseignement. S'il est en effet tentant d'élaborer des grandes séries chronologiques, il est trompeur de comparer des résultats qui ne sont pas issus d'un même état de fait ou d'une même situation. La création, par exemple, des Hautes écoles spécialisées ayant passablement changé la structure de certaines écoles de l'enseignement postobligatoire (Ecole de commerce, Ecole d'ingénieurs, Ecole des arts appliqués, Centre horticole de Lullier, etc.), il a été nécessaire d'adapter les calculs ou de limiter la construction des séries chronologiques (ruptures).

Les coûts unitaires en 1999

Le TABLEAU 33 présente les données synthétiques des coûts unitaires, selon la même formule que la version de l'année passée. Il donne un premier aperçu des coûts et de leur décomposition par catégorie de dépenses (personnel, biens et services, frais liés à l'investissement, aux Services généraux et aux deux offices sans prestations d'enseignement au sens strict).

TABLEAU 33

Décomposition des coûts unitaires par catégorie de dépenses et niveau ou type d'enseignement, pour l'année 1999 (en francs)

calculs provisoires au 29.5.00

	Nombre d'élèves ou étudiants	Catégories de dépenses								**Coût par élève ou étudiant**
		Personnel adm. & technique	Personnel Enseignant	Biens & services	Bâtiments	Intérêts & amort.	Services généraux DIP	Office de la jeunesse	Office d'orient. et form. prof.	
Enseignement primaire	*33'482*	352	7'975	225	1'546	2'773	297	889	0	**14'057**
Cycle d'Orientation	*11'080*	1'763	15'900	518	937	803	297	757	260	**21'235**
Enseignement postobligatoire										
Collège de Genève	*6'477*	2'209	14'928	485	911	1'666	297	314	83	**20'893**
Ecole de Culture Générale	*1'638*	2'253	14'936	412	818	1'666	297	314	83	**20'779**
Ecole de Commerce	*2'138*	2'256	13'296	538	1'179	1'666	297	314	83	**19'630**
Ecole d'Ens. Technique	*443*	4'543	20'938	940	2'396	1'666	297	314	83	**31'178**
CEPTA dual	*2'268*	1'336	8'532	487	1'017	637	297	314	2'434	**15'054**
CEPTA plein-temps	*716*	4'007	25'596	1'460	3'052	1'891	297	314	4'647	**41'264**
Ecole des Arts Appliqués	*366*	2'848	18'887	1'245	1'263	1'890	297	314	4'816	**31'560**
Cours Prof. Commerciaux	*1'951*	209	4'691	166	345	637	297	314	2'434	**9'094**
Ecole Sup. d'art visuel	*270*	2'831	17'046	1'222	1'101	1'666	297	314	83	**24'561**
Centre horticole de Lullier	*197*	11'839	16'789	8'587	3'062	1'666	297	314	83	**42'638**
CEPSPE	*555*	2'724	17'586	2'260	1'225	34	297	0	83	**24'208**
Hautes Ecoles Spécialisées	*1'111*	7'323	22'158	3'693	2'337	9	297	0	83	**35'900**
Université	*11'922*	9'161	16'534	2'677	2'253	1'428	0	0	0	**32'052**

Source : SRED

CEPTA : Centre d'Enseignement Professionnel, Technique et Artisanal
CEPSPE : Centre d'Enseignement de Professions de la Santé et de la Petite Enfance

Le GRAPHIQUE 34 synthétise l'information par un regroupement des écoles de l'enseignement postobligatoire. Cette opération permet de comparer entre eux les coûts par élève par ordre d'enseignement.

GRAPHIQUE 34

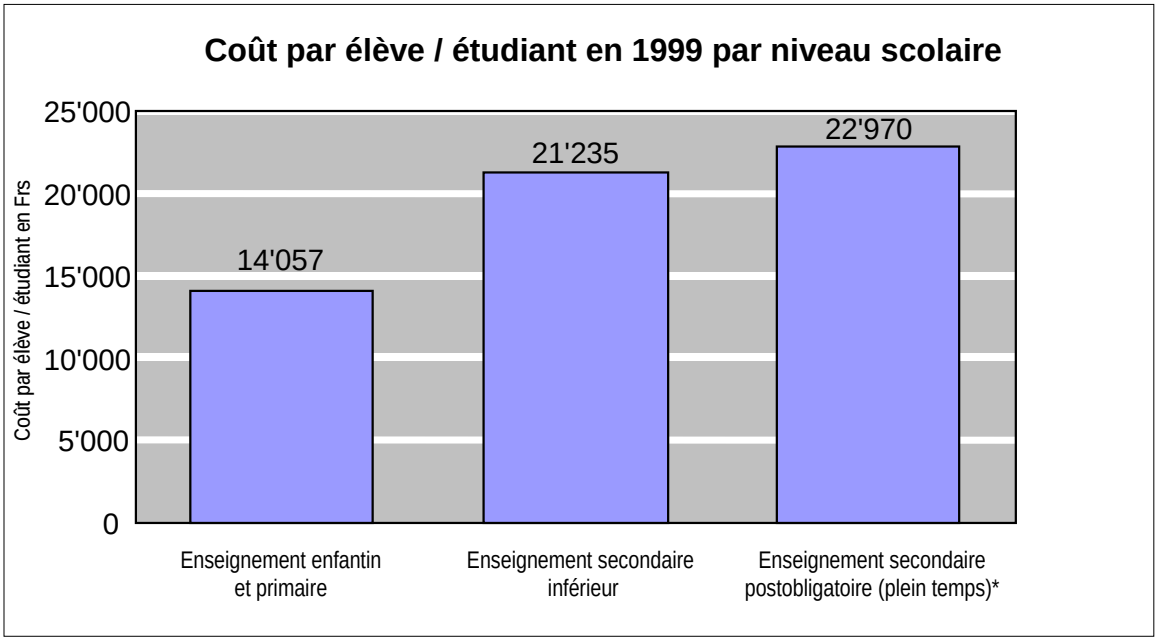

Source : SRED

* sans les formations d'apprentissage en emploi (CEPTA dual et cours professionnels commerciaux).

L'enseignement secondaire inférieur correspond au Cycle d'orientation. L'enseignement secondaire postobligatoire regroupe les écoles du secondaire II ainsi que l'ESAV (qui est de niveau tertiaire), mais pas les filières HES. L'écart entre l'enseignement enfantin et primaire d'une part, et les deux niveaux secondaires d'autre part, s'explique essentiellement par la différence des coûts de personnel. L'enseignement primaire utilise très peu de personnel administratif et technique et la charge de personnel enseignant est deux fois moins élevée que celle du Cycle d'orientation ou du Collège. Il est nécessaire de souligner que ce dernier point est lié au type d'enseignement et d'encadrement (cf. section suivante sur le taux d'encadrement).

Le coût unitaire moyen de l'enseignement postobligatoire est proche de celui du Cycle d'orientation. Cette moyenne cache cependant des niveaux de coût par élève très divers selon le type d'école, comme on peut le constater dans le GRAPHIQUE 35.

GRAPHIQUE 35

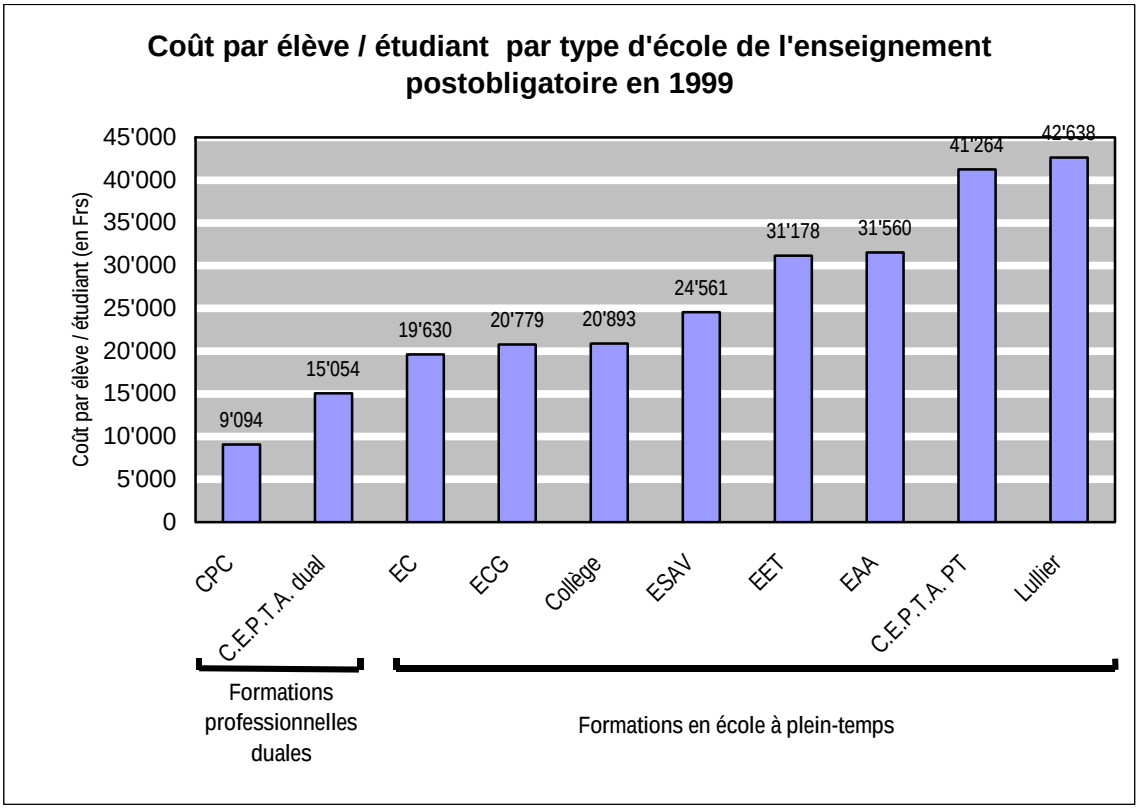

Source : SRED

Le GRAPHIQUE 35 fait ressortir trois groupes d'école :

Un premier groupe formé des écoles de formation professionnelle en emploi (système dual) rassemble les formations les moins coûteuses (par unité) avec une dépense par élève comprise entre Frs 9'000.- et Frs 15'000.-. Ces montants ne comprennent que les dépenses publiques (DIP), qui correspondent à la partie scolaire de la formation (environ un jour et demi par semaine), par opposition à l'activité professionnelle en entreprise. Ils ne représentent donc pas le coût complet de formation, car ils ne comprennent pas les frais de formation des entreprises.

Deux solutions sont envisageables pour résoudre ce problème :

- Les apprentis en emploi passent environ un tiers de leur temps total de formation à l'école. En multipliant par 3 leur coût respectif, on atteint un niveau se situant dans la fourchette des écoles professionnelles plein temps (p. ex. Ecole d'enseignement technique, CEPTA plein temps). Cette démarche est toutefois relativement grossière. Par ailleurs, les coûts de formations en entreprise ne sont pas les mêmes que ceux liés à l'enseignement en école. Cette solution est donc à écarter.

- L'autre solution est d'envisager un coût unitaire complet, en incluant notamment les charges de formation des entreprises formatrices d'apprentis. Une étude de l'Université de Genève[1] a été effectuée à ce sujet au niveau de la Confédération.

  Une telle démarche se révèle toutefois assez complexe. Tout d'abord, elle nécessite une

[1] Hanhart Siegfried et Schultz Hans-Rudolf, *La formation des apprentis en Suisse – Coûts et financements*, Delachaux et Niestlé, Lausanne, Paris 1998.

collecte d'informations auprès des entreprises. Ensuite, pour que l'enquête soit utilisable pratiquement, il est nécessaire de récolter un nombre suffisant de réponses de la part des entreprises, ce qui n'est pas aisé à obtenir sur une base volontaire.

Le second groupe rassemble les écoles de formation gymnasiale et générale (Collège de Genève, Ecole de culture générale) dont le coût par élève s'élève à Frs 20'000.- environ. L'Ecole de commerce (assimilable à une école professionnelle) se situe également à ce niveau.

On trouve enfin les écoles professionnelles et techniques – qui forment le troisième groupe – que l'on peut subdiviser en deux sous-ensembles : d'une part l'Ecole d'enseignement technique et l'Ecole des arts appliqués, avec un coût par élève ou étudiant se situant un peu au-dessus des Frs 30'000.-. D'autre part, on trouve le CEPTA (plein temps) et le Centre de Lullier dont le coût par élève est légèrement supérieur à Frs 40'000.-.
Trois facteurs expliquent ce niveau de coût plus élevé : tout d'abord des charges de personnel plus importantes, notamment celles du personnel enseignant, dues en partie à des taux d'encadrement un peu plus élevés. Cette situation découle probablement de la nature de l'enseignement propre à ce type d'école. La seconde raison est imputable aux coûts d'équipement. Enfin, les faibles effectifs, notamment celui du Centre de Lullier, contribuent aussi à hausser le niveau des coûts par élève ou étudiant.
A noter que les filières HES ne sont pas comprises ici, mais regroupées au niveau de l'enseignement tertiaire (ci-dessous).

Le GRAPHIQUE 36 concerne les coûts par étudiant pour l'enseignement tertiaire (CEPSPE, HES et Université) en 1999. Les montants relatifs placent ces enseignements au même niveau que le troisième groupe d'écoles de l'enseignement postobligatoire, décrit ci-dessus, bien que le CEPSPE se situe un tiers plus bas que les dépenses des HES.

GRAPHIQUE 36

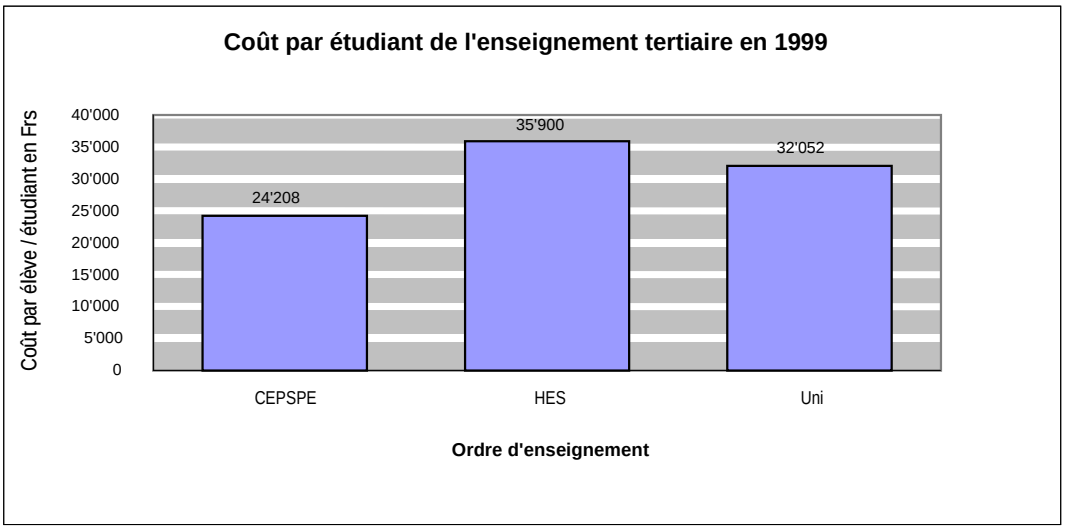

Source : SRED

Le calcul du coût unitaire de l'Université et des HES pose un problème méthodologique difficile, celui de la distinction entre dépenses d'enseignement et de recherche. Le modèle actuel intègre en effet les dépenses publiques de l'Université (le financement provenant de la Confédération et des cantons, donc des collectivités publiques), à l'exclusion des fonds privés ou explicitement liés à la recherche (Fonds national p. ex.). Or, une partie de ces dépenses publiques est précisément en lien avec l'activité de recherche. Le coût d'enseignement de l'étudiant universitaire est ainsi gonflé par la partie recherche. Pour calculer un coût

d'enseignement net des frais de recherche, il faut élaborer une clé de répartition qui permette de définir la part de dépenses respectives. Ce problème est amplement traité au niveau international. Cependant, pour appliquer à Genève les modalités de calcul mises au point à cet égard, il faudrait parvenir à une organisation différente des comptes de l'Université.

L'évolution des coûts unitaires entre 1990 et 1999

L'analyse des coûts par élève ou étudiant au cours des dix dernières années révèle, pour la plupart des ordres d'enseignement et des écoles, une diminution des dépenses unitaires. Il faut y voir une des principales conséquences de la politique de maîtrise des coûts engagée dans une période de récession économique. Ces chiffres montrent qu'il y a eu une réduction des moyens financiers par rapport aux effectifs d'élèves ou d'étudiants. On pourrait y voir le fruit d'une gestion plus efficace, d'une meilleure rationalité de l'utilisation des moyens. Ces seules données ne permettent pas de dire s'il y a eu une incidence sur la qualité de l'enseignement.

On trouve dans cette section des informations sur l'évolution des dépenses unitaires entre 1990 et 1999, décomposées par nature. Ceci permet de saisir l'effet des différents types de dépenses sur l'évolution du coût global et facilite la compréhension de l'évolution de chaque nature de dépenses prise isolément. Le TABLEAU 27 dans la partie annexe rassemble les données du coût unitaire entre 1990 et 1999.

Pour ne pas compliquer la lecture, nous avons effectué un choix de graphiques parmi les écoles qui présentent une série de données cohérente sur toute la période considérée (1990-1999). Trois types d'enseignement ont été retenus : l'enseignement primaire (GRAPHIQUE 37), le Cycle d'orientation (GRAPHIQUE 38) et comme illustration de l'enseignement secondaire postobligatoire, le Collège de Genève (GRAPHIQUE 39).

Trois phases caractérisent l'évolution du coût par élève de l'enseignement primaire au cours des dix dernières années, ainsi qu'on peut le voir dans le GRAPHIQUE 37.

GRAPHIQUE 37

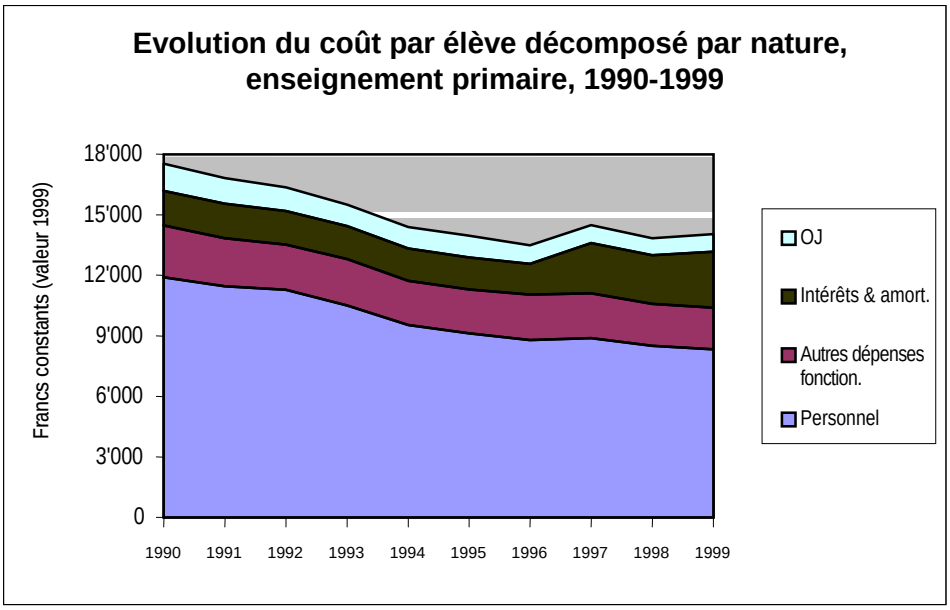

Source : SRED

OJ : Office de la jeunesse

- Tout d'abord, une baisse sensible se produit entre 1990 et 1996. La dépense unitaire globale diminue de 23 %, ce qui représente Frs 4'065.- par élève en termes absolus. Dans le même temps, les effectifs passent de 27'418 à 31'874[2] élèves, soit un accroissement de 16,25 %. L'enseignement primaire a donc disposé de moyens financiers moindres pour accueillir plus d'élèves.

  Une décomposition plus fine de l'évolution des composantes du coût unitaire laisse apparaître une réduction pour chaque nature de dépenses. Les dépenses de fonctionnement suivent le même mouvement : –26 % pour l'ensemble du personnel (administratif et enseignant) et –12 % pour les autres dépenses de fonctionnement (cette catégorie regroupe les biens et services, les frais de bâtiment et les dépenses des Services généraux du DIP).

- Entre 1996 et 1997, le coût unitaire global remonte de 7,5 %, alors que les effectifs sont quasiment stables. L'utilité du GRAPHIQUE 37 réside dans la possibilité de décomposer les variations. Ainsi, si la dépense unitaire globale augmente de Frs 1'011.-, celle du personnel ne croît que de Frs 98.- et celle des autres dépenses de fonctionnement diminue même de Frs 35.-.

  En réalité, l'essentiel de la part de cette croissance est dû au poste *intérêts et amortissements* avec un renchérissement de Frs 960.-. Ainsi, effectifs et dépenses de fonctionnement sont stables. L'augmentation du coût unitaire global de l'enseignement primaire entre 1996 et 1997 est donc presque uniquement la conséquence d'opérations comptables liées à l'amortissement du patrimoine administratif.

- La troisième période s'étend de 1997 à 1999. Il s'agit d'une nouvelle phase de décroissance du coût unitaire global (–3 %) accompagnée d'une augmentation des effectifs d'élèves (+5 %). Ainsi, et contrairement à la situation de la première période analysée ci-dessus, les dépenses globales ont augmenté, mais un peu moins fortement que les effectifs. La croissance de ceux-ci explique donc la faible diminution de la dépense unitaire.

  La décomposition de cette dernière par nature révèle que la baisse des dépenses de personnel d'une part, et des autres charges de fonctionnement d'autre part (respectivement –6 % et –7 %) est proportionnellement plus forte que celle des effectifs. On peut donc tirer la même conclusion que celle de la première phase, du moins en ce qui concerne ces deux natures de dépenses : les dépenses de personnel et les autres dépenses de fonctionnement ont baissé alors que l'effectif global d'élèves à prendre en charge s'est accru.

  Les dépenses liées à l'investissement (intérêts et amortissements) augmentent de 11 % et sont responsables d'une diminution amoindrie du coût unitaire global entre 1997 et 1999.

Le Cycle d'orientation est le second ordre d'enseignement analysé du point de vue de l'évolution du coût unitaire. Le GRAPHIQUE 38 en donne les détails.

[2] Se reporter à l'annexe pour des explications méthodologiques sur le calcul des effectifs dans le cadre du coût unitaire.

GRAPHIQUE 38

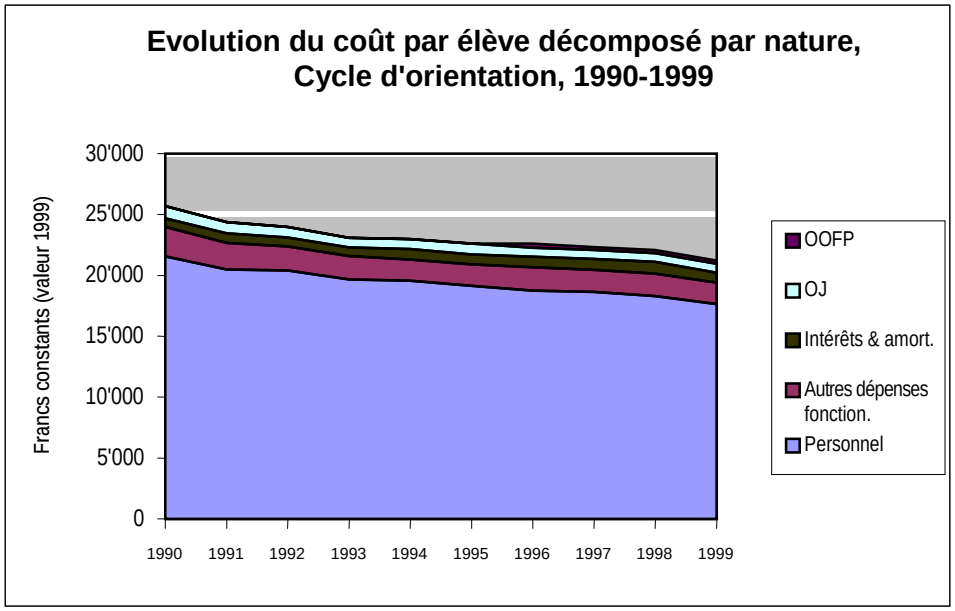

Source : SRED

OJ : Office de la jeunesse
OOFP : Office d'orientation et de formation professionnelle

Contrairement au cas de l'enseignement primaire, la dépense unitaire du Cycle d'orientation connaît une diminution plus ou moins linéaire. On peut toutefois également dégager trois périodes qui se différencient par l'intensité de la décrue.

- En premier lieu, la phase 1990-1993 est caractérisée par une décroissance assez soutenue : 10 % en trois ans. L'essentiel (72 %) de cette tendance s'explique par la diminution de la dépense unitaire liée au personnel. Si l'on ajoute à cela l'évolution des autres dépenses de fonctionnement, qui explique 20 % supplémentaires de la diminution du coût unitaire global, on comprend que l'effet est majoritairement à rechercher dans l'évolution des charges de fonctionnement.

  Enfin, l'effectif d'élèves a progressé de 3 % pour cette même période. Ainsi, et comme pour la première phase de l'enseignement primaire, la diminution du coût unitaire global du Cycle d'orientation entre 1990 et 1993 est à la fois due à l'accroissement de l'effectif d'élèves et aux moyens financiers réduits mis à disposition du Cycle d'orientation. On retrouve d'ailleurs ce phénomène dans les deux autres périodes ci-dessous.

- La dépense unitaire continue à décroître pendant la seconde phase (1993-1998), mais de manière moins soutenue : – 4 % en cinq ans, ce qui représente à peine 1 % par année. Plusieurs facteurs sont à souligner pour expliquer ceci : une croissance – légère – du poste *intérêts et amortissements*, et l'introduction d'une part des charges de l'Office d'orientation et de formation professionnelle attribuée au Cycle d'orientation.

  On voit toutefois sur le GRAPHIQUE 38 la faible importance de cette part. La diminution du coût unitaire global est là encore à rechercher dans l'évolution des charges de personnel, qui baissent de 7 %. Il faut par ailleurs se souvenir que ces dernières représentent toujours la plus grande composante de la dépense unitaire globale (spécialement pour cet ordre d'enseignement : 84 % en moyenne sur les dix dernières années) ; leur part a donc un poids prépondérant.

Les effectifs, quant à eux, sont relativement stables avec une légère augmentation de 2 %, ce qui représente tout de même 193 élèves en plus (en moyenne 38.6 par année). On retrouve donc le double phénomène déjà constaté ci-dessus : une diminution des moyens à disposition couplée à un accroissement du nombre d'élèves accueillis.

- La troisième période, enfin, connaît une décroissance à nouveau plus soutenue. La dépense unitaire globale chute de près de 4 % sur une année (rappel : moins de 1 % par année entre 1993 et 1998). Là encore, le facteur essentiel est la composante *personnel* qui explique 73 % de la baisse globale.

  L'année 1999 connaît par contre une particularité au sujet des intérêts et amortissement : la dépense unitaire de ce poste est en régression (19 % de la baisse totale entre 1998 et 1999). Cette tendance est vraie pour l'ensemble des ordres d'enseignement et des écoles pour lesquelles un coût unitaire est calculé, à l'exception de l'enseignement primaire (cf. ci-dessus).

Nous concluons la partie consacrée au coût unitaire avec l'analyse de son évolution au Collège (enseignement postobligatoire) sur la base du GRAPHIQUE 39.

GRAPHIQUE 39

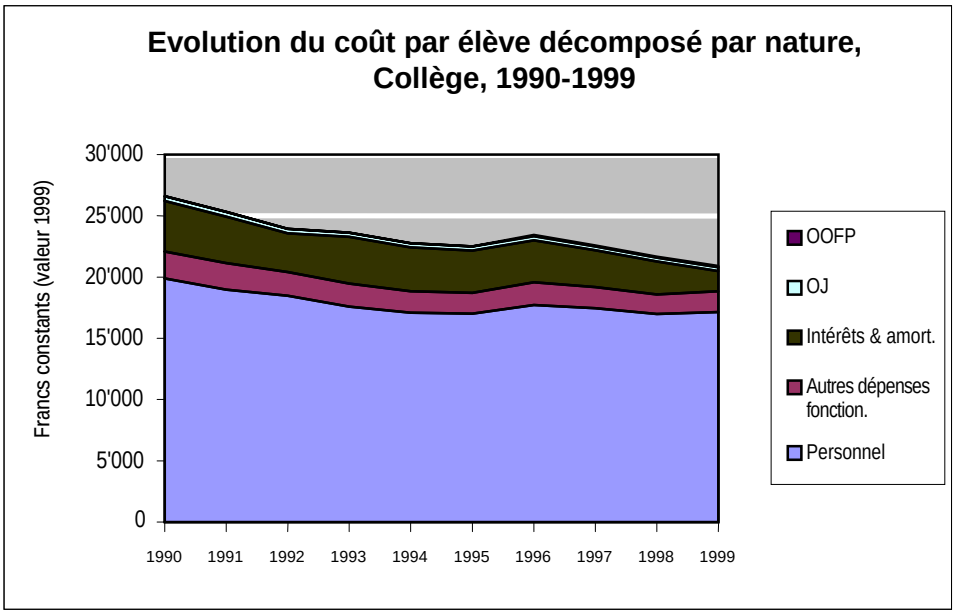

Source : SRED

La structure de l'évolution de la dépense unitaire du Collège est assez proche de celle de l'enseignement primaire, mais les raisons en sont différentes. On peut à nouveau isoler trois périodes.

- Tout d'abord, entre 1990 et 1995 a lieu une baisse relativement forte de la dépense unitaire : –15 % pendant que les effectifs augmentent de 10 %. On retrouve aussi l'effet combiné de contraction des dépenses globales et augmentation du nombre d'élèves. La rubrique *personnel* explique 70 % des écarts. Ce chiffre grimpe à 82 % si l'on tient compte de l'ensemble des dépenses de fonctionnement. 16 % enfin de la diminution est imputable au poste *intérêts et amortissements*, ce qui est plutôt élevé en comparaison avec les

évolutions de l'enseignement primaire et du Cycle d'orientation. Ces résultats sont le reflet de la politique de maîtrise des coûts liés au personnel, au début de la décennie.

- Entre 1995 et 1996, le mouvement s'inverse et le coût unitaire global remonte de 4 %. Contrairement à l'enseignement primaire, cette évolution est essentiellement due à l'augmentation de la charge unitaire de personnel et des autres dépenses de fonctionnement. Dans une plus faible mesure, l'attribution des charges de l'OOFP contribue également à cette croissance.

  L'effectif, pour sa part, est quasiment stable entre ces deux années. Le Collège a donc bénéficié durant cette période de moyens financiers supplémentaires.

- La troisième période comprend les années 1996 à 1999. Les effectifs sont en hausse de 5 % et la dépense unitaire décroît de 11 %. Contrairement à la première phase ainsi qu'à la situation observée de l'enseignement primaire et du Cycle d'orientation, l'effet est dû en grande partie à la chute du poste *intérêts et amortissements*. La baisse est particulièrement prononcée entre 1998 et 1999. Les dépenses de personnel et les autres dépenses de fonctionnement ont également décru, mais dans une moindre mesure (respectivement –3 % et –8%).

Dans l'ensemble, les dépenses unitaires sont donc en baisse ou oscillent autour d'un niveau relativement stable, ce qui ne veut pas dire que toutes les écoles ont connu une telle évolution. Des causes structurelles expliquent certains mouvements irréguliers. L'attribution, par exemple, d'une part importante des charges de l'Office d'orientation et de formation professionnelle aux écoles professionnelles rend compte de la brusque augmentation du coût unitaire du CEPTA et des Cours professionnels commerciaux entre 1995 et 1996.

Coût unitaire et effectifs d'élèves ou d'étudiants sont mathématiquement liés et les calculs présentés ici montrent une évolution inverse entre les deux, mais ne permettent pas d'apprécier plus précisément leur rapport. Ces constatations invitent à pousser plus loin l'étude pour comprendre l'articulation entre ces deux variables et mesurer leur lien (corrélation).

On trouvera les chiffres de l'évolution du coût unitaire des autres écoles de l'enseignement postobligatoire, de la HES, du CEPSPE et de l'Université dans le TABLEAU 27 en annexe. Des informations concernant le financement unitaire sont également disponibles dans le TABLEAU 28.

● ●

Taux d'encadrement des élèves ou des étudiants (encadrement unitaire)

En complément au coût unitaire, le taux d'encadrement est l'autre donnée qui renseigne sur la distribution des ressources entre les différents niveaux d'enseignement. On se place cette fois non plus dans l'optique des ressources financières, mais dans celles des ressources humaines. Les chiffres fournis dans cette partie proviennent de l'exploitation de données effectuée pour l'ensemble d'indicateurs du système d'enseignement et de formation genevois[3]. Les taux sont construits à partir des données du personnel enseignant uniquement, sur la base de l'activité d'enseignement (par opposition aux activités hors-enseignement). On se rapportera à l'annexe méthodologique pour des informations plus précises sur la composition du personnel enseignant.

Le taux d'encadrement est une notion à géométrie variable. Il existe en effet plusieurs façons de le calculer ; l'une d'elles est le nombre d'élèves par enseignant. La difficulté à maîtriser dans le calcul du taux d'encadrement est l'identification du personnel enseignant qui s'occupe des élèves. Or, ce personnel est très varié et englobe des catégories de fonctions différentes qui sont souvent attribuées à l'enseignement mais qui ne concerne pas l'activité d'enseignement au sens strict. L'enseignement dit « face-à-face » n'est qu'un élément de l'encadrement au sens large.

Il est également important de souligner que le taux d'encadrement dépend de l'organisation scolaire d'un niveau d'enseignement. La composition et la structure du personnel – et notamment du personnel enseignant –, la structure de l'horaire des élèves et des maîtres, les objectifs pédagogiques, tous ces facteurs diffèrent d'un niveau à l'autre. Il est donc nécessaire de garder à l'esprit ces caractéristiques lorsque l'on utilise le taux d'encadrement.

Pour illustrer ce propos, prenons l'exemple de l'enseignement primaire et secondaire. Au niveau primaire, l'horaire des enseignants recouvre entièrement celui des élèves ; il existe donc une parité entre le nombre d'heures d'enseignement hebdomadaires pour un élève, et le nombre d'heures d'enseignement hebdomadaires pour un enseignant occupant un poste à plein-temps.

En ce qui concerne l'enseignement secondaire, ce rapport n'est plus le même. Au Cycle d'orientation, par exemple, l'horaire hebdomadaire d'un élève est de 32 heures, alors qu'un poste d'enseignant à plein temps comporte entre 20 et 24 heures d'enseignement. Il faut donc environ l'équivalent d'un poste et demi d'enseignant pour couvrir l'horaire d'un élève. Ceci correspond à un taux d'encadrement plus élevé, et implique par conséquent des charges unitaires en personnel enseignant plus importantes, sans même prendre en compte les différences de traitement pour un emploi à plein temps.

Les GRAPHIQUES 40 à 43 synthétisent l'évolution des taux d'encadrement (exprimé en nombre d'élèves par poste d'enseignant) pour les différents ordres d'enseignement.

[3] Service de la recherche en éducation, *Le système d'enseignement et de formation genevois. Ensemble d'indicateurs*, SRED, Genève, à paraître.

GRAPHIQUE 40

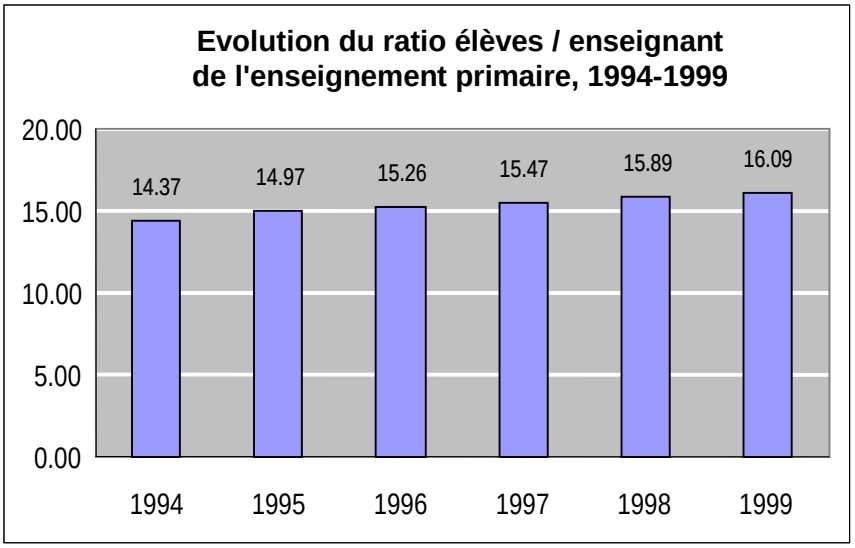

Source : SRED

Le nombre d'élèves par enseignant s'est accru depuis 1994 : le ratio a augmenté de 12 % sur l'ensemble de cette période. En réalité, le nombre de postes d'enseignants (en équivalent plein temps) a légèrement augmenté (+ 38) mais ceci n'a pas suffi à couvrir l'évolution des effectifs d'élèves qui se sont accrus de 4'173[4] élèves durant les six dernières années (+ 14%).

Ceci confirme par ailleurs l'évolution globale des charges unitaires de personnel de l'enseignement primaire (cf. partie consacrée aux coûts unitaires). On se rappellera toutefois que ces dernières contiennent l'ensemble du personnel, alors que les taux d'encadrement calculés dans cette section ne concernent que les enseignants, au sens large du terme (cf. annexe ci-après).

Pour la rentrée 2000, le Département de l'instruction publique a indiqué pour l'enseignement primaire un ratio élèves / enseignant de 17, alors que celui du SRED est de 16,09. La différence provient de l'utilisation de méthodes de calcul différentes. Le calcul du SRED englobe les postes des enseignants des classes spéciales (mais pas ceux des institutions du SMP), ce qui représente 71,7 unités. Bien entendu, les élèves de ces classes sont également comptabilisés dans les effectifs (491). On constate que le ratio élèves / enseignant est beaucoup moins élevé dans les classes spéciales – ce qui se justifie par des besoins d'encadrement accrus – et tire le ratio global vers le bas.

D'autre part, le SRED calcule un encadrement « large » puisqu'il inclut également les enseignants des structures d'accueil et les enseignants formateurs. Au 31 décembre 1999, ces deux rubriques représentent 74.9 postes.

Le Cycle d'orientation, pour sa part, connaît une évolution relativement similaire, comme le montre le GRAPHIQUE 41.

[4] On se reportera aux explications méthodologiques (annexe) au sujet du calcul des effectifs d'élèves pour le taux d'encadrement.

GRAPHIQUE 41

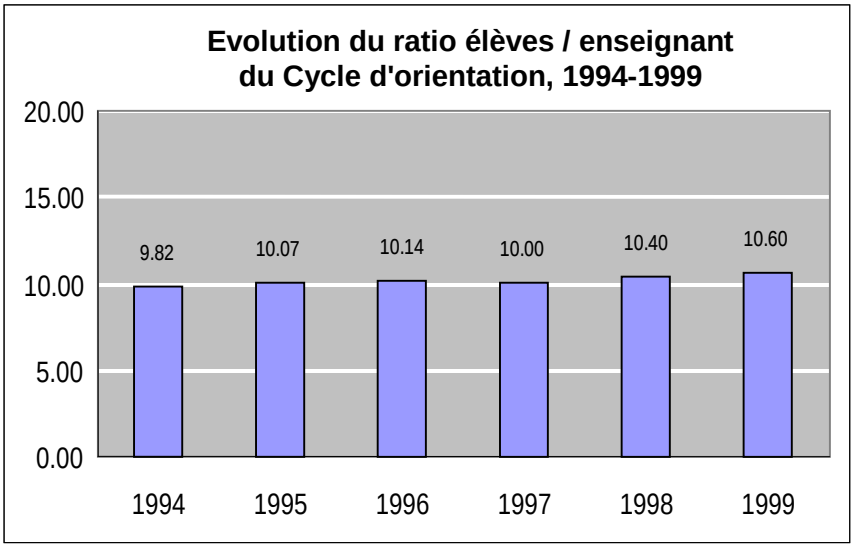

Source : SRED

Le ratio a augmenté de 8 % entre 1994 et 1999, mais il a connu un fléchissement en 1997. Cette évolution valide également celle de la dépense de personnel (par élève). Un double mouvement est à l'origine de cette baisse : le nombre de postes d'enseignants a été réduit de 2 % (en équivalent plein temps), tandis que l'effectif d'élève s'est accru de 5 % (+ 574 élèves).

Tout comme l'enseignement primaire et le Cycle d'orientation, l'enseignement secondaire postobligatoire a connu une évolution ascendante du nombre d'élèves par enseignant, comme on peut le constater dans le GRAPHIQUE 42. La hausse marquée entre 1996 et 1997 est due à l'introduction des filières HES, qui englobent une partie des élèves jusqu'ici comptabilisés dans l'enseignement postobligatoire. Il semble donc que ces filières bénéficient d'un encadrement plus important. Toutefois, les GRAPHIQUES 43 et 44 situent les HES en dessous des formations techniques et artisanales, artistiques et horticoles. En réalité, le poids des effectifs des filières gymnasiale et générale tire vers le bas la moyenne de l'enseignement postobligatoire.

Le regroupement « postobligatoire » inclut le Collège (y compris la filière pour adultes), les classes d'accueil et d'insertion, l'Ecole de culture générale (y compris pour adultes), l'Ecole d'enseignement technique et l'Ecole d'ingénieurs du soir, l'Ecole des arts décoratifs y compris la maturité professionnelle artistique, l'ensemble des centres de frais du CEPTA (sauf la formation des techniciens), les formations commerciales (ancien cursus de la maturité commerciale, diplôme de commerce, cours professionnels commerciaux, maturité professionnelle commerciale).

Ne sont pas comprises les filières HES (ingénieurs, ingénieurs agronomes, Ecole supérieure d'arts appliqués et Haute école de gestion) ni l'Ecole supérieure d'art visuel. Ces ratios diffèrent légèrement des taux d'encadrement annoncés dans l'ensemble d'indicateurs du système d'enseignement et de formation genevois, car les premiers ne comprennent que les écoles de l'enseignement postobligatoire décrites ci-dessus, alors que les seconds englobent également l'enseignement tertiaire (ESAV et HES).

GRAPHIQUE 42

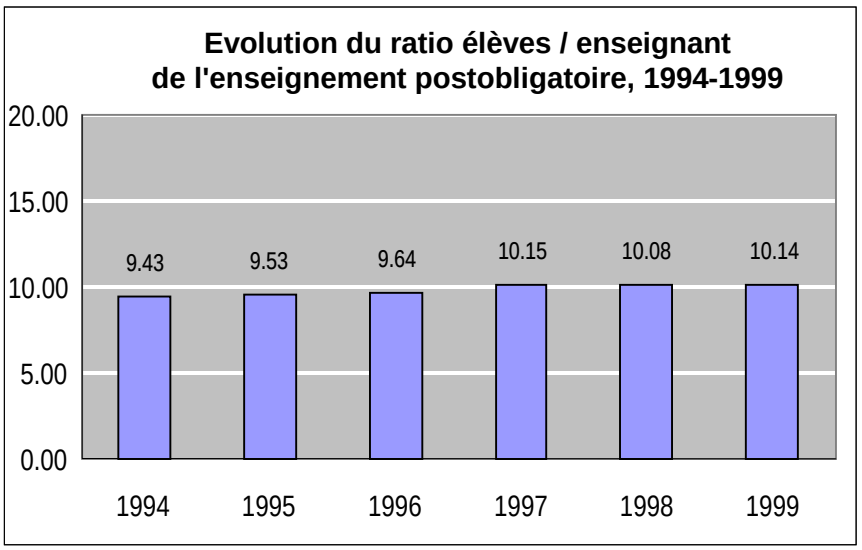

Source : SRED

Le taux d'encadrement global pour l'enseignement postobligatoire facilite la comparaison entre ordres d'enseignement, mais cache une diversité de ratios par rapport aux multiples filières qui composent ce niveau. Le GRAPHIQUE 43 détaille les « familles » de formation[5] de ce groupe en 1999. Le GRAPHIQUE 44 le complète avec les formations tertiaires non-universitaires.

GRAPHIQUE 43

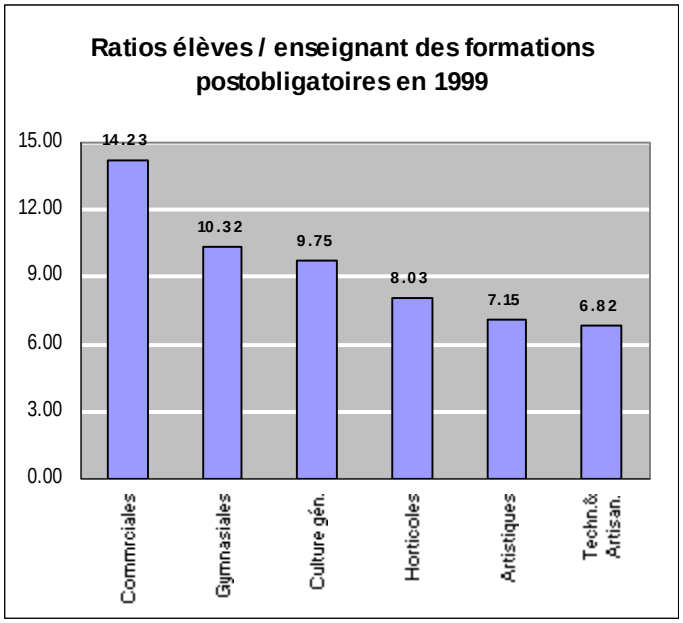

GRAPHIQUE 44

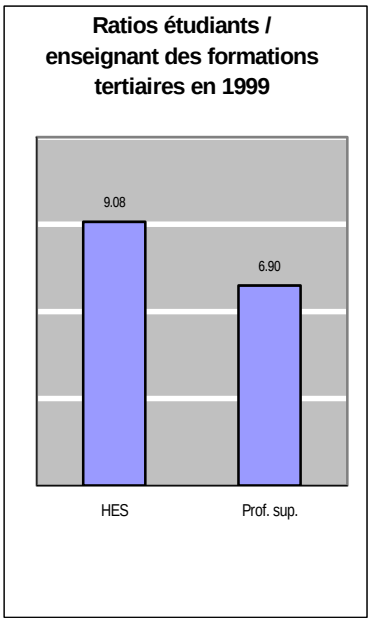

Source : SRED

[5] Les composantes des familles (types d'écoles) figurent dans la partie annexe.

La distribution des valeurs est assez similaire à celle des coûts unitaires. Les formations gymnasiales et générales absorbent moins de ressources d'encadrement, alors que les taux sont plus élevés pour les filières professionnelles et techniques. Les effectifs plus faibles de ces dernières expliquent en partie ces résultats.

L'Université, enfin, connaît une situation différente à deux égards : le niveau des ratios et leur évolution. Le GRAPHIQUE 45 synthétise cette information.

GRAPHIQUE 45

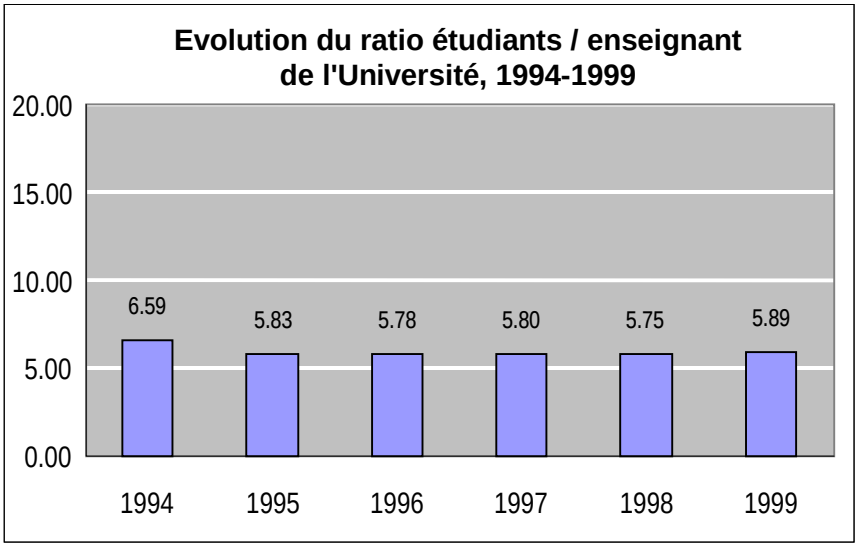

Source : SRED

Le calcul du taux d'encadrement de l'Université pose plusieurs problèmes d'ordre méthodologiques. Tout d'abord, comme dans le cas des coûts unitaires, il est très délicat de distinguer avec fiabilité les ressources humaines attribuées à l'enseignement d'une part et à la recherche d'autre part. Une sélection des ressources affectées à l'enseignement déboucherait probablement sur des ratios plus élevés que ceux calculés et présentés dans le GRAPHIQUE 45. On peut également débattre du nombre d'étudiants lui-même, puisque les étudiants en formation continue, les candidats au doctorat non inscrits ainsi que les auditeurs ne sont pas inclus dans les effectifs du système d'information universitaire de l'OFS, alors que l'effort de formation de l'Université les concerne également.

Au sujet de l'évolution du taux d'encadrement, l'importante diminution du ratio entre 1994 et 1995 est due principalement à une chute du nombre d'étudiants (–7,6 %, ce qui représente 967 personnes)[6].

● ●

[6] Université de Genève et Université de Lausanne, *Statistiques universitaires* (éditions 1998-1999 et 1999-2000).

Partie IV

RESSOURCES HUMAINES DE L'INSTRUCTION PUBLIQUE PAR NIVEAU D'ENSEIGNEMENT

Cette partie est consacrée aux données par niveau d'enseignement et par services ou offices centraux du DIP. Elle présente des pyramides d'âges donnant une idée de l'évolution des ressources humaines par sexe et par situation de nomination.

● ●

Personnel du DIP par tranche d'âges quinquennale : évolution 1994-1999

Les enseignants représentent 72.6 % des personnes employées au sein du DIP ou, en postes équivalents plein temps, 71.8 %. Nous présentons les données les concernant par niveau scolaire. La partie restante, environ 28 %, représente les personnels administratifs, techniques, socio-sanitaires ou scientifiques (voir les catégories dans les TABLEAUX 12 et 13).

Ces données, présentées l'année dernière, montraient un vieillissement non seulement du corps enseignant, mais de l'ensemble des personnels de l'instruction publique. D'une manière générale, les observations faites une année plus tard confirment cette tendance et montrent même une certaine aggravation de la situation.

Les enseignants du primaire :

les « 50-54 ans » deviennent majoritaires, peu de nominations dans les « 20-29 ans »

La moyenne d'âge des enseignants du primaire augmente de 1.6 années entre 1994 et 1999. Elle a toutefois baissé de 0.2 années depuis 1998. Après une période de vieillissement, il y a eu donc un très léger rajeunissement de l'ensemble du corps enseignant.

Entre 1994 et 1999, le personnel de 50 ans et plus, hommes et femmes confondus, passe de 22.1 % à 34.9 % du total des enseignants du primaire. La proportion était de 33.0 % en 1998. Ainsi, malgré une baisse sur l'âge moyen entre 1998 et 1999, le groupe des « 50 ans et plus » continue d'augmenter.

GRAPHIQUE 46 : ENSEIGNANTS DU PRIMAIRE

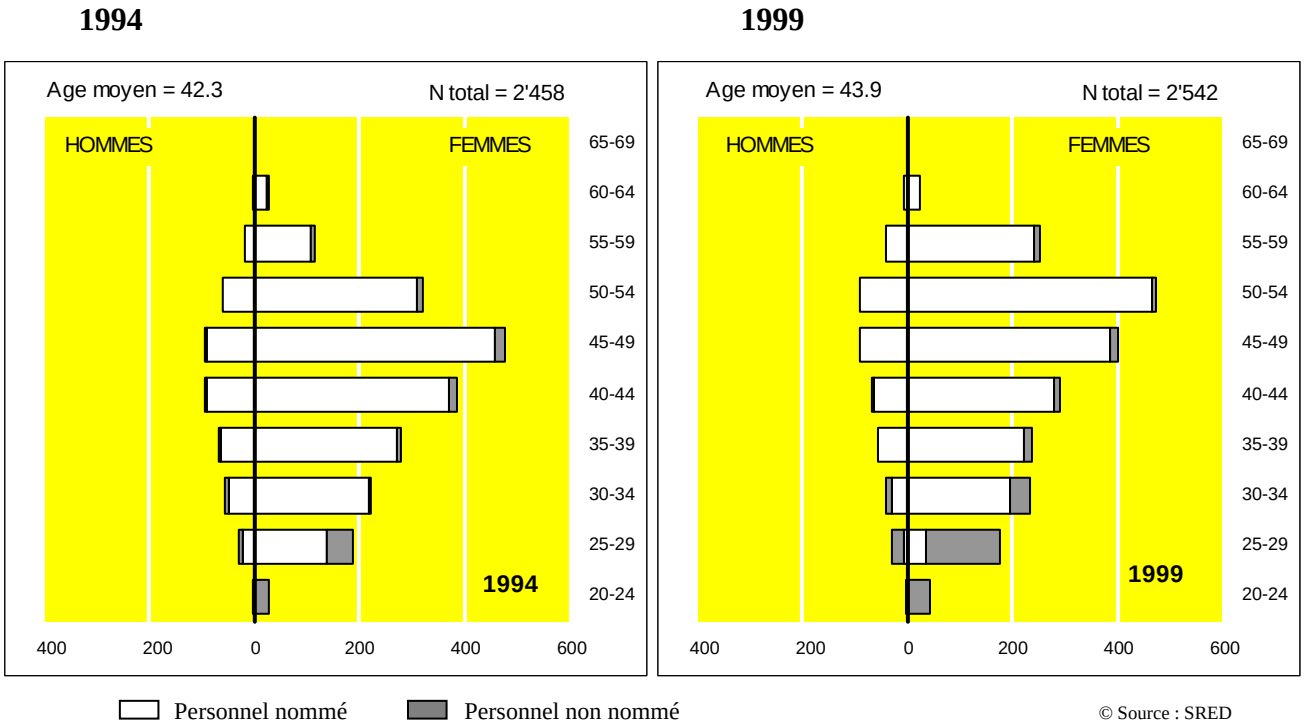

© Source : SRED

Le groupe le plus représenté[1] en 1994, les « 45-49 ans », a basculé dans celui des « 50-54 ans » cinq ans plus tard. Cette cohorte d'enseignants pèse lourd dans l'évolution de la taille du groupe des plus de 50 ans, bien que l'effet sur la moyenne ne se sente pratiquement plus. Cela s'explique par le fait que le groupe des enseignants entre 40 et 49 ans diminue entre 1998 et 1999, passant de 36.5 % à 33.2 % du total.

Le rajeunissement constaté sur la moyenne d'âge en 1999 est peut-être lié à des départs massifs, tout spécialement du groupe des enseignants qui avaient entre 50 et 54 ans en 1999. L'augmentation du nombre de personnes non nommées est liée à la présence de jeunes enseignants ne remplissant pas les conditions d'engagement et devant compléter leur formation pour être nommés.

[1] Appelé « mode » en statistique.

Les enseignants du Cycle d'orientation :

équilibre entre hommes et femmes maintenu, mais vieillissement du corps enseignant

L'évolution au Cycle d'orientation n'est pas visible sur un seul groupe d'âges en particulier, comme c'est le cas pour l'enseignement primaire, mais concerne l'ensemble de la pyramide. La moyenne d'âge augmente encore de 0.1 année entre 1998 et 1999 pour gagner 1.7 années en cinq ans. Le vieillissement de ce groupe est plus rapide que celui de l'enseignement primaire.

GRAPHIQUE 47 : ENSEIGNANTS DU CYCLE D'ORIENTATION

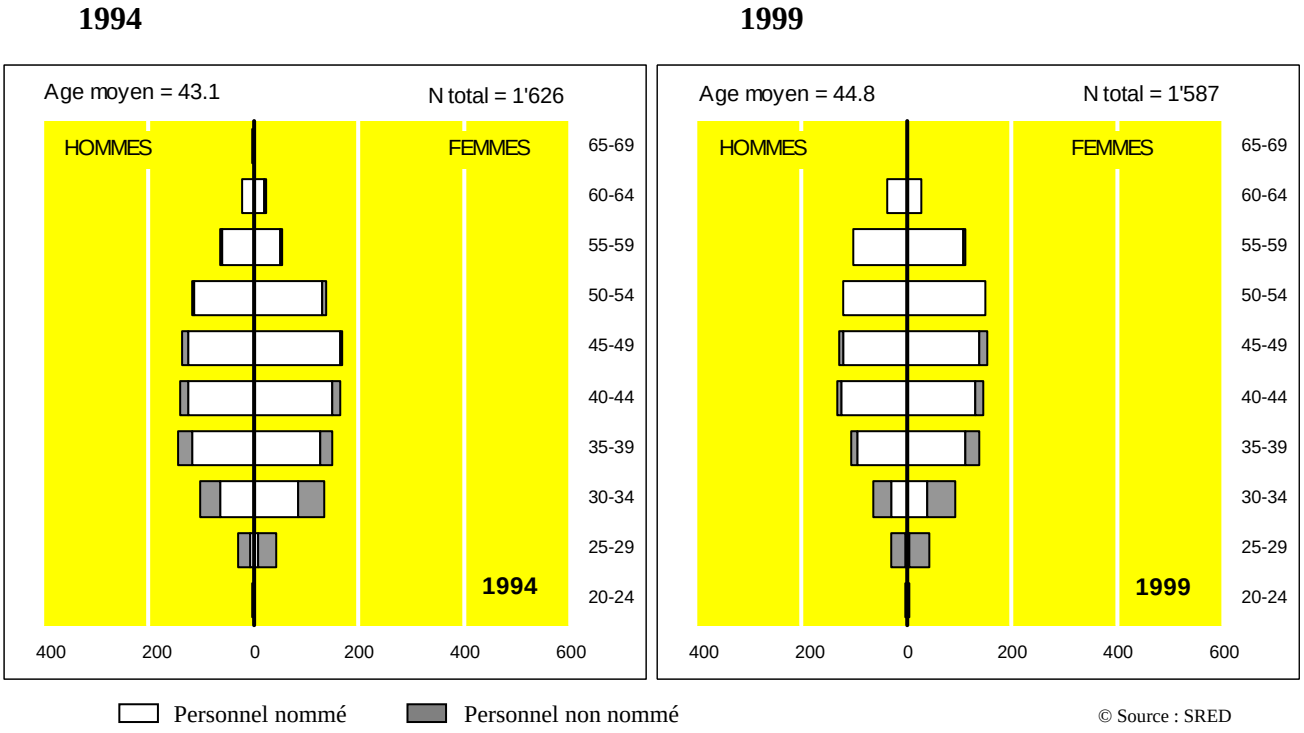

© Source : SRED

Le groupe des « 50 ans et plus » représentait 25.6 % du total en 1994, il en constitue les 34.5 % en 1999. Il était encore de 33.3 % en 1998. Durant toute la période, le groupe des enseignants entre 40 et 49 ans diminue en importance, passant de 37.5 % en début de série à 34.9 % la dernière année.

La proportion des enseignants non nommés reste passablement stable sur les cinq ans d'observation et la répartition entre hommes et femmes continue d'être relativement bien équilibrée à ce niveau scolaire.

Les enseignants du postobligatoire :

les « 50-54 ans » deviennent aussi majoritaires, les femmes gagnent du terrain

Au sein de l'ensemble du corps enseignant de l'enseignement secondaire postobligatoire (GRAPHIQUE 48), on constate une augmentation de la moyenne d'âge de 1.7 ans sur 5 ans. A ce niveau d'enseignement aussi, comme dans l'enseignement primaire, on observe un basculement du groupe d'âges modal qui passe de « 45-49 ans » à « 50-54 ans » entre 1994 et 1999. En considérant les hommes et les femmes ensemble, l'évolution est particulièrement marquée.

GRAPHIQUE 48 : ENSEIGNANTS DU POSTOBLIGATOIRE

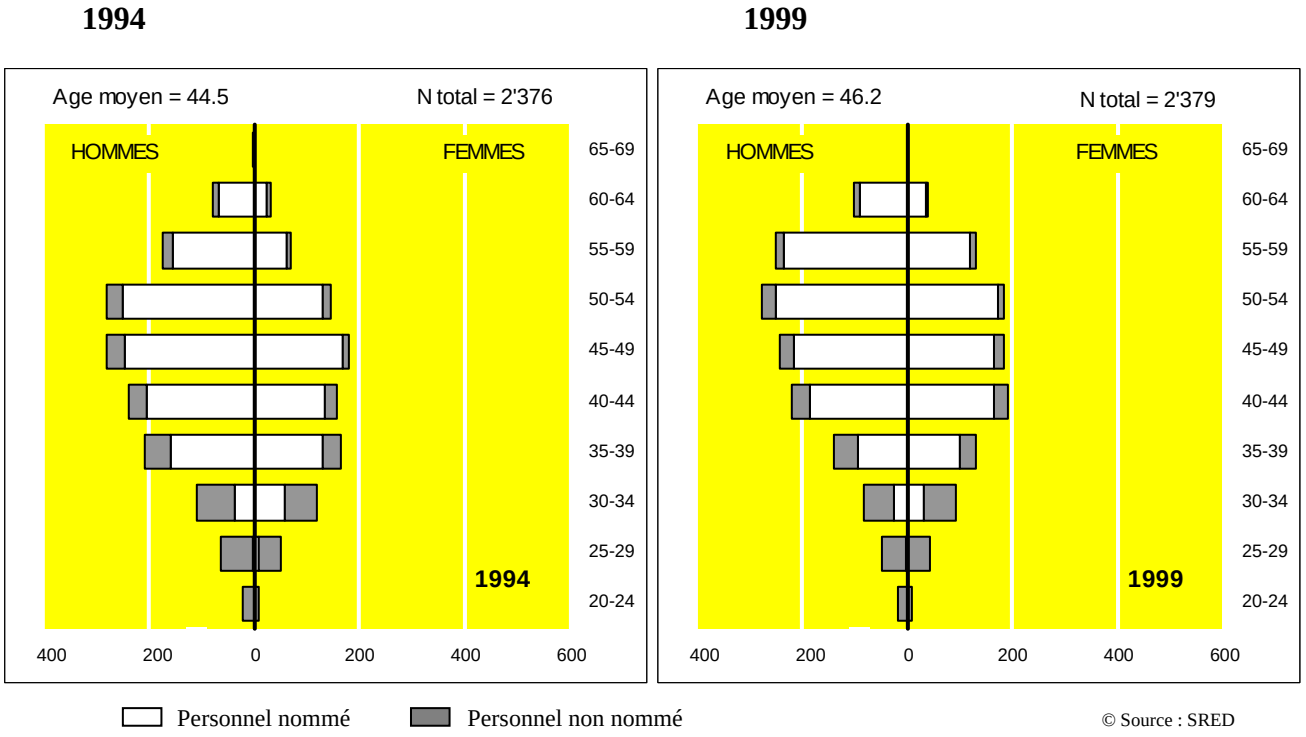

© Source : SRED

Le groupe des personnes de 50 ans et plus, qui constitue les 32.8 % des enseignants en 1994, arrive à 41.2 % du total cinq ans plus tard. Ce ne sont pas moins de 980 personnes qui arriveront en fin de carrière d'ici 15 ans.

Contrairement à ce qui se passe au niveau primaire, le groupe « 40-49 ans », après une diminution entre 1994 et 1998, reprend de l'étoffe, passant la dernière année de 34.6 % à 35.1 % du total des enseignants de ce niveau.

La part des femmes au sein du corps enseignant passe de 39 % à près de 43 % entre 1994 et 1999. Ce rééquilibrage est visible dans les tranches d'âges en dessous de 45 ans, c'est-à-dire avec le personnel le plus récemment engagé.

Les enseignants de l'Université[2] :

polarisation entre le corps professoral et le corps intermédiaire

Le phénomène qui apparaît le plus clairement sur nos deux graphiques est la dissociation entre deux types de personnel identifiables comme étant le personnel nommé et le personnel non nommé. Ces deux groupes représentent assez typiquement le corps professoral et le corps intermédiaire, bien que la séparation entre les deux ne soit pas aussi évidente. Les statuts du personnel ne recoupent en effet pas exactement la ligne « nommé/non nommé ». Une partie du personnel « non nommé » revient au corps professoral. Ce sont les « bandes » grises qui remontent le long des bords des barres blanches.

GRAPHIQUE 49 : ENSEIGNANTS DE L'UNIVERSITÉ

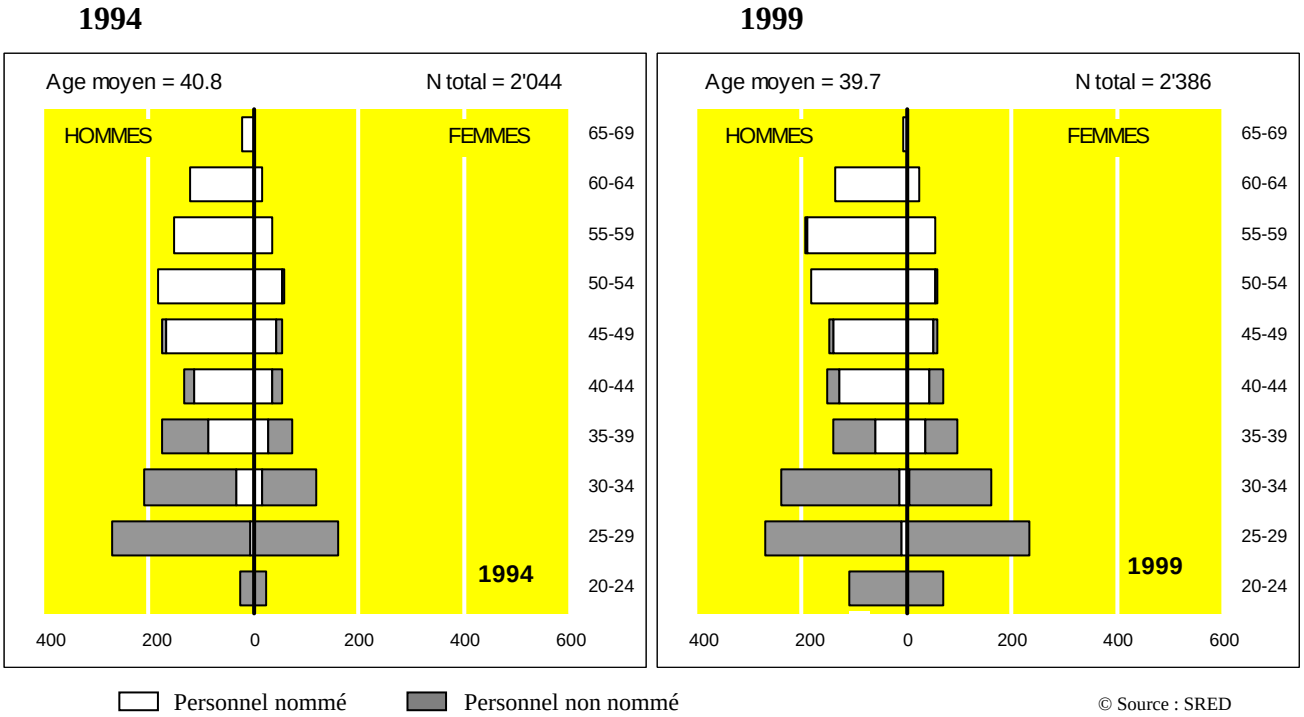

© Source : SRED

Ces deux groupes de personnel suivent des logiques de carrière différentes et montrent, dans nos graphiques, des évolutions diverses. Le groupe « nommés » ou plus précisément « nommés du corps professoral » connaît un vieillissement particulièrement visible avec le basculement du mode qui passe de « 50-54 ans » à « 55-59 ans » en cinq années.

Durant la même période, le corps intermédiaire croît de plus de 300 personnes, ce qui constitue pratiquement 34 % d'augmentation des effectifs. Comme cet accroissement se situe au niveau des classes d'âges basses, il influence l'âge moyen vers le bas. La moyenne perd ainsi 1.1 années entre 1994 et 1999.

L'autre effet de l'augmentation du total des enseignants se situe au niveau du calcul de la proportion des personnes de 50 ans et plus : celle-ci passe de 28.5 % en 1994 à 27.2 % en 1999. On peut penser que la part du personnel dans ce groupe d'âges est en diminution, alors qu'elle passe de 582 personnes à 650 pendant les cinq ans de la période considérée.

[2] Les définitions des différents types de personnel de l'Université se trouvent en annexe.

Rapportée au personnel stable seulement, cela fait 52.5 % du corps professoral nommé en 1994 pour 57.3 % en 1999 qui se trouve dans le groupe « 50 ans et plus ».

La proportion de femmes est en relation avec le type de personnel, puisqu'on en trouve 24.2 % dans le groupe des « nommés » contre 44.1 % dans celui des « non nommés ». Ces taux étaient de 20.8 % et de 39.0 % en 1994. Le corps intermédiaire pèse donc lourd non seulement dans le rajeunissement du personnel enseignant de l'Université, mais aussi dans l'augmentation de la proportion de femmes.

● ●

Le personnel administratif et technique, tous niveaux confondus:

le groupe des « 50-54 ans » devient largement le plus important

Plus d'une année d'âge moyen gagnée entre 1994 et 1999 pour le personnel administratif et technique, tous niveaux confondus : le phénomène de vieillissement est particulièrement visible par la situation des groupes d'âges entre 40 et 54 ans qui se sont déplacés intégralement à un niveau supérieur cinq ans plus tard.

GRAPHIQUE 50 : ENSEMBLE DU PERSONNEL ADMINISTRATIF ET TECHNIQUE

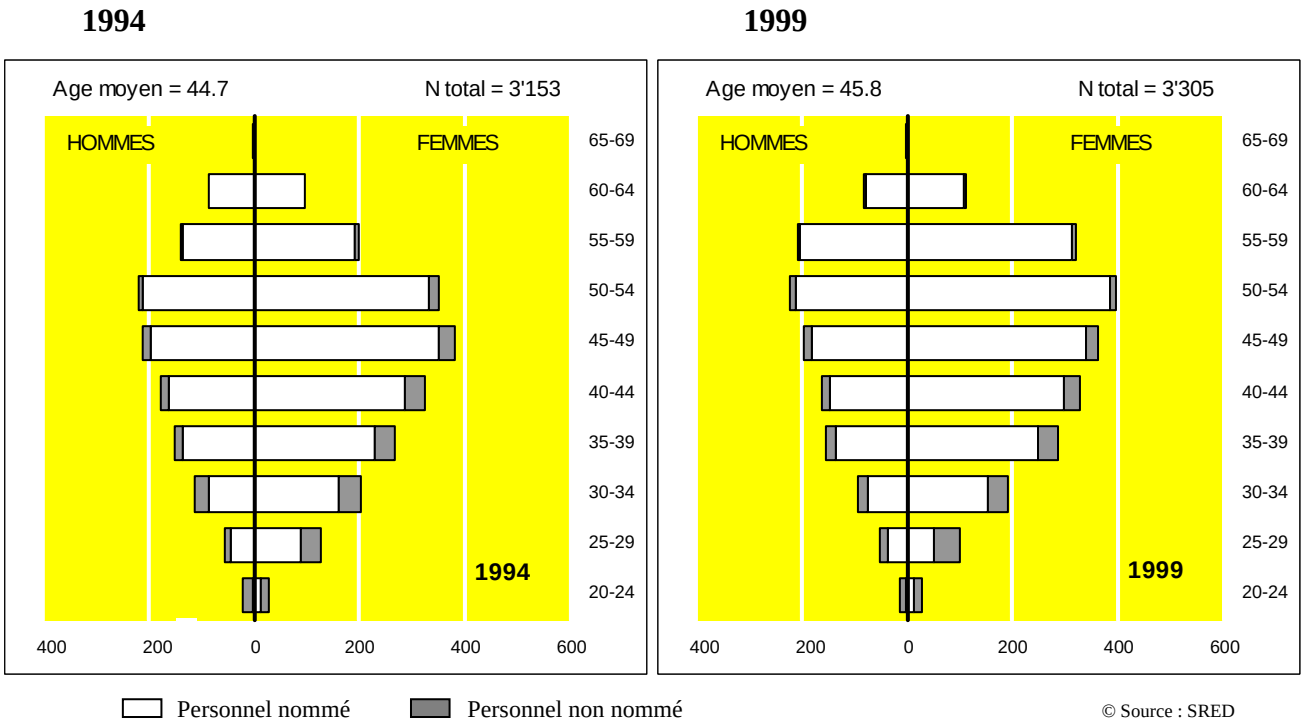

© Source : SRED

Le groupe des « 50 ans ou plus », qui représentait 34.6 % du personnel administratif et technique en 1994, constitue, en 1999, 40.6 % du tout. Cela signifie qu'il passe de 1091 personnes à 1341 personnes pendant les cinq ans d'observation.

● ●

Tableaux

La série de tableaux ci-après a été reprise et mise à jour à partir de la version 1999 de *Ressources humaines et financières du DIP*. Les formes et les structures ont été maintenues dans le souci de continuité. Des références aux numéros des tableaux sont inscrites dans le corps du texte quand cela est nécessaire.

Les tableaux sur les dépenses unitaires ont été remaniés, dans la mesure où une harmonisation a été effectuée avec les données provenant des indicateurs de l'éducation. L'ensemble des données chronologiques est publié pour permettre au lecteur d'utiliser les chiffres d'origine si nécessaire pour d'autres traitements ou recherches. Ces données ont été complétées par deux tableaux sur les taux d'encadrement, calculés selon un nouveau mode, correspondant à celui des indicateurs de l'éducation produits par le Service de la recherche en éducation.

Les explications sur les contenus et les méthodes de production se trouveront dans les annexes, après la série de tableaux.

● ●

Tableau 1: Charges et revenus du DIP (avec OOFP et Lullier), en milliers de francs courants

	CHARGES ET REVENUS	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
30	Charges de personnel	1'189'557	1'178'459	1'162'554	1'170'467	882'373	895'442	892'835	869'461
31	Biens & services	53'559	47'576	49'720	45'833	44'777	30'238	41'718	40'587
32	Intérêts passifs					34'000	32'270	30'339	26'382
33	Amortissements	74'706	72'321	71'862	69'617	66'280	63'045	86'658	53'069
35	Dédommagements à des collectivités publiques	2'223	933	1'201	1'747	1'904	2'064	2'149	2'240
36	Subventions accordées	207'763	210'137	218'723	221'914	416'685	431'023	431'439	456'406
37	Subventions redistribuées	1'323	3'476	4'584	2'582				373
39	Imputations internes								
	Frais de bâtiment	65'106	61'592	60'949	64'453	63'129	64'385	63'213	64'414
	Intérêts sur investissement	37'905	37'730	36'944	36'334				
	Autres prestations de service				156	529	333	433	466
3	**Total des charges**	**1'632'141**	**1'612'224**	**1'606'537**	**1'613'102**	**1'509'677**	**1'518'801**	**1'548'785**	**1'513'398**
42	Revenus des biens	31	34	35	33	26	18	17	31
43	Recettes diverses	28'645	23'798	21'746	30'836	23'744	20'287	33'311	30'887
45	Dédommagements de collectivités publiques	1'896	1'867	804	1'084	1'146	1'420	1'440	5'816
46	Subventions acquises	124'303	131'799	131'942	138'447	45'895	48'620	50'515	39'955
47	Subventions à redistribuer	1'323	3'476	4'584	2'582				373
49	Imputations internes								
	Revenus de bâtiment	5'686	7'066	6'386	3'536	2'729	3'150	3'253	3'236
	Autres prestations de service				83	90	75	75	
4	**Total des revenus**	**161'883**	**168'041**	**165'496**	**176'600**	**73'630**	**73'570**	**88'611**	**80'298**
	Coûts nets	1'470'258	1'444'183	1'441'040	1'436'502	1'436'048	1'445'230	1'460'173	1'433'100

© *Service de la recherche en éducation, Genève*

Tableau 2: Charges et revenus du DIP après consolidation (Université et HES), en milliers de francs courants

CHARGES ET REVENUS	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Charges de personnel	1'189'557	1'178'459	1'162'554	1'170'467	1'174'406	1'193'987	1'191'453	1'206'404
Biens & services	75'230	78'163	79'048	73'243	74'768	67'651	71'387	73'542
Intérêts	37'905	37'730	36'944	36'334	34'000	32'270	30'339	26'382
Amortissements	74'706	72'321	71'862	69'617	66'345	63'292	87'241	53'273
Dédommagements à des collectivités publiques	2'223	933	1'201	1'747	1'904	2'064	2'149	2'240
Subventions accordées	186'092	179'550	189'394	194'504	197'080	202'418	210'266	208'436
Subventions redistribuées	1'323	3'476	4'584	2'582	3'965	3'715	3'306	3'690
Frais de bâtiment et autres	65'106	61'592	60'949	64'608	63'658	64'718	61'715	64'880
Total des charges	**1'632'141**	**1'612'224**	**1'606'537**	**1'613'102**	**1'616'127**	**1'630'115**	**1'657'857**	**1'638'846**
Recettes et revenus divers	28'676	23'832	21'781	30'869	39'494	34'182	47'681	45'163
Dédommagements de collectivités publiques	1'896	1'867	804	1'084	1'146	1'420	1'440	5'816
Subventions acquises	124'303	131'799	131'942	138'447	138'656	142'126	145'154	149'782
Subventions à redistribuer	1'323	3'476	4'584	2'582	3'965	3'715	3'306	3'690
Revenus de bâtiment et autres	5'686	7'066	6'386	3'618	2'819	3'225	2'462	3'236
Total des revenus	**161'883**	**168'041**	**165'496**	**176'600**	**186'080**	**184'667**	**200'043**	**207'687**
Coûts nets	1'470'258	1'444'183	1'441'040	1'436'502	1'430'047	1'445'448	1'457'814	1'431'160

© *Service de la recherche en éducation, Genève*

Tableau 3: Charges et revenus du DIP, en milliers de francs constants (valeur 1999)

CHARGES ET REVENUS	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Charges de personnel	1'315'317	1'254'011	1'220'082	1'205'194	1'200'347	1'212'246	1'200'891	1'206'404
Biens & services	83'183	83'174	82'960	75'416	76'419	68'686	71'953	73'542
Intérêts	41'912	40'149	38'772	37'412	34'751	32'763	30'579	26'382
Amortissements	82'604	76'958	75'418	71'682	67'811	64'260	87'932	53'273
Dédommagements à des collectivités publiques	2'458	992	1'261	1'799	1'946	2'095	2'166	2'240
Subventions accordées	205'766	191'061	198'767	200'275	201'433	205'513	211'932	208'436
Subventions redistribuées	1'462	3'698	4'811	2'658	4'053	3'771	3'332	3'690
Frais de bâtiment et autres	71'988	65'541	63'965	66'525	65'064	65'708	62'204	64'880
Total des charges	**1'804'692**	**1'715'586**	**1'686'035**	**1'660'962**	**1'651'824**	**1'655'044**	**1'670'988**	**1'638'846**
Recettes et revenus divers	31'708	25'360	22'859	31'785	40'366	34'705	48'058	45'163
Dédommagements de collectivités publiques	2'097	1'987	844	1'116	1'171	1'442	1'451	5'816
Subventions acquises	137'444	140'249	138'471	142'555	141'718	144'299	146'304	149'782
Subventions à redistribuer	1'462	3'698	4'811	2'658	4'053	3'771	3'332	3'690
Revenus de bâtiment et autres	6'287	7'519	6'702	3'726	2'882	3'274	2'482	3'236
Total des revenus	**178'998**	**178'814**	**173'686**	**181'840**	**190'190**	**187'491**	**201'627**	**207'687**
Coûts nets	1'625'694	1'536'772	1'512'350	1'479'122	1'461'634	1'467'553	1'469'361	1'431'160

© *Service de la recherche en éducation, Genève*

Tableau 4: Charges et revenus du DIP par indice (1992 = 100), en valeur constante

CHARGES ET REVENUS	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
Charges de personnel	100	95	93	92	91	92	91	92
Biens & services	100	100	100	91	92	83	86	88
Intérêts	100	96	93	89	83	78	73	63
Amortissements	100	93	91	87	82	78	106	64
Dédommagements à des collectivités publiques	100	40	51	73	79	85	88	91
Subventions accordées	100	93	97	97	98	100	103	101
Subventions redistribuées	100	253	329	182	277	258	228	252
Frais de bâtiment et autres	100	91	89	92	90	91	86	90
Total des charges	**100**	**95**	**93**	**92**	**92**	**92**	**93**	**91**
Recettes et revenus divers	100	80	72	100	127	109	152	142
Dédommagements de collectivités publiques	100	95	40	53	56	69	69	277
Subventions acquises	100	102	101	104	103	105	106	109
Subventions à redistribuer	100	253	329	182	277	258	228	252
Revenus de bâtiment et autres	100	120	107	59	46	52	39	51
Total des revenus	**100**	**100**	**97**	**102**	**106**	**105**	**113**	**116**
Coûts nets	100	95	93	91	90	90	90	88

© *Service de la recherche en éducation, Genève*

Tableau 6 : Structure des dépenses en personnel 1992-1999
en milliers de francs constants

	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999	% du tot.
SERVICES GENERAUX	**17'372**	**16'724**	**15'505**	**15'720**	**15'657**	**16'417**	**14'996**	**15'917**	**100.0%**
Personnel adm. & techn.	14'779	14'066	13'067	12'629	12'971	13'533	12'508	13'241	83.2%
Personnel enseignant	0	0	0	0	0	0	0	0	0.0%
Assurances et charges sociales	2'586	2'644	2'398	2'599	2'627	2'804	2'447	2'641	16.6%
Prestations diverses	8	14	39	49	59	80	41	35	0.2%
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	**339'879**	**323'065**	**302'792**	**300'510**	**301'432**	**305'775**	**303'025**	**300'644**	**100.0%**
Personnel adm. & techn.	20'126	18'914	19'529	18'879	19'064	18'663	18'777	18'445	6.1%
Personnel enseignant	270'893	255'956	237'340	234'296	233'716	236'833	235'761	235'587	78.4%
Assurances et charges sociales	48'771	48'121	45'860	47'296	48'575	50'210	48'411	48'012	16.0%
Prestations diverses	88	73	62	40	76	68	76	60	0.0%
CYCLE D'ORIENTATION	**214'996**	**206'615**	**204'584**	**201'750**	**199'429**	**200'307**	**197'863**	**194'038**	**100.0%**
Personnel adm. & techn.	20'126	18'824	19'216	18'936	18'449	18'180	17'725	16'874	8.7%
Personnel enseignant	163'508	156'348	153'893	150'709	148'370	148'762	147'863	145'590	75.0%
Assurances et charges sociales	31'412	31'366	31'417	32'044	32'567	33'318	32'216	31'548	16.3%
Prestations diverses	44	78	58	62	43	47	59	26	0.0%
ENSEIGN. POSTOBLIGATOIRE	**322'526**	**305'792**	**302'128**	**301'093**	**298'636**	**300'906**	**299'523**	**299'984**	**100.0%**
Personnel adm. & techn.	41'642	38'715	40'043	38'939	39'128	40'343	36'414	37'688	12.6%
Personnel enseignant	233'336	220'371	215'436	214'020	210'701	210'430	214'426	213'491	71.2%
Assurances et charges sociales	47'381	46'519	46'482	47'996	48'648	49'959	48'498	48'593	16.2%
Prestations diverses	168	187	166	138	160	174	185	213	0.1%
OFFICE DE LA JEUNESSE	**61'351**	**57'928**	**59'302**	**57'975**	**59'266**	**58'450**	**57'179**	**59'932**	**100.0%**
Personnel adm. & techn.	52'333	48'944	50'088	48'643	49'515	48'603	47'905	50'137	83.7%
Personnel enseignant	0	0	0	0	0	0	0	0	0.0%
Assurances et charges sociales	8'960	8'934	9'174	9'285	9'698	9'805	9'232	9'760	16.3%
Prestations diverses	59	49	41	47	53	42	41	35	0.1%
CEPSPE	**9'800**	**9'425**	**9'299**	**9'503**	**9'521**	**9'511**	**9'717**	**10'020**	**100.0%**
Personnel adm. & techn.	1'045	980	1'200	1'208	1'171	1'084	1'096	1'101	11.0%
Personnel enseignant	7'314	6'982	6'629	6'752	6'759	6'803	7'017	7'252	72.4%
Assurances et charges sociales	1'422	1'439	1'454	1'524	1'570	1'599	1'569	1'621	16.2%
Prestations diverses	19	24	18	20	20	24	35	46	0.5%
OOFP	**20'173**	**19'033**	**19'864**	**17'648**	**17'923**	**17'770**	**17'605**	**18'086**	**100.0%**
Personnel adm. & techn.	17'161	16'024	16'905	14'887	15'030	14'868	14'821	15'168	83.9%
Personnel enseignant	0	0	0	0	0	0	0	0	0.0%
Assurances et charges sociales	3'012	3'008	2'966	2'751	2'877	2'886	2'765	2'903	16.0%
Prestations diverses	0	0	-7	8	17	16	18	16	0.1%
TOTAL DIP	**978'849**	**931'647**	**906'577**	**896'787**	**894'205**	**900'392**	**899'907**	**900'082**	**100.0%**
Personnel adm. & techn.	161'034	150'564	154'219	147'911	148'923	147'949	149'247	152'654	17.0%
Personnel enseignant	675'051	639'657	613'298	605'776	599'545	602'829	605'066	601'921	66.9%
Assurances et charges sociales	142'474	141'000	138'682	142'292	145'308	149'163	145'139	145'077	16.1%
Prestations diverses	386	426	376	365	429	451	455	430	0.0%
UNIVERSITE	**329'220**	**317'366**	**306'608**	**300'997**	**298'483**	**303'111**	**300'983**	**306'322**	**100.0%**
Personnel adm. & techn.	97'738	92'705	90'736	89'853	89'415	89'455	90'085	90'699	29.6%
Personnel enseignant	181'498	174'674	167'031	161'654	158'536	161'102	159'886	163'706	53.4%
Assurances et charges sociales	49'909	49'925	48'778	49'357	50'452	52'439	50'903	51'640	16.9%
Prestations diverses	75	62	63	133	80	114	109	277	0.1%
TOTAL DIP AVEC UNIVERSITE	**1'317'512**	**1'255'946**	**1'220'082**	**1'205'194**	**1'200'347**	**1'212'246**	**1'200'891**	**1'206'404**	**100.0%**
Personnel adm. & techn.	238'136	222'035	244'956	238'208	238'338	237'403	239'332	243'353	20.2%
Personnel enseignant	878'975	835'566	780'330	767'430	758'081	763'931	764'953	765'626	63.5%
Assurances et charges sociales	192'693	190'924	187'461	191'648	195'760	201'603	196'042	196'717	16.3%
Prestations diverses	461	486	439	497	509	566	564	707	0.1%

© *Service de la recherche en éducation, Genève*

Tableau 7: Structure des charges sociales, en 1999

Type de charge sociale	Code des natures de charge	Part employeur	Part salarié	Au total
AVS/AI/APG	303	5.05%	5.05%	10.10%
AVS frais de gestion	303	0.13%	-	0.13%
Cotisations assur. chômage				
° Jusqu'au plafond de Frs 97'200	303	1.50%	1.50%	3.00%
° Part entre Frs 97'201 et Frs 243'000	303	0.50%	0.50%	1.00%
Allocations familiales	303	1.80%	-	1.80%
Caisses de pensions				
° CIA sur salaire assuré	304	16.00%	8.00%	24.00%
° LPP sur salaire assuré	304	16.00%	8.00%	24.00%
Fonds d'entraide		-	Frs 15.-	Frs 15.-
Assurance-maladie	305	Frs 30.-	-	Frs 30.-
Assurance-accidents				
° Accidents professionnels	305	0.20%	-	0.20%
° Accidents non-professionnels		-	1.40%	1.40%
Assurance-maladie complémentaire		-	0.06%	0.06%
Fonds de formation professionnelle	303	Frs 15.-	-	Frs 15.-

© *Service de la recherche en éducation, Genève*

Tableau 12: Personnes employées selon la famille de fonctions et l'unité budgétaire, en 1999

UNITE BUDGETAIRE	ENSEIGNEMENT (4)		dont:	ENSEIGNANTS		CADRES DE L'ENSEIGNEMENT		AUTRES FONCTIONS EDUCATIVES	
	PERSONNES	%		PERSONNES	%	PERSONNES	%	PERSONNES	%
SERVICES GENERAUX	33	18.5%		29	16.3%	4	2.2%		
ECOLE PRIMAIRE	2'696	96.4%		2'542	90.9%	35	1.3%	119	4.3%
CYCLE D'ORIENTATION	1'616	89.2%		1'587	87.6%	22	1.2%	7	0.4%
ENS. POSTOBLIGATOIRE	2'424	85.4%		2'379	83.8%	41	1.4%	4	0.1%
UNIVERSITE	2'390	65.4%		2'387	65.3%			3	0.1%
OFFICE DE LA JEUNESSE	50	7.0%		3	0.4%			47	6.6%
CEPSPE	98	85.2%		98	85.2%				
OOFP									
HES	297	70.2%		284	67.1%	11	2.6%	2	0.5%
TOTAL	**8'929**	**75.0%**		**8'643**	**72.6%**	**106**	**0.9%**	**180**	**1.5%**

UNITE BUDGETAIRE	AMINISTRATION (5)		dont principalement:	SECRETARIAT		BIBLIOTHECAIRES/ DOCUMENTALISTES		COMMIS ADMINISTRATIFS		COMPTABLES	
	PERSONNES	%		PERSONNES	%	PERSONNES	%	PERSONNES	%	PERSONNES	%
SERVICES GENERAUX	94	52.8%		37	20.8%	4	2.2%	36	20.2%	13	7.3%
ECOLE PRIMAIRE	82	2.9%		45	1.6%	16	0.6%	15	0.5%	2	0.1%
CYCLE D'ORIENTATION	128	7.1%		65	3.6%	28	1.5%	8	0.4%	5	0.3%
ENS. POSTOBLIGATOIRE	234	8.2%		123	4.3%	54	1.9%	32	1.1%	15	0.5%
UNIVERSITE	570	15.6%		250	6.8%	142	3.9%	106	2.9%	21	0.6%
OFFICE DE LA JEUNESSE	191	26.6%		90	12.6%	3	0.4%	40	5.6%	36	5.0%
CEPSPE	16	13.9%		14	12.2%			2	1.7%		
OOFP	92	21.7%		44	26.2%	6	3.6%	6	3.6%	6	3.6%
HES	47	11.1%		24	5.7%	7	1.7%	7	1.7%	7	1.7%
TOTAL	**1'423**	**11.9%**		**677**	**5.7%**	**256**	**2.1%**	**248**	**2.1%**	99	**0.8%**

UNITE BUDGETAIRE	PARAMEDICAUX & MEDICAUX (7)		dont principalement:	LABORANTS		ASSISTANTS SOCIAUX		MEDECINS		INFIRMIERS & AUXILIAIRES SOIGNANTS	
	PERSONNES	%		PERSONNES	%	PERSONNES	%	PERSONNES	%	PERSONNES	%
SERVICES GENERAUX											
ECOLE PRIMAIRE	1	0.0%									
CYCLE D'ORIENTATION	20	1.1%				20	1.1%				
ENS. POSTOBLIGATOIRE	23	0.8%		1	0.0%	22	0.8%				
UNIVERSITE	287	7.9%		224	6.1%	2	0.1%	17	0.5%	28	0.8%
OFFICE DE LA JEUNESSE	426	59.4%				101	14.1%	77	10.7%	86	12.0%
CEPSPE	1	0.9%									
OOFP	70	41.7%				22	13.1%				
HES	4	0.9%		2	0.5%	2	0.5%				
TOTAL	**828**	**7.0%**		**227**	**1.9%**	**166**	**1.4%**	**93**	**0.8%**	**114**	**1.0%**

UNITE BUDGETAIRE	TECHNIQUE (1)		dont principalement:	ASSISTANTS TECHNIQUES	
	PERSONNES	%		PERSONNES	%
SERVICES GENERAUX	6	3.4%			
ECOLE PRIMAIRE	6	0.2%		3	0.1%
CYCLE D'ORIENTATION	44	2.4%		38	2.1%
ENS. POSTOBLIGATOIRE	117	4.1%		92	3.2%
UNIVERSITE	171	4.7%		89	2.4%
OFFICE DE LA JEUNESSE					
CEPSPE					
OOFP					
HES	47	11.1%		31	7.3%
TOTAL	**368**	**3.1%**		**238**	**2.0%**

UNITE BUDGETAIRE	SCIENTIFIQUES (2)		dont:	INFORMATIQUES		AUTRES SCIENTIFIQUES	
	PERSONNES	%		PERSONNES	%	PERSONNES	%
SERVICES GENERAUX	40	22.5%		2	1.1%	38	21.3%
ECOLE PRIMAIRE	2	0.1%		1	0.0%	1	0.0%
CYCLE D'ORIENTATION	1	0.1%				1	0.1%
ENS. POSTOBLIGATOIRE	11	0.4%		10	0.4%	1	0.0%
UNIVERSITE	136	3.7%		76	2.1%	60	1.6%
OFFICE DE LA JEUNESSE	4	0.6%				4	0.6%
CEPSPE							
OOFP	1	0.6%		1	0.6%		
HES	8	1.9%		8	1.9%		
TOTAL	**199**	**1.7%**		**95**	**0.8%**	**104**	**0.9%**

UNITE BUDGETAIRE	MANUELS (6)	
	PERSONNES	%
SERVICES GENERAUX	1	0.6%
ECOLE PRIMAIRE	9	0.3%
CYCLE D'ORIENTATION	2	0.1%
ENS. POSTOBLIGATOIRE	23	0.8%
UNIVERSITE	89	2.4%
OFFICE DE LA JEUNESSE	37	5.2%
CEPSPE		
OOFP	1	0.6%
HES	15	3.5%
TOTAL	**162**	**1.4%**

UNITE BUDGETAIRE	TOTAL	
	PERSONNES	%
SERVICES GENERAUX	178	100.0%
ECOLE PRIMAIRE	2'796	100.0%
CYCLE D'ORIENTATION	1'812	100.0%
ENS. POSTOBLIGATOIRE	2'838	100.0%
UNIVERSITE	3'653	100.0%
OFFICE DE LA JEUNESSE	717	100.0%
CEPSPE	115	100.0%
OOFP	168	100.0%
HES	423	100.0%
TOTAL*	**11'908**	**100.0%**

* Dont 39 personnes appartenant aux familles de fonction "divers" et "juridique".

© *Service de la recherche en éducation, Genève la recherche en éducation, Genève*

Tableau 13: Postes occupés selon la famille de fonctions et l'unité budgétaire, en 1999

UNITE BUDGETAIRE	ENSEIGNEMENT (4)		dont:	ENSEIGNANTS		CADRES DE L'ENSEIGNEMENT		AUTRES FONCTIONS EDUCATIVES	
	POSTES	%		POSTES	%	POSTES	%	POSTES	%
SERVICES GENERAUX	9.4	7.1%		6.4	4.8%	3.0	2.3%		
ECOLE PRIMAIRE	2'344.9	97.0%		2'214.4	91.6%	35.0	1.4%	95.6	4.0%
CYCLE D'ORIENTATION	1'210.0	88.5%		1'181.7	86.5%	22.0	1.6%	6.3	0.5%
ENS. POSTOBLIGATOIRE	1'621.0	84.1%		1'580.7	82.0%	37.0	1.9%	3.4	0.2%
UNIVERSITE	1'537.0	60.4%		1'534.0	60.3%			3.0	0.1%
OFFICE DE LA JEUNESSE	35.8	6.8%						35.8	6.8%
CEPSPE	61.9	82.9%		61.9	82.9%				
OOFP									
HES	148.6	66.4%		140.2	62.7%	8.2	3.7%	0.1	0.1%
TOTAL	**6'968.5**	**74.5%**		**6'719.2**	**71.8%**	**105.2**	**1.1%**	**144.1**	**1.5%**

UNITE BUDGETAIRE	ADMINISTRATION (5)		dont principalement:	SECRETARIAT		BIBLIOTHECAIRES/ DOCUMENTALISTES		COMMIS ADMINISTRATIFS		COMPTABLES	
	POSTES	%		POSTES	%	POSTES	%	POSTES	%	POSTES	%
SERVICES GENERAUX	81.1	61.2%		30.4	22.9%	3.2	2.4%	31.7	24.0%	12.0	9.1%
ECOLE PRIMAIRE	56.4	2.3%		26.1	1.1%	13.3	0.5%	11.1	0.5%	2.0	0.1%
CYCLE D'ORIENTATION	95.8	7.0%		46.5	3.4%	19.3	1.4%	6.8	0.5%	3.5	0.3%
ENS. POSTOBLIGATOIRE	167.6	8.7%		88.3	4.6%	35.9	1.9%	24.4	1.3%	10.0	0.5%
UNIVERSITE	434.6	17.1%		184.6	7.3%	98.9	3.9%	86.9	3.4%	18.0	0.7%
OFFICE DE LA JEUNESSE	157.5	29.8%		73.1	13.8%	1.3	0.2%	31.5	5.9%	31.9	6.0%
CEPSPE	11.8	15.8%		10.1	13.5%			1.8	2.3%		
OOFP	77.4	54.5%		36.4	25.6%	5.0	3.5%	5.1	3.6%	5.6	3.9%
HES	25.3	11.3%		13.0	5.8%	3.3	1.5%	4.7	2.1%	3.5	1.6%
TOTAL	**1'107.4**	**11.8%**		**508.3**	**5.4%**	**180.1**	**1.9%**	**203.7**	**2.2%**	**86.4**	**0.9%**

UNITE BUDGETAIRE	PARAMEDICAUX & MEDICAUX (7)		dont principalement:	LABORANTS		ASSISTANTS SOCIAUX		MEDECINS		INFIRMIERS & AUXILIAIRES SOIGNANTS	
	POSTES	%		POSTES	%	POSTES	%	POSTES	%	POSTES	%
SERVICES GENERAUX											
ECOLE PRIMAIRE	0.8	0.0%									
CYCLE D'ORIENTATION	16.8	1.2%				17	1.2%				
ENS. POSTOBLIGATOIRE	14.6	0.8%		1	0.1%	14	0.7%				
UNIVERSITE	217.1	8.5%		176	6.9%	2	0.1%	10	0.4%	19	0.8%
OFFICE DE LA JEUNESSE	302.5	57.2%				82	15.5%	54	10.2%	63	11.9%
CEPSPE	1.0	1.3%									
OOFP	58.6	41.3%				21	15.0%				
HES	2.0	0.9%		1.5	0.7%	0.5	0.2%				
TOTAL	**613.3**	**6.6%**		**178.7**	**1.9%**	**136.0**	**1.5%**	**63.2**	**0.7%**	**82.2**	**0.9%**

UNITE BUDGETAIRE	TECHNIQUE (1)		dont principalement:	ASSISTANTS TECHNIQUES	
	POSTES	%		POSTES	%
SERVICES GENERAUX	5.1	3.9%			
ECOLE PRIMAIRE	6.0	0.2%		3.0	0.1%
CYCLE D'ORIENTATION	39.8	2.9%		34.3	2.5%
ENS. POSTOBLIGATOIRE	96.9	5.0%		76.1	3.9%
UNIVERSITE	157.6	6.2%		82.6	3.2%
OFFICE DE LA JEUNESSE					
CEPSPE					
OOFP					
HES	33.5	15.0%		22.3	10.0%
TOTAL	**338.9**	**3.6%**		**218.2**	**2.3%**

UNITE BUDGETAIRE	SCIENTIFIQUES (2)		dont:	INFORMATIQUES		AUTRES SCIENTIFIQUES	
	POSTES	%		POSTES	%	POSTES	%
SERVICES GENERAUX	32.3	24.4%		2.0	1.5%	30.3	22.9%
ECOLE PRIMAIRE	1.3	0.1%		0.8	0.0%	0.5	0.0%
CYCLE D'ORIENTATION	1.0	0.1%				1.0	0.1%
ENS. POSTOBLIGATOIRE	7.9	0.4%		6.9	0.4%	1.0	0.1%
UNIVERSITE	121.1	4.8%		72.1	2.8%	49.0	1.9%
OFFICE DE LA JEUNESSE	2.9	0.5%				2.9	0.5%
CEPSPE							
OOFP	1.0	0.7%		1.0	0.7%		
HES	6.8	3.0%		6.8	3.0%		
TOTAL	**174.2**	**1.9%**		**89.5**	**1.0%**	**84.7**	**0.9%**

UNITE BUDGETAIRE	MANUELS (6)	
	POSTES	%
SERVICES GENERAUX	1.0	0.8%
ECOLE PRIMAIRE	8.1	0.3%
CYCLE D'ORIENTATION	2.5	0.2%
ENS. POSTOBLIGATOIRE	15.2	0.8%
UNIVERSITE	70.2	2.8%
OFFICE DE LA JEUNESSE	22.2	4.2%
CEPSPE		
OOFP	1.0	0.7%
HES	3.6	1.6%
TOTAL	**123.7**	**1.3%**

UNITE BUDGETAIRE	TOTAL	
	POSTES	%
SERVICES GENERAUX	132.3	100.0%
ECOLE PRIMAIRE	2'417.4	100.0%
CYCLE D'ORIENTATION	1'366.9	100.0%
ENS. POSTOBLIGATOIRE	1'928.0	100.0%
UNIVERSITE	2'544.1	100.0%
OFFICE DE LA JEUNESSE	528.6	100.0%
CEPSPE	74.7	100.0%
OOFP	142.0	100.0%
HES	223.8	100.0%
TOTAL*	**9'357.7**	**100.0%**

* Dont 31.9 postes appartenant aux familles de fonction "divers" et "juridique".

© *Service de la recherche en éducation, Genève a recherche en éducation, Genève*

Tableau 14: Personnes employées selon le statut et l'unité budgétaire, en 1999

UNITE BUDGETAIRE	STATUT JURIDIQUE DE LA PERSONNE	ENSEIGNANTS		AUTRES FONCTIONS		TOTAL	
		PERSONNES	%	PERSONNES	%	PERSONNES	%
SERVICES GENERAUX	FONCTIONNAIRE	12	41.4%	114	76.5%	126	70.8%
	EMPLOYE D'ETAT			4	2.7%	4	2.2%
	SUPPLEANT	17	58.6%			17	9.6%
	AUXILIAIRE ADMIN.			4	2.7%	4	2.2%
	AGENT SPECIALISE			2	1.3%	2	1.1%
	PROBATOIRE			25	16.8%	25	14.0%
	Total	**29**	**0.3%**	**149**	**4.5%**	**178**	**1.5%**
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	FONCTIONNAIRE	2'219	87.3%	219	86.2%	2'438	87.2%
	EMPLOYE D'ETAT			9	3.5%	9	0.3%
	SUPPLEANT	323	12.7%			323	11.6%
	AUXILIAIRE ADMIN.			7	2.8%	7	0.3%
	PROBATOIRE			19	7.5%	19	0.7%
	Total	**2'542**	**29.4%**	**254**	**7.7%**	**2'796**	**23.5%**
CYCLE D'ORIENTATION	FONCTIONNAIRE	1'328	83.7%	195	86.7%	1'523	84.1%
	EMPLOYE D'ETAT			3	1.3%	3	0.2%
	SUPPLEANT	221	13.9%			221	12.2%
	AUXILIAIRE ADMIN.			5	2.2%	5	0.3%
	CANDIDAT	38	2.4%			38	2.1%
	PROBATOIRE			22	9.8%	22	1.2%
	Total	**1'587**	**18.4%**	**225**	**6.8%**	**1'812**	**15.2%**
ENSEIGNEMENT POSTOBLIGATOIRE	FONCTIONNAIRE	1'879	79.0%	377	82.1%	2'256	79.5%
	EMPLOYE D'ETAT			21	4.6%	21	0.7%
	SUPPLEANT	439	18.5%			439	15.5%
	AUXILIAIRE ADMIN.			5	1.1%	5	0.2%
	CANDIDAT	61	2.6%			61	2.1%
	PROBATOIRE			56	12.2%	56	2.0%
	Total	**2'379**	**27.5%**	**459**	**13.9%**	**2'838**	**23.8%**
UNIVERSITE	FONCTIONNAIRE	2'381	99.7%	898	70.9%	3'279	89.8%
	EMPLOYE D'ETAT			172	13.6%	172	4.7%
	SUPPLEANT	6	0.3%			6	0.2%
	AUXILIAIRE ADMIN.			50	3.9%	50	1.4%
	AGENT SPECIALISE			1	0.1%	1	0.0%
	PROBATOIRE			145	11.5%	145	4.0%
	Total	**2'387**	**27.6%**	**1'266**	**38.3%**	**3'653**	**30.7%**
OFFICE DE LA JEUNESSE	FONCTIONNAIRE	3	100.0%	507	71.0%	510	71.1%
	EMPLOYE D'ETAT			81	11.3%	81	11.3%
	AUXILIAIRE ADMIN.			27	3.8%	27	3.8%
	AGENT SPECIALISE			1	0.1%	1	0.1%
	PROBATOIRE			98	13.7%	98	13.7%
	Total	**3**	**0.0%**	**714**	**21.6%**	**717**	**6.0%**
CEPSPE	FONCTIONNAIRE	76	77.6%	11	64.7%	87	75.7%
	EMPLOYE D'ETAT			2	11.8%	2	1.7%
	SUPPLEANT	22	22.4%			22	19.1%
	PROBATOIRE			4	23.5%	4	3.5%
	Total	**98**	**1.1%**	**17**	**0.5%**	**115**	**1.0%**
OOFP	FONCTIONNAIRE			138	82.1%	138	32.6%
	AUXILIAIRE ADMIN.			8	4.8%	8	1.9%
	PROBATOIRE			22	13.1%	22	5.2%
	Total			**168**	**5.1%**	**168**	**1.4%**
HAUTE ECOLE SPECIALISEE	FONCTIONNAIRE	197	69.4%	88	63.3%	285	67.4%
	EMPLOYE D'ETAT			9	6.5%	9	2.1%
	SUPPLEANT	84	29.6%			84	19.9%
	AUXILIAIRE ADMIN.			12	8.6%	12	2.8%
	CANDIDAT	3	1.1%			3	0.7%
	PROBATOIRE			30	21.6%	30	7.1%
	Total	**284**	**3.3%**	**139**	**4.2%**	**423**	**3.6%**
TOTAL DIP	FONCTIONNAIRE	7'559	87.5%	2'483	75.1%	10'019	84.1%
	EMPLOYE D'ETAT			292	8.8%	287	2.4%
	SUPPLEANT	1'023	11.8%			1'019	8.6%
	AUXILIAIRE ADMIN.			116	3.5%	113	0.9%
	AGENT SPECIALISE			4	0.1%	4	0.0%
	CANDIDAT	61	0.7%			61	0.5%
	PROBATOIRE			410	12.4%	405	3.4%
	Total	**8'643**	**100.0%**	**3'305**	**100.0%**	**11'908**	**100.0%**

© *Service de la recherche en éducation, Genève*

Tableau 15: Postes occupés selon le statut et l'unité budgétaire, en 1999

UNITE BUDGETAIRE	STATUT JURIDIQUE DE LA PERSONNE	ENSEIGNANTS POSTES	ENSEIGNANTS %	AUTRES FONCTIONS POSTES	AUTRES FONCTIONS %	TOTAL POSTES	TOTAL %
SERVICES GENERAUX	FONCTIONNAIRE	1.3	21.1%	96.7	76.7%	98.0	74.1%
	EMPLOYE D'ETAT			3.5	2.8%	3.5	2.6%
	SUPPLEANT	5.0	78.9%			5.0	3.8%
	AUXILIAIRE ADMIN.			2.5	2.0%	2.5	1.9%
	AGENT SPECIALISE			2.0	1.6%	2.0	1.5%
	PROBATOIRE			21.3	16.9%	21.3	16.1%
	Total	**6.4**	**0.1%**	**126.0**	**4.8%**	**132.3**	**1.4%**
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	FONCTIONNAIRE	1'928.9	87.1%	175.1	86.2%	2'104.0	87.0%
	EMPLOYE D'ETAT			7.8	3.8%	7.8	0.3%
	SUPPLEANT	285.5	12.9%			285.5	11.8%
	AUXILIAIRE ADMIN.			5.0	2.5%	5.0	0.2%
	PROBATOIRE			15.2	7.5%	15.2	0.6%
	Total	**2'214.4**	**33.0%**	**203.0**	**7.7%**	**2'417.4**	**25.8%**
CYCLE D'ORIENTATION	FONCTIONNAIRE	1'040.6	88.1%	162.6	87.8%	1'203.2	88.0%
	EMPLOYE D'ETAT			2.3	1.2%	2.3	0.2%
	SUPPLEANT	118.6	10.0%			118.6	8.7%
	AUXILIAIRE ADMIN.			3.3	1.8%	3.3	0.2%
	CANDIDAT	22.5	1.9%			22.5	1.6%
	PROBATOIRE			17.0	9.2%	17.0	1.2%
	Total	**1'181.7**	**17.6%**	**185.1**	**7.0%**	**1'366.9**	**14.6%**
ENSEIGNEMENT POSTOBLIGATOIRE	FONCTIONNAIRE	1'358.6	86.0%	292.1	84.1%	1'650.7	85.6%
	EMPLOYE D'ETAT			13.7	4.0%	13.7	0.7%
	SUPPLEANT	203.6	12.9%			203.6	10.6%
	AUXILIAIRE ADMIN.			2.8	0.8%	2.8	0.1%
	CANDIDAT	18.4	1.2%			18.4	1.0%
	PROBATOIRE			38.7	11.1%	38.7	2.0%
	Total	**1'580.7**	**23.5%**	**347.3**	**13.2%**	**1'927.9**	**20.6%**
UNIVERSITE	FONCTIONNAIRE	1'529.4	99.7%	738.5	73.1%	2'267.9	89.1%
	EMPLOYE D'ETAT			132.4	13.1%	132.4	5.2%
	SUPPLEANT	4.6	0.3%			4.6	0.2%
	AUXILIAIRE ADMIN.			30.7	3.0%	30.7	1.2%
	AGENT SPECIALISE			0.3	0.0%	0.3	0.0%
	PROBATOIRE			108.3	10.7%	108.3	4.3%
	Total	**1'534.0**	**22.8%**	**1'010.1**	**38.3%**	**2'544.1**	**27.2%**
OFFICE DE LA JEUNESSE	FONCTIONNAIRE		#DIV/0!	384.6	72.8%	384.6	72.8%
	EMPLOYE D'ETAT			52.7	10.0%	52.7	10.0%
	AUXILIAIRE ADMIN.			15.8	3.0%	15.8	3.0%
	AGENT SPECIALISE			1.0	0.2%	1.0	0.2%
	PROBATOIRE			74.5	14.1%	74.5	14.1%
	Total			**528.7**	**20.0%**	**528.7**	**5.6%**
CEPSPE	FONCTIONNAIRE	49.1	79.3%	8.7	68.0%	57.8	77.4%
	EMPLOYE D'ETAT			1.6	12.5%	1.6	2.1%
	SUPPLEANT	12.8	20.7%			12.8	17.1%
	PROBATOIRE			2.5	19.5%	2.5	3.3%
	Total	**61.9**	**0.9%**	**12.8**	**0.5%**	**74.7**	**0.8%**
OOFP	FONCTIONNAIRE			117.4	82.7%	117.4	52.5%
	AUXILIAIRE ADMIN.			6.1	4.3%	6.1	2.7%
	PROBATOIRE			18.5	13.0%	18.5	8.2%
	Total			**142.0**	**5.4%**	**142.0**	**1.5%**
HAUTE ECOLE SPECIALISEE	FONCTIONNAIRE	104.2	74.3%	49.9	59.7%	154.0	68.8%
	EMPLOYE D'ETAT			3.8	4.5%	3.8	1.7%
	SUPPLEANT	35.2	25.1%			35.2	15.7%
	AUXILIAIRE ADMIN.			10.2	12.1%	10.2	4.5%
	CANDIDAT	0.9	0.6%			0.9	0.4%
	PROBATOIRE			19.8	23.7%	19.8	8.9%
	Total	**140.2**	**2.1%**	**83.6**	**3.2%**	**223.8**	**2.4%**
TOTAL DIP	FONCTIONNAIRE	6'012.1	89.5%	2'025.6	76.8%	8'037.7	85.9%
	EMPLOYE D'ETAT			217.6	8.2%	217.6	2.3%
	SUPPLEANT	665.3	9.9%			665.3	7.1%
	AUXILIAIRE ADMIN.			76.3	2.9%	76.3	0.8%
	AGENT SPECIALISE			3.3	0.1%	3.3	0.0%
	CANDIDAT	41.8	0.6%			41.8	0.4%
	PROBATOIRE			315.8	12.0%	315.8	3.4%
	Total	**6'719.2**	**100.0%**	**2'638.5**	**100.0%**	**9'357.7**	**100.0%**

© *Service de la recherche en éducation, Genève*

Tableau 16: Taux d'activité moyen et ratio emploi par poste selon la famille de fonctions et le sexe, en 1999

	Ratio personnes/postes			Taux d'activité moyen		
	Hommes	Femmes	Total	Hommes	Femmes	Total
ENSEIGNANTS:						
Enseignement primaire	1.06	1.17	1.15	0.94	0.86	0.87
Cycle d'orientation	1.23	1.45	1.34	0.81	0.69	0.74
Enseignement postobligatoire	1.39	1.69	1.51	0.72	0.59	0.66
Université	1.53	1.61	1.56	0.65	0.62	0.64
CEPSE	1.59	1.58	1.58	0.63	0.63	0.63
HES	1.95	2.55	2.03	0.51	0.39	0.49
au total	**1.27**	**1.30**	**1.29**	**0.79**	**0.77**	**0.78**
AUTRES FONCTIONS:						
Services généraux	1.09	1.26	1.18	0.92	0.80	0.85
Enseignement primaire	1.10	1.35	1.25	0.91	0.74	0.80
Cycle d'orientation	1.07	1.36	1.22	0.93	0.73	0.82
Enseignement postobligatoire	1.20	1.45	1.32	0.83	0.69	0.76
Université	1.11	1.35	1.25	0.90	0.74	0.80
Office de la jeunesse	1.17	1.41	1.35	0.85	0.71	0.74
CEPSE	1.33	1.33	1.33	0.75	0.75	0.75
OOFP	1.06	1.28	1.18	0.95	0.78	0.85
HES	1.49	1.97	1.66	0.67	0.51	0.60
au total	**1.10**	**1.36**	**1.25**	**0.91**	**0.74**	**0.80**
Ensemble du personnel	**1.22**	**1.32**	**1.27**	**0.82**	**0.76**	**0.79**

© *Service de la recherche en éducation, Genève*

Note: les taux pour les enseignants des Services généraux et de l'Office de la jeunesse ne sont pas donnés car ils ne correspondent pas à des emplois standards d'enseignants (par exemple participation à la cellule d'urgence du DIP pour l'accueil des jeunes kosovars).

Tableau 25: Personnel d'encadrement en personnes selon la postition, le sexe et par unité budgétaire, en 1999

UNITE BUDGETAIRE	POSITION	Total		dont femmes	
		personnes	% de l'unité budgétaire	personnes	% de la position
SERVICES GENERAUX	Non cadres	138	77.5 %	96	69.6 %
	Cadres B + intermédiaires	7	3.9 %	2	28.6 %
	Cadres A + supérieurs	**33**	**18.5 %**	**10**	**30.3 %**
	Total du personnel	*178*	*100.0 %*	*108*	*60.7 %*
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	Non cadres	2'753	98.5 %	2'267	82.3 %
	Cadres B + intermédiaires	1	0.0 %		
	Cadres A + supérieurs	**42**	**1.5 %**	**21**	**50.0 %**
	Total	*2'796*	*100.0 %*	*2'288*	*81.8 %*
CYCLE D'ORIENTATION	Non cadres	1'783	98.4 %	991	55.6 %
	Cadres B + intermédiaires	1	0.1 %	1	100.0 %
	Cadres A + supérieurs	**28**	**1.5 %**	**6**	**21.4 %**
	Total	*1'812*	*100.0 %*	*998*	*55.1 %*
ENSEIGNEMENT POSTOBLIGATOIRE	Non cadres	2'757	97.1 %	1'238	44.9 %
	Cadres B + intermédiaires	10	0.4 %	1	10.0 %
	Cadres A + supérieurs	**71**	**2.5 %**	**22**	**31.0 %**
	Total	*2'838*	*100.0 %*	*1'261*	*44.4 %*
UNIVERSITE	Non cadres	3'478	95.2 %	1'558	44.8 %
	Cadres B + intermédiaires	74	2.0 %	24	32.4 %
	Cadres A + supérieurs	**101**	**2.8 %**	**44**	**43.6 %**
	Total	*3'653*	*100.0 %*	*1'626*	*44.5 %*
OFFICE DE LA JEUNESSE	Non cadres	611	85.2 %	500	81.8 %
	Cadres B + intermédiaires	19	2.6 %	16	84.2 %
	Cadres A + supérieurs	**87**	**12.1 %**	**41**	**47.1 %**
	Total	*717*	*100.0 %*	*557*	*77.7 %*
CEPSPE	Non cadres	105	91.3 %	76	72.4 %
	Cadres B + intermédiaires				
	Cadres A + supérieurs	**10**	**8.7 %**	**4**	**40.0 %**
	Total	*115*	*100.0 %*	*80*	*69.6 %*
OOFP	Non cadres	146	86.9 %	97	66.4 %
	Cadres B + intermédiaires	5	3.0 %	1	20.0 %
	Cadres A + supérieurs	**17**	**10.1 %**	**3**	**17.6 %**
	Total	*168*	*100.0 %*	*101*	*60.1 %*
HAUTE ECOLE SPECIALISEE	Non cadres	399	94.3 %	99	24.8 %
	Cadres B + intermédiaires	4	0.9 %		
	Cadres A + supérieurs	**20**	**4.7 %**	**5**	**25.0 %**
	Total	*423*	*100.0 %*	*104*	*24.6 %*
TOTAL DIP	Non cadres	11'414	95.9 %	6'605	57.9 %
	Cadres B + intermédiaires	107	0.9 %	40	37.4 %
	Cadres A + supérieurs	**387**	**3.2 %**	**150**	**38.8 %**
	Total	*11'908*	*100.0 %*	*6'795*	*57.1 %*

© *Service de la recherche en éducation, Genève*

Tableau 26: Personnel d'encadrement en postes selon la postition, le sexe et par unité budgétaire, en 1999

UNITE BUDGETAIRE	POSITION	Total		dont femmes	
		postes	% de l'unité budgétaire	postes	% de la position
SERVICES GENERAUX	Non cadres	93.1	70.4 %	65.1	69.8 %
	Cadres B + intermédiaires	7.0	5.3 %	2.0	28.6 %
	Cadres A + supérieurs	**32.2**	**24.3 %**	**9.7**	**30.1 %**
	Total	*132.3*	*100.0 %*	*76.8*	*58.0 %*
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	Non cadres	2'375.1	98.3 %	1'919.9	80.8 %
	Cadres B + intermédiaires	0.5	0.0 %		
	Cadres A + supérieurs	**41.8**	**1.7 %**	**20.8**	**49.7 %**
	Total	*2'417.4*	*100.0 %*	*1'940.6*	*80.3 %*
CYCLE D'ORIENTATION	Non cadres	1'338.1	97.9 %	687.3	51.4 %
	Cadres B + intermédiaires	0.8	0.1 %	0.8	100.0 %
	Cadres A + supérieurs	**28.0**	**2.0 %**	**6.0**	**21.4 %**
	Total	*1'366.9*	*100.0 %*	*694.1*	*50.8 %*
ENSEIGNEMENT POSTOBLIGATOIRE	Non cadres	1'855	96.2 %	748	40.3 %
	Cadres B + intermédiaires	8	0.4 %	1	11.1 %
	Cadres A + supérieurs	**64.5**	**3.3 %**	**19.9**	**30.8 %**
	Total	*1'928.0*	*100.0 %*	*769.1*	*39.9 %*
UNIVERSITE	Non cadres	2'402	94.4 %	1'052	43.8 %
	Cadres B + intermédiaires	59	2.3 %	17	28.8 %
	Cadres A + supérieurs	**83.3**	**3.3 %**	**35.7**	**42.8 %**
	Total	*2'544.1*	*100.0 %*	*1'104.6*	*43.4 %*
OFFICE DE LA JEUNESSE	Non cadres	446	84.3 %	352	79.0 %
	Cadres B + intermédiaires	14	2.6 %	12	86.1 %
	Cadres A + supérieurs	**69.3**	**13.1 %**	**28.1**	**40.5 %**
	Total	*528.6*	*100.0 %*	*392.0*	*74.2 %*
CEPSPE	Non cadres	65	87.5 %	49	74.6 %
	Cadres B + intermédiaires				
	Cadres A + supérieurs	**9.3**	**12.5 %**	**3.7**	**39.8 %**
	Total	*74.7*	*100.0 %*	*52.5*	*70.3 %*
OOFP	Non cadres	120	84.5 %	75	62.2 %
	Cadres B + intermédiaires	5	3.5 %	1	20.0 %
	Cadres A + supérieurs	**17.0**	**12.0 %**	**3.0**	**17.6 %**
	Total	*142.0*	*100.0 %*	*78.6*	*55.4 %*
HAUTE ECOLE SPECIALISEE	Non cadres	208	92.9 %	44	21.3 %
	Cadres B + intermédiaires	3	1.3 %		
	Cadres A + supérieurs	**13.2**	**5.9 %**	**3.5**	**26.2 %**
	Total	*223.8*	*100.0 %*	*47.7*	*21.3 %*
TOTAL DIP	Non cadres	8'903	95.1 %	4'992	56.1 %
	Cadres B + intermédiaires	97	1.0 %	33	34.5 %
	Cadres A + supérieurs	**358.4**	**3.8 %**	**133.0**	**37.1 %**
	Total	*9'357.7*	*100.0 %*	*5'158.7*	*55.1 %*

© *Service de la recherche en éducation, Genève*

Tableau 27 : Evolution des coûts unitaires et des effectifs d'élèves/étudiants (1990-1999) en francs constants 1999

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE	**17'542**	**16'826**	**16'364**	**15'504**	**14'378**	**13'979**	**13'477**	**14'488**	**13'840**	**14'057**
Personnel	11'912	11'470	11'274	10'504	9'526	9'112	8'788	8'886	8'501	8'327
Biens & services	415	377	327	279	259	285	245	216	218	225
Bâtiments	1'785	1'649	1'620	1'720	1'668	1'642	1'688	1'687	1'565	1'546
Intérêts & amort.	1'701	1'701	1'653	1'620	1'613	1'581	1'536	2'497	2'411	2'773
SGX	375	350	311	309	267	262	320	315	295	297
OJ	1'355	1'280	1'178	1'074	1'045	1'098	899	887	850	889
OOFP							0	0	0	0
Effectifs d'élèves/étudiants	*27'418*	*27'907*	*28'387*	*28'931*	*29'760*	*30'840*	*31'874*	*31'961*	*32'812*	*33'482*
CYCLE D'ORIENTATION	**25'683**	**24'386**	**23'978**	**23'103**	**22'983**	**22'606**	**22'616**	**22'339**	**22'084**	**21'235**
Personnel	21'568	20'482	20'405	19'688	19'567	19'138	18'766	18'654	18'312	17'663
Biens & services	1'033	890	743	713	628	697	716	515	582	518
Bâtiments	1'022	959	911	875	848	801	875	968	948	937
Intérêts & amort.	697	766	743	721	870	833	851	911	975	803
SGX	375	350	312	309	267	262	320	315	295	297
OJ	989	939	863	797	804	875	750	735	722	757
OOFP							337	243	250	260
Effectifs d'élèves/étudiants	*10'370*	*10'709*	*10'755*	*10'694*	*10'624*	*10'714*	*10'776*	*10'791*	*10'887*	*11'080*
COLLEGE DE GENEVE	**26'603**	**25'317**	**23'933**	**23'612**	**22'749**	**22'509**	**23'429**	**22'587**	**21'663**	**20'893**
Personnel	19'880	18'978	18'482	17'591	17'080	17'000	17'716	17'456	16'983	17'137
Biens & services	795	753	622	601	572	536	593	449	350	485
Bâtiments	1'031	1'049	1'004	973	919	904	936	971	955	911
Intérêts & amort.	4'139	3'809	3'156	3'807	3'582	3'469	3'434	2'999	2'694	1'666
SGX	375	350	311	309	267	262	320	315	295	297
OJ	383	378	359	331	328	338	328	319	304	314
OOFP							102	79	83	83
Effectifs d'élèves/étudiants	*5'591*	*5'763*	*6'000*	*6'026*	*6'159*	*6'167*	*6'159*	*6'145*	*6'221*	*6'477*
ECOLE DE CULTURE GENERALE	**27'818**	**25'105**	**22'755**	**22'252**	**21'630**	**22'824**	**23'218**	**22'346**	**22'147**	**20'779**
Personnel	21'009	19'053	17'407	16'333	16'201	17'347	17'608	17'410	17'529	17'189
Biens & services	851	747	592	550	489	501	571	406	433	412
Bâtiments	1'061	767	933	922	763	907	854	817	809	818
Intérêts & amort.	4'139	3'809	3'140	3'807	3'582	3'469	3'434	2'999	2'694	1'666
SGX	375	350	319	309	267	262	320	315	295	297
OJ	383	378	364	331	328	338	328	319	304	314
OOFP							102	79	83	83
Effectifs d'élèves/étudiants	*1'267*	*1'386*	*1'579*	*1'668*	*1'765*	*1'675*	*1'649*	*1'637*	*1'618*	*1'638*
ECOLE DE COMMERCE	**24'096**	**23'663**	**22'846**	**23'720**	**22'139**	**21'574**	**21'122**	**20'671**	**20'491**	**19'630**
Personnel	17'182	17'167	17'254	17'573	16'463	16'132	15'467	15'684	15'912	15'552
Biens & services	1'034	959	685	768	625	532	678	451	403	538
Bâtiments	983	999	1'073	932	873	841	793	839	812	1'179
Intérêts & amort.	4'139	3'809	3'150	3'807	3'582	3'469	3'434	2'985	2'681	1'666
SGX	375	350	320	309	267	262	320	315	295	297
OJ	383	378	365	331	328	338	328	319	304	314
OOFP							102	79	83	83
Effectifs d'élèves/étudiants	*2'576*	*2'481*	*2'482*	*2'339*	*2'405*	*2'393*	*2'580*	*2'583*	*2'465*	*2'138*
ECOLE D'INGENIEURS (1990-1997)	**38'297**	**39'684**	**40'482**	**39'297**	**40'442**	**40'402**	**41'023**	**42'421**		
Personnel	30'092	31'563	32'636	30'974	32'406	32'641	32'665	34'813		
Biens & services	1'306	1'486	1'537	1'676	1'685	1'515	1'609	1'276		
Bâtiments	2'002	2'097	2'467	2'200	2'173	2'179	2'564	2'619		
Intérêts & amort.	4'139	3'809	3'154	3'807	3'582	3'469	3'434	2'999		
SGX	375	350	324	309	267	262	320	315		
OJ	383	378	364	331	328	338	328	319		
OOFP							102	79		
Effectifs d'élèves/étudiants	*1'269*	*1'164*	*1'118*	*1'125*	*1'056*	*1'013*	*992*	*922*		

Tableau 27 : Evolution des coûts unitaires et des effectifs d'élèves/étudiants (1990-1999) en francs constants 1999

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
ECOLE D'ENSEIGNEMENT TECHNIQUE									**34'505**	**31'178**
(1998-1999)										
Personnel									27'688	25'481
Biens & services									959	940
Bâtiments									2'482	2'396
Intérêts & amort.									2'694	1'666
SGX									295	297
OJ									304	314
OOFP									83	83
Effectifs d'élèves/étudiants									*442*	*443*
CEPIA	**14'394**	**14'736**	**14'331**	**13'888**	**13'729**	**13'572**				
(1990-1995)										
Personnel	10'797	11'124	11'207	10'480	10'505	10'276				
Biens & services	657	621	588	483	519	527				
Bâtiments	762	958	788	990	897	993				
Intérêts & amort.	1'420	1'306	1'075	1'295	1'212	1'177				
SGX	375	350	315	309	267	262				
OJ	383	378	358	331	328	338				
OOFP										
Effectifs d'élèves/étudiants	*2'516*	*2'385*	*2'278*	*2'224*	*2'186*	*2'185*				
CEPTA (dual et plein temps)							**22'572**			
(1996)										
Personnel							14'265			
Biens & services							1'029			
Bâtiments							1'403			
Intérêts & amort.							1'530			
SGX							320			
OJ							328			
OOFP							3'696			
Effectifs d'élèves/étudiants							*2'994*			
CEPTA (dual)								**15'526**	**15'409**	**15'054**
(1997-1999)										
Personnel								9'563	9'717	9'868
Biens & services								462	440	487
Bâtiments								889	899	1'017
Intérêts & amort.								1'207	1'080	637
SGX								315	295	297
OJ								319	304	314
OOFP								2'771	2'674	2'434
Effectifs d'élèves/étudiants								*2'189*	*2'217*	*2'268*
ECOLES TECHNIQUES	**44'140**	**37'587**	**36'408**	**34'694**	**34'728**	**35'550**				
ET DES METIERS (1990-1995)										
Personnel	33'419	27'785	27'715	25'600	25'666	27'360				
Biens & services	3'271	2'915	2'510	2'546	2'612	1'844				
Bâtiments	2'553	2'350	2'328	2'101	2'273	2'278				
Intérêts & amort.	4'139	3'809	3'164	3'807	3'582	3'469				
SGX	375	350	327	309	267	262				
OJ	383	378	364	331	328	338				
OOFP										
Effectifs d'élèves/étudiants	*725*	*777*	*805*	*831*	*805*	*878*				
CEPTA (plein temps)								**41'694**	**41'796**	**41'264**
(1997-1999)										
Personnel								28'689	29'150	29'603
Biens & services								1'385	1'321	1'460
Bâtiments								2'669	2'698	3'052
Intérêts & amort.								3'550	3'178	1'891
SGX								315	295	297
OJ								319	304	314
OOFP								4'767	4'850	4'647
Effectifs d'élèves/étudiants								*800*	*757*	*716*

Tableau 27 : Evolution des coûts unitaires et des effectifs d'élèves/étudiants (1990-1999) en francs constants 1999

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
ECOLE DES ARTS DECORATIFS (1990-1997)	**35'814**	**36'975**	**34'706**	**31'884**	**29'662**	**27'636**	**31'230**	**32'184**		
Personnel	27'317	28'785	28'182	24'513	22'712	21'155	21'315	22'646		
Biens & services	1'612	1'749	1'458	1'343	1'467	1'183	1'285	1'279		
Bâtiments	1'988	1'903	1'249	1'581	1'306	1'230	1'395	1'578		
Intérêts & amort.	4'139	3'809	3'158	3'807	3'582	3'469	3'760	3'594		
SGX	375	350	312	309	267	262	320	315		
OJ	383	378	347	331	328	338	328	319		
OOFP							2'827	2'453		
Effectifs d'élèves/étudiants	*394*	*360*	*376*	*413*	*446*	*506*	*505*	*481*		
ECOLE DES ARTS APPLIQUES (1998-1999)									**29'710**	**31'560**
Personnel									18'579	21'735
Biens & services									902	1'245
Bâtiments									1'308	1'263
Intérêts & amort.									3'198	1'890
SGX									295	297
OJ									304	314
OOFP									5'124	4'816
Effectifs d'élèves/étudiants									*409*	*366*
COURS PROFESSIONNELS COMMERCIAUX	**9'133**	**8'934**	**9'046**	**8'898**	**8'923**	**8'661**	**12'027**	**10'704**	**9'898**	**9'094**
Personnel	6'261	6'229	6'613	6'388	6'567	6'304	6'416	5'587	5'035	4'900
Biens & services	329	308	271	201	184	236	230	145	139	166
Bâtiments	366	363	416	375	365	345	312	360	371	345
Intérêts & amort.	1'420	1'306	1'076	1'295	1'212	1'177	1'404	1'207	1'080	637
SGX	375	350	317	309	267	262	320	315	295	297
OJ	383	378	353	331	328	338	328	319	304	314
OOFP							3'017	2'771	2'674	2'434
Effectifs d'élèves/étudiants	*2'381*	*2'354*	*2'179*	*2'033*	*1'990*	*1'991*	*1'936*	*1'953*	*1'967*	*1'951*
ECOLE SUPERIEURE DES ARTS VISUELS	**26'642**	**26'601**	**25'946**	**26'136**	**28'054**	**27'605**	**28'475**	**26'728**	**26'556**	**24'561**
Personnel	18'553	18'918	19'207	18'992	21'191	20'958	20'893	20'648	20'894	19'877
Biens & services	1'735	1'507	1'452	1'589	1'606	1'505	1'716	1'213	1'255	1'222
Bâtiments	1'457	1'637	1'452	1'108	1'080	1'074	1'682	1'154	1'032	1'101
Intérêts & amort.	4'139	3'809	3'162	3'807	3'582	3'469	3'434	2'999	2'694	1'666
SGX	375	350	311	309	267	262	320	315	295	297
OJ	383	378	363	331	328	338	328	319	304	314
OOFP							102	79	83	83
Effectifs d'élèves/étudiants	*323*	*317*	*322*	*313*	*280*	*274*	*263*	*265*	*270*	*270*
CENTRE DE LULLIER (sauf HES agronome)									**40'453**	**42'638**
Personnel									26'142	28'628
Biens & services									6'435	8'587
Bâtiments									4'573	3'062
Intérêts & amort.									2'621	1'666
SGX									295	297
OJ									304	314
OOFP									83	83
Effectifs d'élèves/étudiants									*247*	*197*
CEPSPE									**23'916**	**24'208**
Personnel									20'319	20'310
Biens & services									1'881	2'260
Bâtiments									1'221	1'225
Intérêts & amort.									117	34
SGX									295	297
OJ									0	0
OOFP									83	83
Effectifs d'élèves/étudiants									*529*	*555*

Tableau 27 : Evolution des coûts unitaires et des effectifs d'élèves/étudiants (1990-1999) en francs constants 1999

	1990	1991	1992	1993	1994	1995	1996	1997	1998	1999
HAUTE ECOLE SPECIALISEE									**36'785**	**35'900**
Personnel									32'867	29'481
Biens & services									1'518	3'693
Bâtiments									2'004	2'337
Intérêts & amort.									18	9
SGX									295	297
OJ									0	0
OOFP									83	83
Effectifs d'élèves/étudiants									*855*	*1'111*
UNIVERSITE							**33'856**	**33'771**	**32'696**	**32'052**
Personnel							26'105	26'470	25'970	25'695
Biens & services							2'681	2'536	2'514	2'677
Bâtiments							2'448	2'391	2'112	2'253
Intérêts & amort.							2'622	2'373	2'099	1'428
SGX							0	0	0	0
OJ							0	0	0	0
OOFP							0	0	0	0
Effectifs d'élèves/étudiants							*11'434*	*11'451*	*11'590*	*11'922*

© *Service de la recherche en éducation, Genève*

Tableau 28 : Dépenses unitaires, selon la source de financement, 1999 (en francs courants)

Situation au 31.12.99, calcul au 29.05.00 (données provisoires)

	Nombre d'élèves	Confédération	Canton de Genève	Autres cantons	Communes	Privé	Coût par élève
Enseignement primaire	*33'482*	136	10'015	11	3'703	192	14'057
Cycle d'Orientation	*11'080*	132	20'891	17	1	195	21'235
Collège de Genève	*6'477*	47	20'568	147	0	131	20'893
Ecole de culture générale	*1'638*	81	20'497	4	0	196	20'779
Ecole de Commerce	*2'138*	1'184	18'270	20	0	157	19'630
Ecole d'enseignement technique	*443*	2'933	27'557	404	0	284	31'178
C.E.P.T.A. dual	*2'268*	1'232	13'446	83	0	292	15'054
C.E.P.T.A. plein temps	*716*	3'607	36'706	131	2	817	41'264
Ecole des arts appliqués	*366*	2'044	28'256	368	2	890	31'560
Cours Prof. Commerciaux	*1'951*	547	8'394	71	0	82	9'094
ESAV	*270*	1'733	20'488	1'691	0	649	24'561
Centre de Lullier	*197*	4'902	28'057	3'529	0	6'150	42'638
CEPSPE	*555*	830	18'381	4'036	0	961	24'208
HES	*1'111*	12'803	21'955	4	0	1'138	35'900
Université	*11'922*	5'987	22'624	2'254	0	1'186	32'052

© *Source : SRED*

Tableau 29 : Evolution des taux d'encadrement (1994-1999)

	1994	1995	1996	1997	1998	1999
ENSEIGNEMENT PRIMAIRE						
Postes EPT enseignants	2'070.44	2'062.79	2'090.05	2'107.34	2'090.54	2'108.77
Effectifs élèves	29'760	30'879	31'888	32'598	33'225	33'933
Ratios postes EPT enseignants / 100 élèves	**6.96**	**6.68**	**6.55**	**6.46**	**6.29**	**6.21**
Ratios élèves / postes EPT enseignants	**14.37**	**14.97**	**15.26**	**15.47**	**15.89**	**16.09**
CYCLE D'ORIENTATION						
Postes EPT enseignants	1'083.63	1'063.98	1'062.71	1'082.05	1'059.05	1'058.02
Effectifs élèves	10'642	10'718	10'778	10'822	11'015	11'216
Ratios postes EPT enseignants / 100 élèves	**10.18**	**9.93**	**9.86**	**10.00**	**9.61**	**9.43**
Ratios élèves / postes EPT enseignants	**9.82**	**10.07**	**10.14**	**10.00**	**10.40**	**10.60**
ENSEIGNEMENT SECONDAIRE POSTOBLIGATOIRE						
Postes EPT enseignants	1'507.10	1'494.13	1'493.60	1'495.73	1'519.95	1'523.00
Effectifs élèves / étudiants	14'302	14'347	14'308	14'807	14'604	15'150
Ratios postes EPT enseignants / 100 élèves ou étudiants	**10.60**	**10.49**	**10.37**	**9.85**	**9.92**	**9.87**
Ratios élèves / postes EPT enseignants	**9.43**	**9.53**	**9.64**	**10.15**	**10.08**	**10.14**
UNIVERSITE						
Postes EPT enseignants (corps prof. + collab. de l'enseign.)	1'919.69	2'005.69	1'978.84	1'988.32	2'069.08	2'044.22
Effectifs étudiants	12'657	11'690	11'437	11'528	11'897	12'045
Ratios postes EPT enseignants / 100 étudiants	**15.17**	**17.16**	**17.30**	**17.25**	**17.39**	**16.97**
Ratios élèves / postes EPT enseignants	**6.59**	**5.83**	**5.78**	**5.80**	**5.75**	**5.89**

Source : SRED

Tableau 30 : Taux d'encadrement (enseignants) des formations
Niveau secondaire postobligatoire en 1999

	Postes EPT enseignants	Effectifs élèves / étudiants	**Ratios postes EPT enseignants / 100 élèves ou étudiants**	**Ratios élèves / postes EPT enseignants**
Formations techniques et artisanales	276.78	1'886	**14.68**	**6.81**
Formations artistiques	47.70	341	**13.99**	**7.15**
Formations horticoles	27.89	224	**12.45**	**8.03**
Formation de culture générale	144.27	1'406	**10.26**	**9.75**
Formation gymnsiale	607.19	6'264	**9.69**	**10.32**
Formations commerciales	182.50	2'597	**7.03**	**14.23**

Niveau tertiaire (sans l'Université) en 1999

	Postes EPT enseignants	Effectifs élèves / étudiants	**Ratios postes EPT enseignants / 100 élèves ou étudiants**	**Ratios élèves / postes EPT enseignants**
Formations professionnelles supérieures	52.78	364	**14.50**	**6.90**
Formations HES	118.01	1'072	**11.01**	**9.08**

Source : SRED

Annexes

DOCUMENTATION POUR LES DONNÉES STATISTIQUES

Les données financières pour 1999 sont tirées du compte du DIP et sont traitées à partir d'une extraction produite par le Centre des technologies de l'information (CTI) au moment du bouclement. La même extraction a été réalisée en 1997 et 1998. Les données antérieures proviennent de sources écrites, plus difficiles à traiter. Elle sont consolidées en fonction des changements du système d'enseignement genevois. Les données du Centre de Lullier, qui a rejoint le DIP au début de 1998, proviennent, pour les autres années, du Compte d'Etat section *Département de l'intérieur, de l'environnement et des affaires régionales* (actuellement *intérieur, agriculture, environnement et énergie*) tout comme les données sur l'Office d'orientation et de formation professionnelle proviennent de la section *Département de l'économie publique* (actuellement *économie, emploi et affaires extérieures*) avant 1994. Il en est de même pour la Policlinique universitaire de médecine dentaire, qui relevait du *Département de l'action sociale et de la santé.*

Les données en personnes et en postes équivalents plein temps (EPT) – situation en fin d'année – sont produites à partir de la base de données Gestion intégrée du personnel (GIP) servant à réaliser les paies. Une extraction au 31 décembre est produite par le CTI ; pour les années avant 1998 la date d'extraction était fixée en novembre, mais il est devenu nécessaire d'harmoniser les dates de relevés des données de ressources humaines avec celles des données financières et d'effectifs d'élèves. Le TABLEAU 11 ne reflète pas une situation instantanée en fin d'année, mais une moyenne des résultats mensuels de manière à faire correspondre *l'occupation réelle des postes* avec les postes budgétisés. Ces données nous sont fournies directement par les Services administratifs et financiers du DIP (SAFs).

Les résultats en postes et en personnes ne comprennent pas les traitements remboursés ni les cachets, et sont entendus sans les apprentis. Un certain nombre d'emplois exprimés en francs n'apparaissent pas dans les statistiques des postes en moyenne annuelle. C'est le cas pour les assistants et maîtres-assistants de l'Université ; c'est pourquoi nous avons recours aux *statistiques et budgets de l'Université* pour consolider les données qui apparaissent dans le TABLEAU 11. Ce même personnel est en revanche présent dans l'extraction de fin d'année.

Les données en postes, moyennes annuelles, du Centre horticole de Lullier ont été reconstituées pour les années antérieures à 1998 avec une estimation pour la répartition entre les personnels *administratif et technique* et *enseignant* (les enseignants n'étaient pas enregistrés comme tels). Pour les tableaux provenant de l'extraction de GIP, cette consolidation n'a pas pu avoir lieu dans la mesure où le Département de l'intérieur, de l'agriculture, de l'environnement, et de l'énergie ne possède pas de système d'enregistrement des données comparable à ce qui a été réalisé au DIP. On en tiendra donc compte dans les interprétations.

TABLEAUX 1 À 4

La succession des tableaux 1 à 4 permet de suivre l'élaboration des données statistiques, partant de résultats tirés de la comptabilité (tableau 1) pour arriver aux *indices* d'évolution par groupes de charges ou revenus (tableau 4). La première opération importante consiste en l'introduction du détail des comptes de *l'Université* à partir de 1996 (tableau 2). Parallèlement nous avons regroupé certaines charges ou certains revenus (Intérêts et amortissements, par exemple). La seconde transformation est le passage en *francs constants*, valeur 1998, la dernière année d'observation (tableau 3). Le dernier tableau de la série, sous forme *d'indice*, est donc compris *avec le détail de l'Université* et *en valeur constante*.

Dès 1996, l'Université n'apparaît plus dans les charges de personnel du DIP (poste 30), mais reçoit une allocation de fonctionnement (dans la nature 36). Avec ce changement, les subventions perçues par elle ne passent plus par les comptes du DIP (dans la nature 46), mais s'inscrivent directement dans les comptes de l'Université. Il s'ensuit une différence dans les revenus, et donc dans les dépenses, de l'ordre de 100 Mio Frs, principalement constituée de subventions fédérales.

Dans le but de faire apparaître l'ensemble des dépenses relatives au fonctionnement courant de l'Université (ce qui est annoncé comme *dépenses DIP* dans les comptes de l'Université et donc à l'exclusion des dépenses liées au FNRS, aux fonds privés ou institutionnels et aux investissements) et aussi dans la perspective de pouvoir constituer une série chronologique homogène et comparable depuis 1992, nous avons réintroduit les dépenses de l'Université à partir des comptes de cette dernière.

Jusqu'à l'année 1995, l'essentiel de la nature 31 *(biens et services)* de l'Université apparaissait dans la nature 36 *(subventions accordées)* dans le cadre d'une enveloppe budgétaire concernant uniquement les *biens et services*. Pour permettre la comparaison temporelle, nous avons reconstitué l'ensemble des charges de 31 dans le tableau 2 (à partir des données de l'Université de Genève). Cela représente une augmentation importante de la nature *biens et services* du DIP, telle qu'elle apparaît dans le compte d'Etat et dans nos statistiques de l'année passée.

Les dépenses de l'Université ne comprennent que les frais liés à son fonctionnement normal, c'est-à-dire qui correspondent au financement du canton de Genève, des cantons non universitaires et de la Confédération pour le fonctionnement courant. Ne sont donc pas comprises les dépenses de recherche financées par le FNRS, les fonds universitaires individuels ou institutionnels (122.4 Mio Frs en 1998 plus 7.3 Mio Frs d'investissement), ni les charges pour la formation dispensée aux médecins par l'hôpital (près de 204.8 Mio Frs selon la classification fonctionnelle en 1997[1]).

A partir de 1998, nous devons tenir compte du passage du Centre horticole de Lullier du Département de l'intérieur, de l'environnement et des affaires régionales (DIEAR, actuellement DIAEE) vers le DIP. La série chronologique a été reconstituée en introduisant les résultats de Lullier dès 1992.

Les *frais* et *revenus de bâtiments* concernant le DIP, à la charge ou au bénéfice du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL, ex-DTP), sont imputés de manière interne depuis 1995. Ces charges ont été reconstituées par le SRED pour l'ensemble du DIP entre 1992 et 1994, mais n'existent pas pour Lullier. Une estimation pour cette école a donc été réalisée sur la base de la première donnée réelle, en 1995, correspondant à 1.3 % du total de la charge en bâtiment du DIP.

Pour l'ensemble des unités budgétaires, le poste 392 est remplacé, à partir de 1996, par le poste 32.

En 1997, le système des reports a été supprimé, laissant un solde positif de 8.8 Mio Frs; cet apport ne représente pas un revenu permanent, seulement un gain technique (qui apparaît dans les dépenses). On trouvera ainsi la somme de 28.7 Mio Frs au bilan tandis que les dépenses réelles représentent 37.4 Mio Frs. Dans l'optique d'exposer les dépenses et leurs relations avec des données de ressources humaines et plus largement avec les activités du DIP, il nous faudra adopter l'option des dépenses réelles et non celle des dépenses comptables.

A la fin de 1998, ce système est réintroduit, les comptes du DIP pour les *biens et services* étant équivalents au budget, et les soldes reportés sur l'année suivante. Si l'on veut connaître les dépenses réelles dans l'année, il faut donc déduire ces reports.

La meilleure solution nous semble être de considérer les dépenses sans les reports. Cela nous garantit aussi le fait d'avoir le même type de données d'année en année, au fil des changements du système d'écritures comptables.

Pour le TABLEAU 4, l'indice en valeur constante signifie qu'il est calculé à partir de sommes exprimées en francs constants, comme dans le TABLEAU 3. L'indice est en base 1992, mais la valeur des francs est 1999 (l'année de référence des francs constants n'influence toutefois pas le calcul par indice). En mettant la valeur 100 à l'indice pour 1992, nous pouvons interpréter l'écart comme un pourcentage par rapport à l'année de référence : le total des dépenses brutes a diminué de 9 % entre 1992 et 1999 (100 moins 91) tandis que les charges de personnel ont baissé de 8 % (100 moins 92). Les revenus, eux, ont augmenté de 16 % sur la même période (116 moins 100).

[1] Les résultats pour la classification fonctionnelle n'ont pas été publiés pour 1998 et 1999.

TABLEAU 5

Comptes du DIP par unité budgétaire, par natures des charges et des revenus. Contrairement à la version précédente (1999), nous avons reconstitué l'ensemble des dépenses de l'Université plutôt que de présenter la subvention forfaitaire, de manière à harmoniser ces données avec celles des TABLEAUX 1 à 4. Nos statistique s'écartent ainsi un peu plus des comptes du DIP mais elles sont plus cohérentes dans le temps et donc pertinentes.

Les montants des *Biens et services* sont présentés sans le solde des reports. Comme dans les TABLEAUX 1 à 4, nous avons reconstitué pour l'Université les montants complets de *Biens et services*, ce qui explique les différences avec le tableau présenté l'année passée (les dépenses de *Biens et services* de l'Université étaient auparavant incluses dans une subvention forfaitaire, qui apparaissait sous la nature 36 : *subventions accordées*) . Les *subventions accordées* sont destinées à des organismes extérieurs par les services ou écoles cités dans le tableau.

TABLEAU 6

Pour les années 1992 à 1993, on a tenu compte rétroactivement du transfert de certaines catégories de personnel (directeurs, inspecteurs, éducateurs et responsables d'institutions) de la nature *charge de personnel enseignant* à la nature *charge de personnel administratif et technique*. Ces transferts (effectifs à partir de 1994) concernent principalement l'enseignement primaire et dans une moindre mesure le Cycle d'orientation et l'enseignement postobligatoire.

Le Centre horticole de Lullier a été intégré dans les totaux de charges de personnel, mais pas au niveau du détail, vu que la distinction entre enseignants et personnel administratif et technique n'a pas cours avant 1998. Les charges de cette école ne représentent toutefois qu'environ 0.6 à 0.7 % du total DIP.

En 1994 on trouve un chiffre négatif (–7) qui correspond à un montant non dépensé suite à un transfert entre administrations. Dès 1996, les résultats de l'Université sont directement tirés du compte d'exploitation de l'Université.

TABLEAU 7

Données transmises par les Services administratifs et financiers du DIP. Ces informations sont données pour comprendre certains changements dans les natures 303 à 305 ; les taux ne peuvent pas être appliqués directement sur la masse salariale, car ils n'agissent pas sur tous les traitements de la même manière (effet de plancher ou de plafond, catégories de salariés non soumis, etc.).

Les *codes des natures des charges* sont les sous-natures en trois positions qui sont incluses dans la nature 30 : *charges de personnel* (en deux positions). Toutes les données exprimées en postes sont des équivalents plein temps (EPT).

TABLEAU 8

Le calcul des coûts salariaux mensuels moyens se fonde sur la base des traitements bruts (sans primes de fidélité ni indemnités) réellement versés pour le mois de référence (en 1999 : décembre). Pour les personnels non mensualisés ces sommes représentent un décompte des heures du mois précédent et clôturé au 15 du mois suivant pour permettre le paiement avant la fin du mois considéré. Les apprentis ne sont pas inclus dans les calculs. Les traitements correspondent à des équivalents plein temps (EPT).

TABLEAUX 9 ET 10

Pour être attribuée à une classe de fonction, une personne doit avoir au moins une activité rémunérée dans cette classe. Une personne ayant des activités rémunérées dans différentes classes de fonction sera comptabilisée plusieurs fois. Le total des personnes payées ne correspond donc pas à la somme des personnes attribuées aux diverses classes de fonction au niveau des unités budgétaires.

Le pourcentage cumulé (% cum.) est calculé en fonction du total au bas de la colonne ; il représente la part des personnes, respectivement des postes, compris au-dessous ou dans la classe de traitement en marge. On peut ainsi voir que 90.7 % des personnes sont en classe 20 ou moins, ce qui représente 90.9 % des postes. Le pourcentage de femmes (% femmes) est calculé horizontalement et donne le taux

de féminisation de la classe de traitement en marge, pour le DIP, pour les enseignants et pour les autres fonctions (aussi appelées *personnel administratif et technique*).

TABLEAU 11

Les résultats présentés sont les *moyennes annuelles* des postes occupés dans le mois (EPT). A ne pas confondre avec les autres résultats exprimés en postes qui reflètent la situation en fin d'année (à la fin décembre pour 1999). Comme dit plus haut, cette information ne provient pas de la même source que les autres tableaux relatifs au personnel, mais nous est transmise directement par les Services administratifs et financiers (SAFs) du DIP.

Les données sur les enseignants de l'Université ont dû être reconstituées rétrospectivement depuis 1994 à partir des *budgets* et *statistiques de l'Université*, car depuis cette année-là les assistants et maîtres-assistants ne sont plus exprimés en postes, mais seulement en francs (cela concerne 700 postes). La policlinique universitaire de médecine dentaire est incluse.

A partir de 1995, il faut tenir compte, dans l'interprétation des chiffres, des taux de pondération qui sont appliqués après coup aux postes budgétisés, tant pour les enseignants (0.33 % en 1995, 1.17 % en 1996, 1.00 % en 1997, 1.50 % en 1998, 0.50 % en 1999) que pour les non-enseignants (1.00 % en 1995, 1.50 % en 1996, 3.10 % en 1997, 3.10 % en 1998, 1.50 % en 1999).

Comme pour le TABLEAU 6, de 1992 à 1993, on a tenu compte rétroactivement du transfert de certaines catégories de personnel (directeurs, inspecteurs, éducateurs et responsables d'institutions) de la nature *charge de personnel enseignant* à la nature *charge de personnel administratif et technique*. Ces transferts (effectifs à partir de 1994) concernent principalement l'enseignement primaire et dans une moindre mesure le Cycle d'orientation et l'enseignement postobligatoire.

TABLEAUX 12 ET 13

Le numéro entre parenthèses en têtière représente le numéro de la liste des fonctions selon la classification de l'Etat. On trouvera le détail de cette liste plus loin dans les Annexes, sous Définitions. Dans les *autres fonctions éducatives*, on trouve des éducateurs et des animateurs.

Les HES, qui sont présentées séparément dans ces tableaux, sont incorporées dans la comptabilité de l'enseignement postobligatoire. Pour mettre en parallèle les *postes* ou les *personnes* avec les *charges de personnel*, il faut donc additionner les postes ou les personnes des HES à ceux du postobligatoire pour obtenir un total équivalent. Les pourcentages dans les colonnes de droite se rapportent toujours au total final, par *unité budgétaire*, en bas des tableaux.

TABLEAUX 14 ET 15

Pour des raisons pratiques de comparabilité, on assimile le corps universitaire au statut de fonctionnaire. Les statuts du personnel universitaire sont précisés dans l'ANNEXE 2.

TABLEAU 16

Taux d'activité moyen et *ratio emploi par poste* montrent la même information sous deux angles différents : le premier représente l'horaire moyen travaillé par une personne (en % d'un horaire plein temps quel que soit le nombre d'heures de ce plein temps), tandis que le second montre le nombre d'emplois (de personnes) qu'il faut en moyenne pour occuper un équivalent plein temps.

TABLEAUX 17 À 24

Pour l'enseignement primaire, le Cycle d'orientation et l'enseignement postobligatoire, les enseignants fonctionnaires ou ayant la garantie d'emploi sont déterminés comme enseignants *nommés*. Les suppléants et les candidats à l'enseignement sont dans la catégorie des enseignants *non nommés*.

A l'Université, on distingue les enseignants *stabilisés* inclus dans la catégorie *nommés*. Les collaborateurs au statut précaire sont regroupés dans les *non nommés*. Dans la première catégorie se trouve le corps professoral, les maîtres et suppléants d'enseignement ou de recherche et les chargés d'enseignement. Dans la seconde sont regroupés uniquement les maîtres-assistants et les assistants.

Des définitions des statuts se trouvent plus loin dans les Annexes, sous *Statuts du personnel*.

TABLEAUX 25 ET 26

Les définitions des différents groupes de cadres se trouvent plus loin dans les Annexes, sous *Groupes de cadres*. Les trois types de cadres sont comptabilisés dans ces tableaux, mais le taux d'encadrement est calculé seulement sur ceux qui ont des responsabilités hiérarchiques, c'est-à-dire les *cadres A* et les *cadres supérieurs*. C'est ce résultat que l'on trouve en bas des tableaux, dans la rubrique *Total DIP*, sous C. A. + C. SUP. (en gras au-dessus du total).

TABLEAUX 27 ET 28

Les données des coûts unitaires de 1990 à 1999 et les effectifs s'y rapportant sont issus de la publication « Projet de budget » pour les années 1993 à 2000. Entre 1990 et 1995, les calculs ont été effectués par le Service de la recherche sociologique. Sur la base du même modèle, mais en le modifiant pour tenir compte des changements de structure (intégration de l'OOFP au sein du DIP, par exemple), le SRED a assuré la production annuelle de l'information concernant les dépenses par élève. La méthodologie actuellement utilisée pour les calculs est décrite ci-dessous.

Pour l'ensemble des ordres d'enseignement ou des écoles, la méthode de calcul se divise en cinq étapes. Ce chiffre peut toutefois varier selon les spécificités des structures d'enseignement.

1. On procède tout d'abord à la sélection des centres de frais qui entrent en dans le calcul. Par exemple, pour *l'enseignement primaire*, il n'est pas tenu compte de l'Ecole climatique de Boveau (qui ne se situe pas sur le canton de Genève), ni des institutions spécialisées du Service médico-pédagogique (l'objectif est de calculer un coût unitaire de l'enseignement primaire incluant les classes enfantines, c'est-à-dire les divisions élémentaire et moyenne ainsi que les classes spéciales au sein des écoles primaires du canton). Les effectifs des structures écartées sont bien entendu soustraits du total d'élèves. Toujours pour l'enseignement primaire, les dépenses des communes liées à l'enseignement et à la formation sont ajoutées au total des charges (le compte de fonctionnement des communes est fourni par le *Département de l'intérieur, de l'agriculture, de l'environnement et de l'énergie*).

   Concernant *le Cycle d'orientation et l'enseignement postobligatoire*, un partage (paritaire) des charges de l'Institut de formation des maîtres de l'enseignement secondaire est effectué. Au sein de *l'enseignement postobligatoire*, on répartit les charges de la direction générale entre les écoles pour lesquelles on calcule un coût unitaire, proportionnellement aux nombre d'élèves de chacune.

   Il est possible d'obtenir des informations détaillées pour chaque ordre d'enseignement ou école.

2. La seconde étape est la sélection des natures de dépenses, uniforme pour tous les ordres d'enseignement et écoles. Sont intégrées dans le calcul les rubriques suivantes :

   - le personnel administratif et technique ;
   - le personnel enseignant ;
   - l'ensemble des charges sociales ;
   - les biens et services, hors reports ;
   - les intérêts passifs ;
   - les amortissements ordinaires du patrimoine administratif ;
   - les imputations internes liées aux bâtiments et aux autres prestations de services.

   Sont donc exclus du calcul les *dédommagements à des collectivités publiques*, les *subventions accordées* et *redistribuées*, qui ne financent pas des activités liées à l'enseignement proprement dit (par exemple les subventions pour la culture, etc.) ou qui sont destinés à d'autres établissements hors du canton de Genève.

   Le total des charges est obtenu par le croisement de la sélection des centres de frais et celle des natures de dépenses.

3. La troisième phase est le regroupement des natures de dépenses globales, en huit catégories, telles qu'on les retrouve en tête de colonnes du TABLEAU 33. La démarche est la suivante :

   Les traitements du personnel administratif et technique ainsi que les charges sociales s'y rapportant (calcul proportionnel entre le PAT et le personnel enseignant) sont regroupés sous la rubrique *Personnel administratif et technique*. L'approche est identique en ce qui concerne le *Personnel enseignant* attribué à la rubrique du même nom.

   Les dépenses liées aux biens, aux services, ainsi qu'aux autres prestations de services des imputations internes sont rassemblées sous l'intitulé *Biens et services.* Les frais de fonctionnement pour les bâtiments (conciergerie, eau, énergie, entretien, etc.) forment la partie *Bâtiments*.

   Sont enfin ajoutés les charges des *Services généraux* du DIP, de *l'Office de la jeunesse* et de *l'Office d'orientation et de formation professionnelle.* Les premières sont distribuées proportionnellement au nombre d'élèves de chaque ordre d'enseignement ou école. Celles des deux offices sont réparties selon une clé fixée en accord avec les services concernés. On peut obtenir des détails techniques à ce sujet auprès du SRED.

4. Le quatrième stade est le calcul des effectifs théoriques d'élèves ou d'étudiants. Cette démarche est motivée par la volonté de mieux faire correspondre les données financières à celles des élèves ou étudiants. L'exercice comptable d'une année civile s'étend en effet sur deux années scolaires. Une pondération des effectifs de ces dernières est donc effectuée. Pour l'année 1999, le calcul est le suivant : nombre d'élèves ou d'étudiants 1998-1999 pondéré par un facteur 8/12 (de janvier à août) auquel on ajoute le nombre d'élèves ou d'étudiants 1999-2000 pondéré par un facteur 4/12 (de septembre à décembre).

   Cette opération est effectuée pour chaque ordre d'enseignement ou école, en tenant compte des spécificités de chacun. On se souvient par exemple que les structures du SMP ne sont pas incluses dans la sélection des centres de frais (point 1) de l'enseignement primaire. Leurs effectifs ne le sont donc pas non plus.

   L'Université, pour sa part, est traitée un peu différemment, eu égard à la structure de l'année académique. La pondération est ici de 10/12 plus 2/12, la rentrée ayant lieu au mois d'octobre.

5. La dernière étape, enfin, est celle du calcul du coût par unité pour chacune des huit rubriques décrites au point 3, qui donne par somme le coût global par élève ou étudiant de chaque niveau d'enseignement ou école. Il s'agit tout simplement de la division des dépenses totales (cf. point 3) par les effectifs (cf. point 4). Les résultats sont réunis dans le tableau 38.

   Le *financement privé aux institutions* dans le TABLEAU 28 regroupe les contributions, émoluments administratifs, écolages, dédommagement de tiers, prestations de service, etc.

TABLEAUX 29 ET 30

Ils sont à la base des graphiques 40 à 45 (cf. les rubriques correspondantes ci-dessous pour un développement méthodologique).

● ●

GRAPHIQUES 1 À 4, 6, 7, 13, 15 ET 16

Les sources des données financières sont les mêmes que pour les tableaux 1 à 6 (cf. début d'annexes). Les résultats financiers produits sur plusieurs années sont toujours donnés en valeur constante, selon la valeur de la dernière année de la série. Les graphiques ont été réalisés par le SRED.

GRAPHIQUE 5

Les effectifs d'élèves sont donnés au 31 décembre, excepté pour la dernière année de saisie, qui se situe au 15 novembre. Ils proviennent des extractions régulières de la base de données scolaires (BDS) réalisées par la DSIG et exploitées par le SRED. Les prévisions sont tirées du document récapitulatif du SRED et sont le résultat de plusieurs modèles prévisionnels réalisés à différents niveaux scolaires (*Prévision des effectifs de l'enseignement primaire élaborée avec la Direction générale*, Michel Pillet, SRED, 1999 ; *Prévision des effectifs du Cycle d'orientation élaborée avec la Direction générale*, Annick Evrard, SRED, 1999 ; *Prévision des effectifs de l'enseignement secondaire postobligatoire et des Hautes écoles spécialisées élaborée avec la Direction générale*, Annick Evrard, SRED, 1999[2]).

La projection pour l'Université de Genève a été réalisée par une régression simple sur quatre ans d'effectifs étudiants. Il ne s'agit donc pas d'un modèle prévisionnel qui intègre des données cumulatives sur les autres ordres d'enseignement et des hypothèses fortes sur l'évolution de la demande pour ce type de diplômes.

GRAPHIQUES 8 À 11

La source des données des ressources humaines est la même que pour les tableaux 8 à 26 (cf. début d'annexes). Les graphiques ont été réalisés par le SRED.

GRAPHIQUE 12

La source des données sur le renchérissement du coût de la vie est l'Office cantonal de la statistique, Genève. Les graphiques ont été réalisés par le SRED.

GRAPHIQUES 14 ET 15

Les sources des données sur l'investissement sont les comptes des investissements de l'Etat de Genève 1992-1999. Les graphiques ont été réalisés par le SRED.

GRAPHIQUES 17 À 32

Les sources des données financières sont les mêmes que pour les tableaux 1 à 6 (cf. début d'annexes). Les résultats financiers produits sur plusieurs années sont toujours donnés en valeur constante, selon la valeur de la dernière année de la série. Les graphiques ont été réalisés par le SRED.

TABLEAU 33

Pour l'enseignement primaire, ne sont pas compris les élèves et les dépenses des institutions spécialisées du SMP.

Pour le Collège de Genève, l'Ecole de culture générale et l'Ecole d'ingénieurs, sont compris les élèves et les dépenses des cours du soir et des formations d'adultes.

[2] Documents à diffusion limitée.

Par ailleurs, le calcul des intérêts et amortissements a été modifié, tenant compte à la fois de l'inclusion de l'OOFP dans le modèle et du fait que des écoles ou institutions hors du champ considéré profitent des prestations des administrations centrales (*Services généraux du DIP*, mais aussi *OOFP* et *OJ*).

La méthodologie du calcul des coûts unitaires est détaillée dans l'annexe du tableau 27 (ci-dessus).

GRAPHIQUES 34 À 36

Les chiffres sont issus du tableau 33. Le montant de la dépense unitaire de l'enseignement postobligatoire est obtenu par une moyenne pondérée des dépenses par élève des écoles à plein temps (Collège, Ecole de culture générale, Ecole de commerce, Ecole d'enseignement technique, CEPTA plein temps, Ecole des arts appliqués, Centre horticole de Lullier sans la filière des ingénieurs agronomes).

GRAPHIQUES 37 À 39

Les graphiques sont construits sur la base du TABLEAU 27. Les données de base sont publiées dans le *Projet de budget* du Département de l'instruction publique, depuis 1991. Les séries d'une partie des écoles de l'enseignement secondaire postobligatoire sont marquées par des ruptures (regroupement du Centre d'enseignement professionnel pour l'industrie et l'artisanat et des Ecoles techniques et des métiers en 1996, mise en place des HES en 1998). Par ailleurs, l'introduction des charges de l'Office d'orientation et de formation professionnelle, en 1996, contribue à augmenter sensiblement les coûts unitaires des écoles concernées par ce changement, à savoir : le CEPTA dual et plein temps, l'Ecole des arts appliqués et les Cours professionnels commerciaux.

La rubrique *Personnel* regroupe le personnel administratif et technique et le personnel enseignant. Les *Autres dépenses de fonctionnement* englobent les biens et services, les frais de bâtiments ainsi que les charges des Services généraux du DIP. Les trois dernières rubriques (*Intérêts et amortissements*, *Office de la jeunesse* et *Office d'orientation et de formation professionnelle*) sont directement issues du TABLEAU 27.

Les montants sont donnés en francs constants (valeur 1999) au travers d'un déflateur construit sur la base de l'indice des prix à la consommation (Office cantonal de la statistique, base 1982). Pour plus de précision, on se rapportera à la rubrique « Définitions ; calcul des dépenses et des revenus en francs constants ».

GRAPHIQUES 40 À 44

Les données sont celles de l'indicateur « Taux d'encadrement des élèves » de l'ensemble d'indicateurs du système d'enseignement et de formation genevois[3].

Les taux sont calculés à partir de la base GIP (gestion intégrée du personnel) pour le personnel et la BDS (base de données scolaire) pour les élèves. Les données sont fixées au 31 décembre de chaque année, au 15 novembre pour la base GIP en 1999. Contrairement au coût unitaire, les effectifs d'élèves sont réels car aucune pondération n'est effectuée. En effet, la date d'enregistrement est la même que celles des enseignants (31 décembre).

Pour les GRAPHIQUES 40 à 44, les postes d'enseignants sont calculés en équivalents plein temps (addition des taux d'activité). Pour le Cycle d'orientation et l'enseignement postobligatoire, seule l'activité d'enseignement est prise en compte. Pour des raisons techniques, cette distinction n'est cependant pas possible au niveau primaire.

La catégorie *Enseignants* regroupe toute les fonctions d'enseignement à chaque niveau :

- Enseignement primaire : maître/esse enfantin, instituteur/trice, maître/esse de discipline spéciale, maître/esse d'éducation physique, suppléants.

[3] Service de la recherche en éducation, *Le système d'enseignement et de formation genevois. Ensemble d'indicateurs*, SRED, Genève à paraître.

- Cycle d'orientation et enseignement postobligatoire : maître/esse d'enseignement général et technique, maître de discipline spéciale, maître/esse d'éducation physique, maître/esse d'atelier ou de métier, assistants techniques ou langues, suppléants.

La continuité de la série chronologique est délicate à assurer pour l'enseignement postobligatoire. Les ruptures de séries (cf. tableau 27) rendent difficile une distinction fine des filières de ce niveau d'enseignement. Les écoles et filières des familles de formations (graphiques 43 et 44) sont décrites en détail dans la rubrique « Définitions ; Familles de formations » ci-après.

GRAPHIQUE 45

Les données proviennent de la publication « Statistiques universitaires » des Universités de Genève et Lausanne (1999-2000). Les effectifs d'étudiants comprennent l'ensemble des facultés, l'Institut universitaire d'études européennes, l'Institut d'architecture, l'Ecole de traduction et d'interprétation, l'Ecole de langue et civilisation françaises, et l'Ecole d'éducation physique et de sport. Ne sont pas inclus les instituts en relation avec l'Université (Institut universitaire de Hautes études internationales, Institut universitaire d'études du développement, et Institut œcuménique de Bossey). La catégorie *Enseignants* est composée du corps professoral et des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche dont les postes sont financés par le DIP et les fonds universitaires (autres que publics).

GRAPHIQUES 46 À 50

Ces données sont exprimées en personnes, et non en postes EPT. Pour l'enseignement primaire, le Cycle d'orientation, l'enseignement postobligatoire, les enseignants fonctionnaires ou ayant la garantie d'emploi sont déterminés comme enseignants *nommés*. Les suppléants et les candidats à l'enseignement sont dans la catégorie des enseignants *non nommés*.

A l'Université, on distingue les enseignants *stabilisés* inclus dans la catégorie *nommés*. Les collaborateurs au statut précaire sont regroupés dans les *non nommés*. Dans la première catégorie se trouvent le corps professoral, les maîtres et suppléants d'enseignement ou de recherche et les chargés d'enseignement. Dans la seconde sont regroupés uniquement les maîtres-assistants et les assistants.

● ●

DÉFINITIONS

L'**apprentissage dual** est accompli dans une entreprise ou une administration publique avec fréquentation simultanée de l'école professionnelle (1 à 2 jours par semaine)[4] ; un contrat d'apprentissage entre l'apprenti et l'entreprise est approuvé par l'autorité cantonale (à Genève l'Office d'orientation et de formation professionnelle). Dans ce cas, les dépenses publiques représentent la part de la formation en école ainsi que les charges d'encadrement, de surveillance et de certification. Elles ne comprennent pas les ressources apportées par l'entreprise ou par l'apprenti lui-même (par son travail).

Le **calcul des dépenses et des revenus en francs constants** permet d'annuler l'effet de l'inflation dans les comparaisons temporelles. Nous obtenons ainsi des montants « hors inflation » exprimés au travers d'unités (les francs constants) qui ont la même valeur au début et à la fin de la série chronologique.

[4] On trouvera une définition plus complète dans la Note d'information du SRED No 1: *L'apprentissage dual à Genève en 1997-1998*, Eric Decarro, décembre 1998.

Pour cette opération, nous utilisons l'indice genevois des prix à la consommation, qui est un peu différent de l'indice suisse, pour calculer un taux de déflation qui est ensuite appliqué aux dépenses et revenus de l'éducation.

De la sorte, l'indice relevé lors de l'année de référence (ici 1999) est divisé par l'indice de l'année considérée. Le résultat est ensuite multiplié par 100 pour produire l'indice de déflation par rapport à l'année de référence (1999 = 100). Celui-ci nous donne, par différence, la progression des prix pendant l'intervalle entre les deux années (10.6 % entre 1992 et 1999, 6.4 % entre 1993 et 1999, etc.).

	1992	**1993**	**1994**	**1995**	**1996**	**1997**	**1998**	**1999**
Indice des prix genevois OCSTAT (1982 = 100)	138.1	143.5	145.5	148.3	149.4	150.4	151.5	152.7
Taux de déflation calculé (1999 = 100)	110.6	106.4	104.9	103.0	102.2	101.5	100.8	100.0

Le Centre d'enseignement des professions de la santé et de la petite enfance regroupe des formations professionnelles paramédicales et éducatives de différents niveaux, depuis celui des certificats cantonaux et fédéraux de capacité, jusqu'au niveau tertiaire non universitaire. Pour ces dernières formations se pose la question de la création d'une Haute école supérieure (HES) de type santé-social.

Ce centre ne peut être classé en bloc dans la catégorie secondaire (CITE 3) ou tertiaire non universitaire (CITE 4 ou 5).

La **charge** représente la consommation de ressources durant un exercice comptable (inverse: revenu ou produit).

CITE est la *classification internationale type de l'éducation* produite par l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO). La dernière version, datant de 1997, est décrite dans un document disponible sur le site Internet de l'UNESCO[5]. La mise en œuvre pour la Suisse incombe à l'Office fédéral de la statistique (OFS) mais n'est pas encore effective.

Cette classification a été conçue au début des années 70 pour constituer « un instrument de classement permettant de rassembler, de compiler et de mettre en forme les statistiques éducatives tant dans les différents pays que sur le plan international ».

Le **coût unitaire**, par élève ou par étudiant, représente l'ensemble des charges affectées à un enseignement donné divisé par le nombre d'élèves ou d'étudiants suivant cet enseignement. Les charges et les effectifs d'élèves doivent impérativement correspondre à la même subdivision scolaire, bien que les statistiques scolaires ne suivent pas les catégories de la comptabilité.

Au niveau du numérateur, il faut regrouper l'ensemble des charges quel que soit le service ou l'institution qui les assume, à l'exclusion des dépenses non affectées à l'enseignement considéré (subventions, prestations à destination d'autres utilisateurs, etc.).

Pour le dénominateur, la question principale est de faire correspondre les effectifs, donnés pour une année scolaire, avec les résultats financiers obtenus au travers de l'exercice sur l'année civile. Pour cela, une pondération de 8/12e de l'année précédente et de 4/12e de l'année en cours est réalisée sur les effectifs en fin d'année. Cette pratique est comparable à ce qui se fait dans le canton du Tessin ou, plus généralement, avec les données internationales produites par l'OCDE. Pour des détails méthodologiques, se référer au texte du TABLEAU 27 de cette annexe.

[5] http://www.unesco.org/education/

Le Cycle d'orientation recouvre exactement le secondaire I (catégorie CITE 2) si l'on tient compte que l'enseignement spécialisé – qui ne connaît pas à proprement parler de degrés – est rattaché à l'enseignement primaire.

Le **décaissement** est l'opération qui affecte l'état de la caisse ou de manière plus générale les moyens de paiements (inverse: encaissement).

La **dépense** est l'opération qui affecte le patrimoine financier (inverse : recette).

Effectifs d'élèves / étudiants : situation au 31 décembre (exceptionnellement au 15 novembre pour la dernière année des relevés pour les prévisions ; cf. note du GRAPHIQUE 5). Dans le modèle des coûts unitaires, les effectifs d'élèves/étudiants sont rapportés à l'année civile afin de les faire correspondre aux données comptables. A cette fin, une pondération de 8/12e de l'année précédente et de 4/12e de l'année en cours est réalisée sur les effectifs en fin d'année civile.

Les effectifs d'élèves pris en compte pour le calcul des coûts unitaires et ceux des taux d'encadrement sont légèrement différents. Ceci provient de la pondération effectuée pour le calcul de la dépense unitaire afin de faire correspondre les effectifs d'élèves (année scolaire) aux données financières (année civile). Pour le taux d'encadrement, cette opération n'est pas nécessaire, puisque l'on met en relation un effectif d'élèves et un nombre de postes constaté à une date donnée (en principe le 31 décembre de chaque année).

Effectifs de personnel : au 31 décembre à partir de 1999 ; auparavant, le relevé était effectué au 15 novembre. Pour des questions d'harmonisation, la date a été changée.

Enseignement postobligatoire : représente le secondaire II (catégorie CITE 3) ainsi que toute une série de formations relevant du tertiaire non universitaire (CITE 4 ou 5) mais rattachées administrativement au secondaire II.

Enseignement primaire : à Genève, regroupe l'enseignement enfantin et primaire, soit les catégories CITE 0 et CITE 1.

L'enveloppe (budgétaire) est une subvention forfaitaire. C'est le système introduit en 1996 pour les charges de *personnel* de l'Université. Une enveloppe existait auparavant, limitée aux *biens et services*.

Equivalent plein temps ou **EPT**, pour un poste, signifie que l'on a pondéré l'unité de comptage de l'emploi (ou de la personne) en fonction du taux horaire pratiqué, c'est-à-dire qu'une personne travaillant à mi-temps entrera dans la statistique pour 0.5 unité de comptage ou pour un demi poste.

Familles de fonctions du personnel administratif et technique : familles de fonctions du personnel administratif et technique selon le modèle de classification des fonctions de l'Etat. Figurent uniquement les fonctions exercées au DIP.

1. GROUPE « TECHNIQUES» : assistant technique – technicien – ingénieur – architecte – électronicien – réalisateur de production MAV.

2. GROUPE « SCIENTIFIQUES » : programmeur – ingénieur de système – analyste – opérateur de saisie – chimiste – biologiste – physicien – économiste – statisticien – psychologue/pédagogue – sociologue.

3. GROUPE « JURISTES » : juriste – directeur adjoint de l'Office de la jeunesse.

4. GROUPE « ENSEIGNEMENT » : éducateur – animateur – directeur d'établissement scolaire – inspecteur de l'enseignement primaire – directeur d'internat ou d'externat.

5. GROUPE « ADMINISTRATIFS » : sténodactylographe – secrétaire – chef de service de personnel – secrétaire général – comptable – teneur de compte – chef comptable – magasinier – commis d'économat – bibliothécaire – standardiste – administrateur.

6. GROUPE « MANUELS » : électricien – employé de maison – cuisinier – horticulteur – entretien d'immeuble – gardien – imprimeur – chauffeur – photographe – aide de laboratoire – technicien dentiste.

7. GROUPE « MEDICAUX-PARAMEDICAUX » : infirmier – auxiliaire soignant – hygiéniste dentaire – ergothérapeute – pharmacien – laborant – technicien en radiologie – psychologue – médecin – médecin-dentiste – éducateur pour la santé – assistant social – médecin directeur de service.

8. Pas de fonction.

9. GROUPE « AGENTS SPECIALISES » : agent spécialisé scientifique – stagiaire – apprenti – chargé de mission.

Pour les tableaux 12 et 13, des subdivisions ont été opérées. La catégorie *enseignement* est subdivisée en trois groupes : 1. les *enseignants* ; 2. les animateurs et éducateurs regroupés sous *autres fonctions éducatives* ; 3. les inspecteurs et les directeurs regroupés au sein des *cadres de l'enseignement*.

Les programmeurs, ingénieurs-système, analystes et opérateurs figurent dans la famille *informatiques*, le restant des scientifiques dans le groupe *autres scientifiques*.

Les juristes, agents spécialisés et chargés de mission figurent sous la rubrique *divers*.

Les **familles de formations :**

Formation gymnasiale : Collège et formation gymnasiale des collèges et Ecole de commerce.

Formation de culture générale : Ecole de culture générale.

Formations commerciales : classes préparatoires (EC), diplôme de commerce, maturité professionnelle, formation commerciale pour porteur de maturité, cours professionnels commerciaux.

Formations techniques et artisanales ; CEPTA, Ecole d'enseignement technique.

Formations horticoles : Ecole d'horticulture, Ecole pour fleuriste.

Formations artistiques : Ecole des arts appliqués, maturité professionnelle artistique.

Formations HES : Ecole d'ingénieurs-HES, Ecole d'ingénieurs agronomes-HES, Ecole supérieure d'arts appliqués-HES, Haute école de gestion.

Formations professionnelles supérieures : écoles techniques (techniciens), Ecole supérieure d'arts visuels.

Les **groupes de cadres :**

Cadres A : personnel qui occupe une fonction d'autorité se situant dans les classes 14 à 22 impliquant une responsabilité hiérarchique d'encadrement d'au moins 3 subordonnés directs.

Cadres B : personnel qui occupe une fonction se situant dans les classes 18 à 22 n'impliquant pas une responsabilité hiérarchique d'encadrement, mais avec une influence fonctionnelle forte.

Cadres supérieurs : personnel qui occupe une fonction à partir de la classe 23.

Haute école spécialisée : représente les formations professionnelles tertiaires de longue durée (CITE 5). A Genève se trouve la branche genevoise de la HES-SO, c'est-à-dire de la Haute école spécialisée de Suisse occidentale. Le financement de ces écoles se situe aux niveaux suisse, romand et genevois.

Le **poste budgétisé** est exprimé en EPT. C'est la ressource prévue au budget pour l'année, qu'il faut mettre en regard du poste *en moyenne sur l'année* pour comparer correctement la charge prévue avec la charge réelle. Le total des postes budgétisés doit encore être pondéré par le taux de pondération

– différent d'une année à l'autre, pour les *enseignants* et pour le *personnel administratif et technique* – de manière à obtenir l'objectif de gestion des ressources en personnel.

Le **poste occupé** est exprimé en EPT. Il s'agit de bien faire la distinction entre le poste occupé *à une date précise* (situation au 31.12.99) et le poste occupé *en moyenne sur l'année* comme présenté dans le TABLEAU 11. Dans ce dernier cas, on a la moyenne annuelle des situations mensuelles, c'est-à-dire que l'on a une pondération de la charge selon les fluctuations dans l'année. C'est pourquoi on trouvera des résultats différents selon l'une ou l'autre approche.

Le **Revenu cantonal** est composé des rémunérations des salariés (RS), des revenus des indépendants (RI) et des revenus de l'entreprise et de la propriété (REP). Le calcul est réalisé par l'OFS à Berne qui procède à des ajustements entre les cantons. En 1998, la méthode a été modifiée, ce qui a entraîné des changements rétroactifs (à la baisse) pour les années 1990 à 1995. Le résultat pour 1997 est une estimation à partir d'une projection sur les 5 dernières données de la série.

Statuts du personnel : les chiffres et lettres se réfèrent à la loi générale relative au personnel de l'administration cantonale (B5.0.5), au règlement fixant le statut des membres du corps enseignant (B5.1.4), au règlement fixant le statut des membres du corps enseignant des professions de la santé (B5.1.6).

Fonctionnaire : (art. 4. B5.0.5) est fonctionnaire toute personne ainsi nommée pour occuper une fonction permanente après avoir accompli comme employé une période probatoire dont le Conseil d'Etat, respectivement la commission administrative concernée, arrête la durée et les modalités.

Employé : (art. 5. B5.0.5) est employé :

a) le membre du personnel occupant une fonction permanente qui n'est pas encore nommé fonctionnaire ou qui ne peut l'être ;

b) le membre du personnel engagé en cette qualité pour occuper une fonction non-permanente.

Auxiliaire : (art. 7. B5.0.5) est auxiliaire toute personne engagée en cette qualité pour une durée déterminée aux fins d'assumer des travaux temporaires dans l'administration ou dans l'établissement concerné.

Agent spécialisé : (art. 9. B5.0.5) est agent spécialisé toute personne engagée en cette qualité, en raison de ses connaissances particulières et de son expérience, pour accomplir une mission déterminée d'une durée limitée.

Pour les membres du corps enseignant non universitaire, les définitions sont les suivantes :

– (art. 1. B5.1.4a) sont fonctionnaires les maîtres qui sont au bénéfice d'une nomination, d'une stabilisation ou d'une garantie de l'emploi du Conseil d'Etat; (art. 2. B5.1.6) ...après avoir accompli comme suppléant une période probatoire qui est en principe de 3 ans (pour les enseignants du CEPSPE); les enseignants de l'Université au bénéfice d'un arrêté de nomination sont considérés comme fonctionnaires;

– (art. 1. B5.1.4b) sont candidats les personnes admises aux études pédagogiques ;

– (art. 1. B5.1.4c) sont suppléants les maîtres secondaires engagés à l'année, pour autant qu'il y ait pénurie de fonctionnaires ou de candidats; (art. 1A. B5.1.4) sont suppléants dans l'enseignement primaire, les enseignants qui sont engagés en cette qualité à l'année pour suppléer des titulaires d'une fonction permanente ou pour remédier à un manque circonstanciel d'enseignants au bénéfice de tous les titres requis pour l'enseignement ;

– à l'Université, le corps enseignant se compose du corps professoral et de celui des collaborateurs de l'enseignement et de la recherche; les conditions de nomination et le statut du corps enseignant sont régis par la loi sur l'Université (C1.27.5) et les règlements d'application s'y référant (C1.27.6 & C1.27.7). Les procédures de nomination universitaires présentent les distinctions suivantes : – les membres du corps professoral universitaire sont nommés par un arrêté du Conseil d'Etat sur proposition de l'Université ; – les collaborateurs de l'enseignement (à l'exception des assistants et des maîtres-

assistants) sont nommés par une décision de la Présidence du Département sur préavis de l'Université ; les maîtres-assistants et les assistants sont nommés par le rectorat pour une durée limitée.

Les **structures scolaires :** certaines écoles ont connu des modifications structurelles entre 1990 et 1999. C'est le cas des établissements touchés par la création des filières HES en 1998 (Ecole d'ingénieurs devenue Ecole d'enseignement technique, Ecole des arts décoratifs devenue Ecole des arts appliqués). C'est le cas également du Centre d'enseignement professionnel, technique et artisanal (CEPTA) issu de la fusion en 1996 du Centre d'enseignement professionnel pour l'industrie et l'artisanat (CEPIA, apprentissage en emploi) et des Ecoles techniques et de métiers (apprentissage à plein temps en école). Les séries chronologiques sont donc marquées par une rupture. La comparaison brute n'est dans ce cas plus possible, ce qui justifie l'élaboration de deux graphiques par type d'école.

Un autre groupe de structures scolaires est caractérisé par des séries chronologiques courtes (sur deux ans, 1998 et 1999), dues à l'absence de calcul avant 1998, ou parce que créées récemment. Il s'agit du Centre de Lullier (Ecole d'horticulture et Ecole pour fleuristes) qui a rejoint le DIP en 1998, du Centre d'enseignement de professions de la santé et de la petite enfance et des Hautes écoles spécialisées (HES), mises sur pied en 1998.

Les **transferts** correspondent à des *subventions* et des *dédommagements* qui ne font que transiter d'un service à l'autre, ou vers des institutions ou personnes extérieures.

● ●

SIGLES

AVS/AI/APG	Assurances vieillesse, invalidité et perte de gains
CDIP	Conférence suisse des directeurs cantonaux de l'instruction publique
CEPSPE	Centre d'enseignement de professions de la santé et de la petite enfance
CEPTA	Centre d'enseignement professionnel, technique et artisanal
CERI (OCDE)	Centre pour la recherche et l'innovation dans l'enseignement
CIA	Caisse de pension de l'Etat
CITE	Classification type de l'éducation, établie par l'UNESCO
CO	Cycle d'orientation
CPC	Cours professionnels commerciaux
CTI	Centre des technologies de l'information
DAEL	Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, anc. DTP
DEP	Direction de l'enseignement primaire
DGCO	Direction générale du Cycle d'orientation
DGHES	Direction générale des Hautes écoles spécialisées
DGPO	Direction générale du postobligatoire
DIAEE	Département de l'intérieur, agriculture, environnement, énergie, anc. DIEAR
DIEAR	Département de l'intérieur, environnement et affaires régionales, act. DIAEE
DIP	Département de l'instruction publique, Genève
DSIG	Division système d'information et de gestion, anc. DIG
DTP	Département des travaux publics, act. DAEL
EAA	Ecole des arts appliqués
EC	Ecole de commerce
ECG	Ecole de culture générale
EET	Ecole d'enseignement technique

EP	Enseignement primaire (y compris enfantin)
EPT	Equivalent plein temps
ESAV	Ecole supérieure des arts visuels
EUROSTAT	Bureau statistique de l'Union européenne
GIAP	Groupement intercommunal pour les activités parascolaires
GIP	Gestion intégrée du personnel, logiciel et base de données pour la gestion
GIR	Groupe des indicateurs de ressources
HES	Haute école spécialisée (écoles genevoises)
HES-SO	Haute école spécialisée de Suisse occidentale
LPP	Loi sur la prévoyance professionnelle
OCDE	Organisation de coopération et de développement économiques
OFS	Office fédéral de la statistique, Neuchâtel
OJ	Office de la jeunesse
OOFP	Office d'orientation et de formation professionnelle
OPE	Office du personnel de l'Etat
PO	Enseignement postobligatoire
SAFs	Services administratifs et financiers, DIP
SGIPA	Société genevoise pour l'intégration professionnelle d'adolescents et d'adultes
SGX	Services généraux, DIP
SMP	Service médico-pédagogique de l'Office de la jeunesse
SRED	Service de la recherche en éducation, DIP
UNESCO	United Nations Educational, Scientific and Cultural Organization
UOE	UNESCO / OCDE / EUROSTAT

● ●

BIBLIOGRAPHIE

Baertschi Claude-Alain (dir. P.-A. Wassmer), *Les coûts unitaires en éducation – Aspects méthodologiques*, SRED, Genève 1998.

Direction générale des finances de l'Etat, *Compte d'Etat de la République et canton de Genève*, Genève 2000.

Dumont Patricia, *Dépenses en éducation dans le canton de Genève – Dépenses globales et dépenses unitaires*, Service de la recherche sociologique et Services administratifs et financiers, Genève 1990.

Hanhart Siegfried et Schultz Hans-Rudolf, *La formation des apprentis en Suisse – Coûts et financements*, Delachaux et Niestlé, Lausanne, Paris 1998.

Huberman Michael (et al.), Le Cycle de vie professionnelle des enseignants secondaires, In : *Pratiques et théorie*, Cahier N°54, Faculté de psychologie et des sciences de l'éducation, Genève 1989.

OCDE - CERI, *L'OCDE et les indicateurs internationaux de l'enseignement – un cadre d'analyse*, Paris 1992.

OCDE - CERI, *Regards sur l'éducation – Les indicateurs de l'OCDE, Edition 2000*, Paris 2000.

OCSTAT, *Annuaire statistique du canton de Genève – 1999*, Genève 1999.

OFS, *Dépenses publique d'éducation – 1990-1997*, Neuchâtel 1999.

OFS, *Dépenses publique d'éducation – Manuel technique – 1999*, Neuchâtel 2000.

OFS, *Une sélection des indicateurs de l'enseignement en Suisse*, Berne 1997.

SRED et SAFs, *Ressources humaines et financières du DIP – Données générales et approche par l'activité*, Genève 1999.

SRED et SAFs, *Ressources humaines et financières du DIP – Repères et tendances*, Genève 1998.

SRED, *Annuaire statistique de l'enseignement public et privé à Genève*, Genève 1999.

SRED, *Mémento statistique de l'enseignement et de la formation à Genève*, SRED, Genève 1999.

Université de Genève, *Statistiques universitaires*, Genève 2000.

Wassmer Pierre-Alain, Dépenses publiques d'éducation – L'instruction publique à Genève en 1999, in : *Projet de budget 2001*, DIP, Genève 2000.

Wassmer Pierre-Alain, Les enseignants de l'instruction publique à Genève, *Note d'information du SRED*, N° 7, Genève 2000 (à paraître).

● ●